



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 31

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Friday, November 25, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Vendredi 25 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Co-procureur(e)s en chef de la Commission	Ms. Shantona Chaudhury Mr. Jeffrey Leon
Avocat(e)s sénior(e)s de la Commission	Mr. Frank Au Ms. Erin Dann Mr. Gabriel Poliquin Ms. Natalia Rodriguez Mr. Daniel Sheppard
Avocates régionales de la Commission	Ms. Mona Duckett Mr. Sacha Paul Ms. Maia Tsurumi
Avocat(e)s de la Commission	Mr. Stephen Armstrong Mr. Misha Boutilier Mr. Eric Brousseau Ms. Sajeda Hedaraly Ms. Alexandra Heine Ms. Nusra Khan Mr. Étienne Lacombe Mr. John Mather Ms. Allison McMahon Mr. Jean-Simon Schoenholz Ms. Dahlia Shuhaibar Mr. Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Ms. Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Mr. Robert MacKinnon Ms. Donnaree Nygard Mr. Brendan van Niejenhuis Ms. Andrea Gonsalves Mr. Andrew Gibbs Ms. Caroline Laverdière Mr. Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Mr. P. Mitch McAdam, K.C. Mr. Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Mr. Denis Guenette Ms. Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Ms. Mandy England Ms. Stephanie Bowes Ms. Hana Laura Yamamoto Mr. Peter Buijs Mr. Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Ms. Anne Tardif Ms. Alyssa Tomkins Mr. Daniel Chomski
Ville de Windsor	Ms. Jennifer L. King Mr. Michael Finley Mr. Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly

Mr. Tom Curry

Ms. Rebecca Jones

Mr. Nikolas De Stefano

Service de police d'Ottawa

Mr. David Migicovsky

Ms. Jessica Barrow

Police provinciale de l'Ontario

Mr. Christopher Diana

Ms. Jinan Kubursi

Service de police de Windsor

Mr. Thomas McRae

Mr. Bryce Chandler

Ms. Heather Paterson

Fédération de la police nationale

Ms. Nini Jones

Ms. Lauren Pearce

Ms. Jen Del Riccio

Association Canadienne des chefs
de police

Ms. Aviva Rotenberg

CLA/CCCDL/CAD

Mr. Greg DelBigio

Ms. Colleen McKeown

Union des chefs indiens de la
Colombie-Britannique

Ms. Cheyenne Arnold-Cunningham

Counsel Meagan Berlin

Ms. Mary Ellen Turpel-Lafond

National Crowdfunding & Fintech
Association

Mr. Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution Canadienne et le Professeur Alford	Ms. Sujit Choudhry Ms. Janani Shanmuganathan Prof. Ryan Alford
Coalition des résidents et entreprises d'Ottawa	Mr. Paul Champ Ms. Emilie Taman Ms. Christine Johnson
Le Fonds pour la démocratie, Citoyens pour la liberté et le Centre juridique pour les libertés constitutionnelles	Mr. Rob Kittredge Mr. Antoine D'Ailly Mr. Alan Honner Mr. Dan Santoro Mr. Hatim Kheir Mr. James Manson
Association canadienne des libertés civiles	Ms. Cara Zwibel Ms. Ewa Krajewska
Les organisateurs du convoi	Mr. Brendan Miller Ms. Bath-Sheba Van den Berg
Bureau d'assurance du Canada	Mr. Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU, Sous affirmation solennelle</u>	2
Interrogatoire en chef par Me Shantona Chaudhury	2
Contre-interrogatoire par Me Ewa Krajewska	67
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	77
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	83
Contre-interrogatoire par Me Jessica Barrow	94
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	104
Contre-interrogatoire par Me Eva Chipiuk	111
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	121
Contre-interrogatoire par Me Christine Johnson	128
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	132
Contre-interrogatoire par Me Rebecca Jones	137
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	143
Contre-interrogatoire par Me Heather Paterson	148
Contre-interrogatoire par Me Mitch McAdam	149
Contre-interrogatoire par Me Greg DelBigio	155
Contre-interrogatoire par Me Brian Gover	160
Plaidoiries par Me Robert MacKinnon	173
Plaidoiries par Me Mitch McAdam	177
Plaidoiries par Me Mandy England	181
Plaidoiries par Me Alyssa Tomkins	184
Plaidoiries par Me Jennifer King	186
Plaidoiries par Me David Migicovsky	189
Plaidoiries par Me Thomas McRae	192
Plaidoiries par Me Christopher Diana	194
Plaidoiries par Me Tom Curry	197

VII
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
Plaidoiries par Me Eva Chipiuk	202
Plaidoiries par Me Paul Champ	208
Plaidoiries par Me Greg DelBigio	213
Plaidoiries par Me Cheyenne Arnold-Cunningham	213
Plaidoiries par Me Nini Jones	216
Plaidoiries par Me Sujit Choudhry	220
Plaidoiries par Me Cara Zwibel	223
Plaidoiries par Me Alan Honner	227
Remarques de clôture par le Commissaire Rouleau	230

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi 25 novembre 2022 à 9:32

LA GREFFIÈRE: À l'ordre!

La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour.

Nous en arrivons au dernier jour des audiences publiques sur les faits. Il y aura ensuite des audiences sur des questions de politiques.

Alors, c'est la dernière journée pour recevoir les faits pertinents et évidemment il y aura la période de politiques la semaine prochaine.

Appelons le témoin suivant.

Me SHANTONA CHAUDHURY: Shantona Chaudhury pour la Commission.

Notre dernier témoin est le premier ministre Justin Trudeau.

(COURT SILENCE)

COMMISSAIRE ROULEAU: Il faudra peut-être prendre quelques minutes. C'est un petit peu comme une... ça refroidit les choses, cette attente.

(RIRES)

Me SHANTONA CHAUDHURY: Faut-il prendre 5 minutes?

COMMISSAIRE ROULEAU: Oui, prenons 5 minutes.

LA GREFFIÈRE: *The Commission is in recess for 5 minutes.*

COMMISSAIRE ROULEAU: Oh! Non.

1 Premier Ministre.

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bonjour.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci d'être venu.

4 Nous commencerons avec les choses habituelles.

5 Vous vous souvenez que vous avez été... vous aviez une entrevue le
6 9 septembre?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** après cette entrevue, il y
9 a un résumé qui a été préparé?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pas besoin d'appeler le
12 document, WTS.0000084.

13 Monsieur le Premier Ministre, vous avez passé en
14 revue ce résumé et au mieux de votre connaissance, il est exact?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ce n'est pas une
17 transcription exacte, mais c'est un résumé, et nous savons,
18 donc, cela.

19 Monsieur le Premier Ministre, vous êtes le
20 dernier témoin à témoigner devant la Commission. Nous avons
21 entendu beaucoup de témoignages concernant les évènements de
22 janvier et février qui ont mené à la décision de votre
23 gouvernement d'appeler les mesures d'urgence le 14 février, mais
24 nous n'avons pas encore eu votre perspective à vous en tant que
25 premier ministre qui menait le pays à travers tous ces
26 évènements. Vous êtes le décideur ultime pour invoquer cette Loi
27 pour la première fois dans l'histoire du pays.

28 Nous avons deux heures ce matin et je pense que

1 nous allons procéder en deux parties.

2 La première partie sera très spécifique avec des
3 questions. Nous allons passer en revue la chronologie des
4 évènements, nous allons faire référence à quelques documents.

5 La deuxième partie regardera les choses avec un
6 certain recul. Nous allons voir le panorama et les grands thèmes
7 qui émergent et la réponse du gouvernement à cet égard.

8 Commençons par la chronologie des évènements et
9 vous comprenez que ça va aller très, très vite. Deux heures,
10 c'est très court pour faire cela. Si jamais vous voulez ajouter
11 quelque chose, n'hésitez pas à le faire.

12 Commençons avec les journées avant l'arrivée du
13 convoi à Ottawa. Nous savons que vous aviez appris que le convoi
14 allait arriver peut-être autour du 24 janvier. Les
15 représentants, donc, vous ont... du BCP, vous ont mis au courant.

16 Quel est votre souvenir de cela? On vous informe
17 de cela, le convoi approche, qu'est-ce que vous pensiez qui
18 allait arriver?

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** On avait vu
20 pendant les mois qui ont précédé, un niveau de frustration et de
21 dissatisfaction (sic) [mécontentement] avec les politiques
22 gouvernementales par rapport au mandat, par rapport à la
23 vaccination. Et on avait entendu de la rhétorique assez corsée
24 de la part de plusieurs personnes à travers le pays. C'était un
25 reflet aussi de ce qu'on avait vu pendant la campagne électorale
26 qui s'était passée six mois avant.

27 Alors, de voir que ces groupes allaient venir
28 manifester à Ottawa, on s'attendait un petit peu au genre de

1 rhétorique et à l'intensité qu'on avait vue. Mais on a
2 régulièrement des manifestations à travers le pays, on est
3 vigilants, on est attentifs, mais on se prépare, dans la mesure
4 du possible.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous avez parlé de la
6 campagne électorale. Voudriez-vous en dire un peu plus sur ce
7 sujet?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bien, la
9 campagne électorale avait été un moment où on a pu consulter les
10 Canadiens directement sur les mesures qu'on voulait amener pour
11 protéger la santé publique, c'est-à-dire spécifiquement les
12 exigences de vaccination pour quiconque voulait embarquer dans
13 un train ou dans un avion, ou bien travailler pour la fonction
14 publique fédérale. Et c'était des gros enjeux, une grosse
15 décision de limiter l'accès au transport fédéral comme ça.

16 Donc, pour moi, c'était important que les
17 Canadiens puissent se prononcer sur cet enjeu-là. C'est sûr
18 qu'on le faisait ancrer dans les recommandations de santé
19 publique, dans le désir de garder les gens en santé et en
20 sécurité, mais je pense que c'était tout à fait approprié qu'on
21 ait des débats robustes à travers le pays sur ces enjeux-là. Et
22 c'est exactement ce qu'on a eu pendant les élections. Il y avait
23 plusieurs partis qui étaient en faveur de ce que nous on
24 proposait; il y en avait d'autres qui étaient farouchement
25 opposés. Et les Canadiens, pendant cette campagne électorale,
26 ont pu se prononcer.

27 Mais ce qu'on a aussi vu, et ce que moi et mon
28 équipe et mes candidats [avons] vu en particulier, c'est un

1 niveau de manifestations, de frustrations et d'agressions, ou au
2 moins d'intensité d'émotions par rapport à cette campagne-là,
3 par rapport à ce que nous proposons, qui était pire que et plus
4 intense que tout ce qu'on avait vécu dans d'autres campagnes
5 électorales ou dans d'autres événements politiques. Donc, on
6 voyait qu'il y avait une intensité potentielle, qui était là
7 pendant la campagne électorale, qu'on a vue à quelques reprises
8 dans les mois qui ont suivi, et qu'on soupçonnait s'en venait
9 peut-être à Ottawa pour ce convoi.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pour résumer – [je vais
11 revenir à l'anglais, je pense que nous sauterons probablement du
12 français à l'anglais et vice versa –], vous avez vu ces
13 manifestations monter, ces protestations. Comme vous avez dit, à
14 Ottawa, on a déjà vu de telles protestations, mais là, vous
15 sentiez que les choses pouvaient être d'une nature différente.

16 Le convoi est arrivé, a commencé à arriver le 28,
17 et le 29, les choses battaient leur plein. Donc, cette première
18 fin de semaine, comment est-ce que c'était de votre point de vue
19 lors de l'arrivée du convoi?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ce que nous
21 avons vu dans les journées qui ont mené à cela, c'est une
22 certaine déconnexion entre les bras politiques de mon bureau par
23 rapport à ce qu'on voyait dans les médias sociaux, [teinté par
24 nos expériences dans la campagne. Cela c'était juste quelques
25 mois avant. Cela contrastait avec les garanties fournies, par
26 exemple par le Service public ou la police d'Ottawa, à l'effet
27 que cela était tout simplement un type de manifestation assez
28 normale. Là, c'était autre chose.

1 Durant la première fin de semaine, nous avons
2 bien vu que l'attente de la police que les gens allaient rentrer
3 chez eux, que les choses n'allaient pas déborder, eh bien, cette
4 attente n'a pas été suivie d'effets.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, après ce dimanche,
6 vous avez appelé plusieurs personnes, plusieurs parlementaires,
7 vous testiez, vous vous renseigniez parce que les gens se
8 faisaient du souci.

9 Je voudrais voir le document
10 SSM.CAN.NSC.00002813.

11 C'est un appel que vous avez fait, donc, le
12 dimanche [30 janvier] avec Yasir Naqvi. Pouvez-vous nous dire
13 qui est cette personne?

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. C'est un
15 parlementaire pour Ottawa-Centre.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc :

17 « Bonjour Yasir,
18 Comment ça va? [Et plus important,
19 comment vont les gens dans la
20 communauté?] »
21 – Ah, c'est dur. On se sent assiégés.
22 Vous pouvez imaginer tous ces camions,
23 ces klaxons, et aussi cela se passe
24 dans notre quartier. J'ai eu beaucoup
25 de rétroaction, j'étais en contact avec
26 Marco... », c'est-à-dire monsieur
27 Mendicino, « ...Bill Blair, et il faut
28 s'assurer, donc, que cela ne touche pas

1 les rues résidentielles. Ah, la
2 situation est très difficile pour
3 tellement de gens. Il y a beaucoup
4 aussi de discours haineux.
5 – Je suis tellement bouleversé par tous
6 ces gens qui vivent une telle
7 situation. Ce n'est pas seulement
8 dérangeant, c'est toute cette
9 rhétorique haineuse qui circule. Avez-
10 vous vu cela?

11 – Oui, c'est incroyable. Les images que
12 l'on voit sont difficiles à imaginer.
13 J'ai vu un poster de Hitler avec votre
14 nom en dessous. Voilà le genre de
15 choses auxquelles on est soumis. On
16 agresse des gens qui portent des
17 masques. Il y a toutes sortes de
18 questions dans le voisinage et je ne
19 sais pas s'ils arrivent à dormir la
20 nuit. »

21 Et puis aussi, vous avez dit que :

22 « Oui, ça n'est pas très clair quant à
23 la durée que cela va prendre. »

24 Donc, il y avait eu un incident aussi à Shepherd
25 of Good Hope.

26 [Et finalement, votre dernier commentaire ici :]

27 « Je suis désolé. C'est terrible. La
28 GRC s'en occupe (sic) [marche sur des

1 œufs]. Et cela se passe dans notre
2 capitale nationale, c'est vraiment
3 incroyable. »

4 Donc, en fait, cela parle de soi-même. Mais peut-
5 être que vous pourriez nous expliquer un peu plus le contexte de
6 ce contact et à quoi on faisait référence là.

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [J'ose dire que]
8 les citoyennes et les citoyens d'Ottawa sont assez habitués à un
9 certain niveau d'action politique et autour de la Colline, mais
10 là, en l'occurrence, cela atteignait les gens dans leur vie
11 quotidienne. Il ne s'agissait pas d'une protestation politique
12 normale. Il y avait des intimidations, il y avait des menaces
13 contre les gens qui portaient le masque. J'ai entendu des
14 histoires très inquiétantes, des gens par exemple qui se sont
15 attaqués à une soupe populaire. Et là, il y avait des
16 indicateurs qu'il y avait une baisse du respect envers les
17 autres. On avait vu des exemples de cela durant la campagne et
18 cela, en fait, était le même genre de choses que l'on avait
19 vues, cette intensité, cette colère et ce discours haineux.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Regardons
21 SSM.CAN.SNC.00002812.

22 Monsieur le Premier Ministre, nous passons à la
23 journée suivante, le lundi 31. Il y avait un espoir que le
24 convoi serait parti, le lundi. Donc, il y a le maire d'Ottawa
25 ici, on parle d'une conférence de presse que vous aviez faite,
26 donc ces personnes avaient eu le temps de partir. Il y a le chef
27 de police également qui intervient. Le maire Watson se concentre
28 beaucoup pour mettre un terme à cette protestation.

1 Ensuite, « GW », c'est le maire Watson :
2 « Le chef de police a dit que la
3 situation est explosive, mais
4 jusqu'ici, ça tient. Les camions ont
5 commencé à partir, mais il y a des
6 personnes endurcies qui restent, cela
7 touche le voisinage. On a parlé à la
8 commissaire Lucki, on a besoin de plus
9 de ressources. »

10 Et cela continue :

11 « Il faut garder un sens d'équilibre
12 dans tout cela. »

13 Et vous faites un commentaire ensuite sur cela :

14 « Les personnes qui restent n'auront
15 pas le choix. Il faut faire très
16 attention. »

17 Donc, est-ce que vous pouvez parler de cette
18 question d'équilibre, de point d'équilibre?

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Si vous voulez
20 remonter dans le document? Voilà.

21 Ces appels... en fait, c'est parce que je voulais
22 comprendre ce qui se passait. Je voulais savoir ce qui se
23 passait au plan local et il y a cette expression qu'il y avait
24 des gens qui agissaient... plus intensifs que d'autres, et
25 d'autres voulaient faire partie d'un mouvement avec lequel ils
26 étaient d'accord, et d'autres étaient en train de diriger.

27 Et je crois, je ne suis pas tout à fait certain,
28 je ne sais pas si la transcription est exacte, mais c'est ce

1 sentiment, c'est qu'on ne voulait pas provoquer davantage, mais
2 il fallait quand même être ferme. Il fallait encourager les gens
3 de quitter, mais s'ils voient que les nombres rétrécissent, ceux
4 qui demeurent vont devenir plus intenses.

5 Alors, en gérant tout ça, il fallait faire
6 attention. Il fallait appuyer et protéger les gens qui vivent
7 dans la ville et on voulait qu'ils aient une vie normale en
8 dépit de cette manifestation, et le faire sans inciter des
9 réactions qui allaient amplifier les choses encore plus.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

11 Prochain document, SSM.CAN.NSC.00002814.

12 Alors maintenant, nous sommes le 2 février, un
13 mercredi, et c'est un appel entre vous et Anita Vandenbeld.

14 Alors, dites-nous qui elle est.

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Anita est
16 députée pour Ottawa–Nepean–Est... je crois que c'est ça. En tout
17 cas, elle est à l'ouest du centre-ville. Et elle est députée
18 depuis longtemps et aussi une membre qui exprime beaucoup pour
19 sa communauté à la Chambre.

20 Et elle m'expliquait comment le ton et que le
21 contenu de ce qui se passait dans les quartiers, c'était pire et
22 plus haineux et très différent de ce qu'elle avait vu dans le
23 passé.

24 Donc, de nombreuses années comme députée, mais
25 très engagée politiquement pour sa communauté.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous vous rappelez
27 de cet appel?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

1 Me SHANTONA CHAUDHURY: Alors, vous dites :

2 « Je voulais voir comment ça allait. »

3 Et elle dit :

4 « J'apprécie. Je suis déchirée, j'ai
5 peur, mais je suis tellement fâchée que
6 j'ai peur. Des enfants autistes avec le
7 bruit. Et je ne suis pas étrangère aux
8 environnements volatils, mais c'est
9 différent parce que ce sentiment est
10 dirigé envers nous et envers vous en
11 particulier. Et donc, ça pourrait
12 dissuader des jeunes femmes qui
13 pensaient entrer dans la politique. »

14 Et elle parle de ses électeurs et qu'est-ce que
15 le premier ministre doit faire.

16 « C'est difficile parce que je sais que
17 ce n'est pas de votre ressort. Les gens
18 sont frustrés, ils veulent tout
19 simplement qu'on fasse quelque chose
20 pour qu'ils puissent reprendre leur
21 ville. »

22 Et là, elle parle de messages haineux qu'elle a
23 vus. [Et vous dites] :

24 « Et encore une fois, c'est une
25 question d'équilibre, il faut être
26 responsable et raisonnable. »

27 Alors, mon point ici, Monsieur le Premier
28 Ministre, « Beaucoup de gens m'appellent pour savoir ce que le

1 premier ministre va faire », elle dit : « C'est difficile parce
2 que ce n'est pas de votre ressort. » Ça réfère à quoi?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça réfère à un
4 des défis [...] et dans les... et les problèmes qu'on avait au début
5 de l'occupation, puisqu'ils étaient visiblement motivés pour
6 protester contre le gouvernement et les politiques
7 gouvernementales, et même si les mandats qui les touchaient,
8 c'était des mandats provinciaux, mais ils avaient ciblé Ottawa
9 et le siège du gouvernement de façon délibérée. Et c'était une
10 manifestation d'ordre fédéral dans une ville qui héberge la
11 capitale nationale.

12 Alors, il y a une entente où il y a... on anticipe
13 que c'est la responsabilité du gouvernement de régler le tout et
14 de s'assurer que ça disparaisse, d'y mettre un terme. Il y a une
15 attente généralisée, même pour les résidents à long terme
16 d'Ottawa, que tout à coup c'est comme Washington, D.C., mais où...
17 mais qui est particulier en pensant que la GRC peut donner des
18 contraventions de stationnement.

19 Mais au Parlement et dans l'enceinte, il y a des
20 gens qui ont dit, « bien, écoutez, ils sont ici, ils sont fâchés
21 contre le premier ministre, ils sont en train de perturber mon
22 quartier, et le gouvernement fédéral devrait absolument faire
23 quelque chose pour se débarrasser de ces protestataires ou les
24 faire quitter », et on expliquait toujours que ce n'était pas de
25 notre ressort. La gestion de Wellington, des quartiers
26 avoisinants, c'était du ressort du SPO, et s'ils avaient besoin
27 d'aide, ils pourraient demander de l'aide à la PPO [et ensuite
28 la GRC pourrait venir en renfort, mais c'était leur

1 juridiction.]

2 Alors, les gens qui sont impliqués en politique,
3 on peut être quelqu'un... vous êtes un député et quelqu'un dit,
4 « oui, mais j'ai un problème avec les déchets », et puis le
5 député répond que « ben non, mais c'est pas gouvernemental,
6 c'est municipal », ce genre de trucs (sic).

7 Alors, c'était pas... ce n'était un enjeu fédéral,
8 c'était pas pour les policiers fédéraux, c'était le service de
9 police qui devait s'en occuper. Mais les gens disaient : « Mais
10 ils sont ici à cause du gouvernement fédéral et le gouvernement
11 fédéral refuse de faire quoi que ce soit. » Alors, c'était un
12 mélange de récits et il fallait qu'on fasse très attention.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On va y retourner quand je
14 vais parler de la réponse initiale de la province d'Ontario.

15 [...]

16 Alors, on a vu les appels entre vous et des
17 députés, maintenant SSM.CAN.[00007738].

18 Donc, c'est un appel avec Candice Bergen, le
19 3 février, qui était leader de l'opposition. Je ne le savais
20 pas, même hier, mais je le sais maintenant. Alors c'est un appel
21 avec madame Bergen. Vous rappelez-vous de cet appel?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et qu'est-ce qui a donné
24 lieu à cet appel?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** En fait, c'était
26 pour la féliciter. Lorsque quelqu'un devient leader d'un autre
27 parti, normalement je tends la main et puis avoir une petite
28 conversation, comment va la famille, si la famille s'ajuste

1 bien, et des recommandations quant à avoir assez de repos et de
2 bien dormir. Mais au cours des années, on s'était connus, alors
3 quand elle est devenue leader, je voulais avoir ce contact. Et
4 tout ça s'est déroulé dans le contexte de cette occupation,
5 alors ça faisait partie de la discussion. Mais en principe,
6 c'était un appel de félicitations.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui. [...]

8 Maintenant, on va défiler un petit peu plus.

9 Alors, c'est la partie de la conversation où ous
10 parlez de la sécurité à Ottawa. Vous dites :

11 « Le deuxième breffage sur la sécurité
12 à Ottawa. C'est une inquiétude et il y
13 a beaucoup de désaccords. J'aimerais
14 m'assurer que vous recevez les
15 breffages sur la sécurité et la
16 situation et est-ce que vous êtes bien
17 informée. J'espère qu'on pourra
18 s'assurer que la démocratie du Canada
19 va continuer à fonctionner et que nos
20 institutions vont demeurer fortes et
21 que les citoyens d'Ottawa pourront
22 reprendre leur vie normale. »

23 Madame Bergen dit :

24 « Absolument, je suis d'accord. Je suis
25 sûre que vous ne regardiez pas la
26 période de questions aujourd'hui, mais
27 c'est là, j'aimerais avoir une
28 résolution. C'est vrai que nous ne

1 sommes pas d'accord sur certaines
2 choses, mais je suis d'accord avec vous
3 que l'objectif c'est de trouver une
4 façon pour que les gens rentrent chez
5 eux et pour dégager Ottawa. Nous
6 recherchons la même chose. Si vous avez
7 des idées ou des choses qui pourraient
8 être faites et peut-être tendre une
9 branche d'olivier, c'est peut-être une
10 façon, et on aimerait pouvoir
11 travailler ensemble.

12 Et vous dites :

13 « On doit se concentrer pour baisser la
14 température et faire en sorte que les
15 gens reprennent leur vie normale. Mais
16 on s'assurera qu'il y ait des
17 discussions et il y aura des occasions
18 de pouvoir travailler ensemble. Y'en a
19 qui se sont placés dans un coin et
20 leurs demandes sont mortes dans l'œuf.
21 Nous avons des démocraties et des
22 institutions à défendre. Il y a une
23 façon où on peut procéder, mais je ne
24 veux pas voir un précédent où quiconque
25 peut s'installer et barrer la rue
26 Wellington. Et ça fait partie de notre
27 démocratie d'aller chercher
28 l'équilibre. »

1 Et Madame dit :

2 « Il faut 'faire' prudent et [en tant
3 que] premier ministre, vous ne voulez
4 pas avoir un précédent négatif. »

5 Et cetera.

6 Alors, j'aimerais que vous nous parliez et
7 j'imagine que la branche d'olivier, c'est un dialogue avec les
8 manifestants dans une capacité ou autre. Alors, qu'est-ce qui... à
9 quoi pensiez-vous lors de cette conversation?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** J'ai dit...
11 s'assurer qu'il y ait des discussions là-dessus, c'était... on
12 devrait s'assurer que les partis politiques continuent à en
13 parler pour trouver une façon de travailler ensemble. Et donc,
14 les demandes, comme renverser les résultats des élections
15 récentes, mais afin de répondre à leurs demandes ou légitimiser,
16 c'est que je ne veux pas établir un précédent. Et qu'en bloquant
17 Wellington, on peut changer la politique publique. On peut vous
18 entendre, mais il faut trouver un équilibre.

19 Et elle était d'accord qu'il fallait être prudent
20 parce qu'on ne voulait pas établir de mauvais précédents.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Alors, c'est
22 assez clair. Donc, il y a une volonté de discuter, mais vous ne
23 vouliez pas établir de précédent où un barrage pourrait donner
24 lieu à un changement de politique. Est-ce que c'est juste?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je crois
26 que nous avons une bonne démocratie robuste et les
27 manifestations publiques, c'est de s'assurer que les Canadiens
28 puissent transmettre leurs messages et exprimer leurs opinions.

1 Mais d'utiliser les manifestations pour exiger des changements à
2 la politique publique, moi, je trouve que c'est quelque chose
3 qui est très inquiétant.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK.

5 [Merci, Monsieur le Greffier.]

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bien que... [mes
7 excuses]...

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [Non, non, continuez.]

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bien évidemment,
10 si vous manifestez parce que le gouvernement veut fermer des
11 lieux d'injections sécuritaires, ça, c'est différent. Il y a une
12 différence entre des occupations et dire qu'on ne quitte pas
13 jusqu'à ce que ça change et d'une façon qui était massivement
14 perturbatrice et dangereuse. C'est pas comme protester pour
15 dire: « On veut changer la politique publique, on est en train
16 de convaincre les gens et qu'enfin les politiciens vont nous
17 écouter et qu'ils vont dire 'je vais perdre des votes si je ne
18 change pas cette politique'. » Ça, c'est la façon normale et
19 c'est comme ça que les manifestations peuvent réussir.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Prochain document,
21 SSM.CAN.NSC.00002819.

22 Alors, Monsieur le Premier Ministre, on passe au
23 prochain weekend, le 3 février, et notre compréhension, c'est
24 que la manifestation était plus intense avec encore plus de
25 camions. Et là, vous avez un appel avec la gouverneure générale.
26 Vous vous rappelez de cet appel?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, voici la

1 transcription [...]

2 Alors, il y a l'introduction, les salutations, et
3 vous dites :

4 « C'est stressant. Pas pour moi
5 particu... personnellement. »

6 La gouverneure générale :

7 « Oui, il semblerait qu'ils semblent
8 abandonner. Alors, c'est un défi. »

9 Et vous dites :

10 « Oui. Les gens accusent le Fédéral,
11 mais beaucoup des mandats ne dépendent
12 pas de nous. Et pour la police, on ne
13 dirige pas les policiers, et on veut
14 résoudre ça de façon pacifique. Ils
15 veulent trouver une façon de garder le...
16 pour protéger leur égo, mais ils ne
17 comprennent pas les institutions
18 gouvernementales et ils ne peuvent pas
19 fermer nos démocraties. »

20 Et la gouverneure générale [...]

21 En fait, je m'arrête ici. De quoi vous parliez
22 dans ce paragraphe-là?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je crois
24 que c'était un protocole d'entente qu'un groupe parmi les
25 manifestants avait déclaré que ce que le groupe voulait, c'était
26 donner des pouvoirs au Sénat pour travailler avec la gouverneure
27 générale et afin de créer un gouvernement provisoire ou avoir un
28 comité gouvernemental qui changerait la politique publique, et

1 ça démontrait un manque de compréhension de comment le
2 gouvernement fonctionne. Mais ça voulait dire aussi qu'elle
3 aussi elle était bombardée. Le Rideau Hall, c'est des gens qui
4 donnent des médailles aux bons Canadiens, était constamment
5 bombardé par des demandes qu'elle congédie le premier ministre,
6 et c'était très agressif. Et c'est à cela que je réfèrais.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et c'est pour ça que vous
8 l'avez appelée?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'était une
10 partie, mais je parle de façon régulière avec la gouverneure
11 générale. Alors ici, ça valait la peine de voir comment ça
12 allait.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Elle a demandé si... comment
14 ça serait réglé et...

15 « [...] Bill Blair a fait beaucoup dans
16 le passé. »

17 Et Bill Blair a témoigné à la Commission :

18 « Ce n'est pas une manifestation, c'est
19 une occupation. Ça va prendre du temps.
20 Il faut faire attention de ne pas
21 réparer quelque chose quand on n'a pas
22 les outils. »

23 La gouverneure générale dit :

24 « Oui, il y a du personnel principal
25 qui reçoit beaucoup de courriels
26 haineux demandant au gouverneur général
27 de congédier le premier ministre. C'est
28 difficile de recevoir ces choses-là.

1 Ils ont même créé un site web en mon
2 nom, mais il faut que j'en fasse fi. »

3 Et là, vous lui demandez :

4 « Comment vous vous sentez côté
5 sécurité? »

6 Alors, c'est bien cela que vous avez dit?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, où étaient les
9 choses, rendu au deuxième weekend?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Le premier
11 weekend, je pense que tout le monde a été assez étonné, et là,
12 on a Bill Blair qui avait travaillé avec la police, et avec son
13 expertise et son ancienne carrière, et quoi faire pour baisser
14 les tensions et tout en comprenant que c'est pas du jour au
15 lendemain que ça peut se faire, mais qu'il y a des choses à
16 faire.

17 Donc, il y avait un espoir que ce deuxième
18 weekend on verrait une diminution d'activités et, au contraire,
19 on a vu une intensification et les choses qu'on avait entendues
20 que les policiers allaient commencer à faire ci, à faire ça, et
21 qu'on pourrait répondre, ces choses-là ne se produisaient pas,
22 ne se réalisaient pas.

23 Il y avait un sentiment que cette occupation se
24 poursuivait comme toujours et sans vraiment... sans contrôle ou
25 même pas un plan pour y mettre fin. Et je sais avoir eu des
26 conversations avec des députés et autres que les citoyens
27 d'Ottawa étaient pris de panique en pensant à l'idée de faire un
28 autre weekend avec les perturbations, les klaxonnements, se

1 faire crier après parce qu'ils portaient un masque, et parce que
2 le Centre Rideau était fermé, toutes ces choses qui posaient
3 vraiment un problème, et les gens commençaient à être assez
4 irrités. Ça faisait deux weekends au complet où c'était une
5 perturbation massive.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** En parlant de gens
7 irrités, on va parler de la réponse de l'Ontario dans les
8 premières semaines. Un thème qui revient et on le voit dans les
9 documents aussi, votre frustration et celle de votre
10 gouvernement pour ce qu'on pourrait appeler une réticence de la
11 province de l'Ontario et même de ne pas vouloir participer à la
12 table tripartite.

13 Alors, on va passer au prochain document,
14 [SSM.CAN.NC.00002837].

15 Alors, c'est la transcription d'un appel que vous
16 avez eu avec le maire Watson le 8 février, je crois.

17 [...]

18 À la page 2, le maire Watson, donc, parle de
19 cette expression qu'il s'agit que... c'est un peu comme l'Hydre de
20 Lerne dont on n'arrive pas à couper toutes les têtes à la fois
21 [...]. Et donc :

22 « Voilà, c'est vrai [...]

23 Donc, il y a la police d'Ottawa, vous
24 avez vu comme moi, nous avons des
25 soucis depuis le début. »

26 Et vous demandez quel est le contact entre le
27 maire Watson et le chef de police. Et le maire Watson dit une
28 chose, le chef de police dit une autre chose, et vous demandez

1 ce qu'il en est.

2 Est-ce que vous pourriez faire un commentaire sur
3 tout cela et la situation de la police d'Ottawa dans la mesure
4 où vous en étiez informé?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Depuis le début,
6 nous avons dit à la GRC et au commissaire de la GRC, et au
7 gouvernement d'une manière générale, c'est que s'il y avait quoi
8 que ce soit que l'on puisse faire pour pouvoir aider la police
9 d'Ottawa, si nous avons des ressources ou certains pouvoirs,
10 car il y a dans cette capitale un pouvoir fédéral, et bien que
11 nous étions là pour aider, fournir de l'aide à la ville
12 d'Ottawa, si je me souviens bien, nous avons entendu différents
13 chiffres émanant de la part du maire quant aux besoins et
14 émanant, donc, du chef de police. Le commissaire m'a dit très
15 clairement qu'il fallait savoir que si on allait déployer telle
16 ou telle ressource, eh bien, qu'elles allaient être utilisées de
17 manière appropriée et qu'il y aurait un plan pour utiliser ces
18 ressources.

19 Parfois, on a à travers ce pays que... on dit on a
20 besoin, par exemple, de 20 000 policiers/policières, et il faut
21 l'intervention de l'armée avec 1 000 soldats, et, en fait, nous
22 devons examiner la situation, ça fait partie de notre
23 responsabilité et voir quels sont les besoins. Si on envoie
24 l'armée, par exemple, lors de l'ouragan Fiona, il faut... par
25 exemple, il y a des choses à s'occuper sur le terrain, mais
26 jamais les forces militaires ne s'engagent à faire le travail de
27 la police, par exemple diriger la circulation. Non, les
28 militaires ne sont pas des policiers. Voilà pourquoi il faut

1 toujours examiner la chose.

2 Alors, par exemple, on peut dire « oui, nous
3 allons envoyer des ressources », mais il faut voir vraiment
4 comment elles vont être utilisées, ces ressources. Il faut voir
5 combien de personnes sont nécessaires, comment ces personnes
6 vont être utilisées, à quelles tâches.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Un peu plus bas dans le
8 document.

9 Le maire Watson dit :

10 « Après ce coup de fil, je vais voir si
11 le gouvernement va suivre ses
12 engagements. Nous avons besoin de
13 personnel sur le sol là, sur le terrain
14 [...] »

15 Et [vous répondez :]

16 « Oui, oui, on peut dire que le
17 gouvernement fédéral va fournir
18 d'autres ressources, mais ce qui me
19 frustre, c'est que, donc, il y a des
20 problèmes et Doug Ford [tente de fuir
21 ses] responsabilités. C'est important,
22 donc, qu'il fasse face à ces
23 responsabilités [...] »

24 Le maire Watson dit :

25 « Ils tardent à faire cela, ça serait
26 bien de fixer des choses. [Ford] n'a
27 même pas fait l'effort de voir ce qu'il
28 se passait. »

1 Monsieur le Premier Ministre, voulez-vous faire
2 quelques commentaires sur ce qui se passait là?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Tout d'abord,
4 quand je dis que... quand je parle de tout ce qui se passait, il
5 s'agissait de mettre ensemble les questions fédérales, les
6 questions de police fédérale pour disperser les protestations.
7 C'est un petit peu un... donc, un recoupement là. Il y a des
8 recoupements dans ce qui se passait. Initialement, dans les
9 manifestations, le gouvernement de l'Ontario était très heureux
10 de voir que, oui, il y avait les questions concernant Ottawa et
11 les questions concernant le Fédéral, mais en tant que province,
12 eux n'avaient pas juridiction ni pouvoirs à exercer en la
13 matière.

14 C'était une situation déplaisante. On me
15 critiquait tous les jours à Ottawa, on disait que le Fédéral ne
16 faisait rien. Je peux comprendre, donc, que les politiciens
17 provinciaux pouvaient se sentir ignorés et posaient la question
18 pourquoi les choses n'étaient pas résolues : « Ne nous en mêlons
19 pas », et on pouvait continuer à critiquer les personnes qui
20 faisaient quelque chose.

21 Je suis sûr que dans les coulisses, la PPO était
22 en fait engagée avec le Service de police d'Ottawa et
23 fournissait du soutien, tout comme au niveau fédéral aussi, mais
24 politiquement, il y avait une décision de rester un peu en
25 retrait.

26 Ce que nous avons vu pendant la pandémie et
27 d'autres crises, c'est que lorsque les trois niveaux du
28 gouvernement peuvent travailler bien ensemble, eh bien, non

1 seulement les résultats sont meilleurs, la coordination est
2 bonne, mais les citoyennes et les citoyens s'en trouvent
3 rassurés. Il y a des gens qui n'ont peut-être pas les mêmes
4 opinions politiques, mais on voit que ces gens-là qui avaient
5 des opinions différentes peuvent se retrousser les manches et se
6 mettre au travail et travailler ensemble.

7 À ce point-ci dans l'occupation, ça n'était pas
8 le cas [et, oui, il y avait un peu de frustration].

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le lendemain, vous avez eu
10 un appel avec le premier ministre Ford. En plus d'Ottawa, il y
11 avait d'autres choses qui se passaient à travers le pays, mais à
12 ce point-là, [les] 7, 8, 9, il y avait, donc, le pont Ambassador
13 qui était bloqué, et ça, ç'a été le moment pivot pour plusieurs
14 raisons. Mais vis-à-vis de la participation de l'Ontario, par
15 exemple, regardons SSM.CAN.NSC.00002845.

16 Donc, pour résumer, c'est un contact entre vous
17 et le premier ministre Ford, vous vous engagez pour essayer de
18 trouver une solution.

19 Passons, donc, à la dernière partie de ce premier
20 paragraphe. « PDF », ça veut dire « le premier ministre Ford ».
21 Donc :

22 « Nous pouvons recommander des choses,
23 travailler ensemble, contacter, donc, le procureur général,
24 exploiter les textes de loi. La police hésite. [On ne peut pas
25 leur enlever leur permis 'polar', on a déjà vérifié.] On peut
26 contrôler l'arrivée des carburants...

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Est-ce que
28 c'est... c'est peut-être, en anglais, « *operator licenses* », je

1 crois, c'est-à-dire les permis d'exploitation.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [Oui, probablement pas
3 « *polar* », mais les permis d'exploitation. On va y aller avec
4 ça.]

5 [Et vous répondez :]

6 « Donc, tout d'abord, ce ne sont pas
7 des manifestants légaux. Ils occupent
8 le terrain. Ils font des barricades
9 pour l'économie de l'Ontario. Ils font
10 du tort aux gens dans leur vie
11 quotidienne, et au moment où l'on
12 cherche à attirer des investissements,
13 on voit que l'on ne peut même pas
14 enlever des manifestants de ce pont. »

15 Donc, vous parlez des outils là. Qu'en est-il?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Toutes ces
17 questions de manifestations légales ou non légales, qu'il n'y
18 avait pas de permis pour manifester tout ce temps-là, ils
19 étaient garés de manière illégale, ils s'engageaient dans des
20 activités perturbatrices, il y a eu un grand nombre
21 d'infractions aux règlements municipaux par le simple fait de se
22 trouver là.

23 Et donc, émanant d'une conversation que j'avais
24 eue avec le ministre Bill Blair, on peut faire respecter la loi
25 sur des petites choses et essayer d'arriver à un équilibre.
26 C'est une manière de procéder. Mais la question ici, c'est qu'il
27 y avait des choses que l'on pouvait faire et que l'on a essayé
28 de faire, mais l'on s'est rendu compte que ces choses-là

1 n'auraient pas été sécuritaires. Par exemple, arrêter quelqu'un
2 qui transportait de l'essence ou bien, donc [...] on aurait pu
3 prendre des mesures plus fortes et il y aurait eu une résistance
4 importante. Mais là, si, par exemple, on allait sentir que les
5 ressources n'étaient pas suffisantes pour, par exemple, faire
6 respecter la loi quant au transport de carburant ou au
7 stationnement sur les routes, eh bien, entre la PPO et la GRC,
8 il fallait fournir les ressources nécessaires de manière à
9 pouvoir utiliser les outils existants.

10 À ce point-là, c'est cela qui se passait. Il
11 fallait se poser des questions de savoir de combien de personnel
12 supplémentaire nous avons besoin. Il faut qu'il y ait un plan
13 si on veut faire venir des forces de police d'ailleurs. On peut
14 établir un plan, bref, on sentait qu'il fallait plus travailler
15 sur la chose et on pouvait faire plus dans cette situation.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est cela sur la
17 page suivante.

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est
19 cohérent.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc :

21 « Le gouvernement a juridiction sur le
22 pont et la frontière, donc il y a un
23 rôle à jouer, et nous serions heureux
24 de le faire, mais personne ne peut
25 aller sur le pont parce qu'il s'agit de
26 terrains municipaux. Donc, la police
27 qui a juridiction sur le terrain doit
28 agir. Il faut enlever cela comme excuse

1 de manière à ce que le travail puisse
2 être fait de manière à ce que
3 l'Ontario, disons, ne soit plus l'objet
4 de ridicule pour les gens. »

5 En haut de la page, c'est la conclusion de cette
6 conversation. Vous dites :

7 « Quelles sont les étapes suivantes?
8 Vous avez dit que la PPO va intervenir.
9 Il y a un sens d'urgence. On ne peut
10 pas prendre trois semaines pour
11 discuter de cela, il faut agir
12 immédiatement. »

13 Donc, cette urgence émane de la situation sur le
14 pont Ambassador. Le premier ministre [Ford] répond de la manière
15 suivante :

16 « Oui, on va agir, mais sans plan,
17 c'est difficile. Il faut un plan et
18 l'on vous tiendra à jour. C'est
19 critique, je comprends bien ce que vous
20 avez dit, et je vais vraiment y
21 travailler très fort. [...] »

22 Ça, c'est une très bonne citation là, « je vais
23 vraiment les talonner. »

24 Donc, ensuite :

25 « [...] Vous pouvez contacter le ministre
26 LeBlanc et, vous et moi, nous devons
27 travailler ensemble. Il faut montrer
28 que l'ordre peut être rétabli, doit

1 être rétabli. »

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Alors, oui, on
3 dit... quand je disais on ne peut pas prendre trois semaines pour
4 traiter tout ça, je ne parlais pas seulement du pont Ambassador,
5 je parlais du fait que cette situation ne pouvait pas
6 s'éterniser. Mais quand je dis qu'il fallait agir immédiatement,
7 bien sûr, je ne donnais aucun ordre au premier ministre
8 provincial, mais il y avait une attente dans cette situation.
9 Les choses perduraient trop.

10 Un peu plus bas dans le texte, on voit que les
11 pouvoirs policiers avaient perdu le contrôle de la situation.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est cela.

13 Merci, Monsieur le Greffier.

14 Maintenant, parlons d'autre chose que de
15 l'Ontario. On comprend bien qu'au niveau fédéral, il y avait des
16 soucis émanant du côté américain aussi. Il y a eu beaucoup de
17 conversations dont on a fait état – Brian Deese. Le 11 février,
18 vous avez eu un appel téléphonique avec le président Biden.

19 Regardons PB.CAN.00000057. [...]

20 Monsieur le Premier Ministre, est-ce que vous
21 pouvez nous parler de cet appel?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** J'avais deux
23 buts en tête lors de cet appel. Le premier, c'était de rassurer
24 le président. Oui, il y avait des impacts des deux côtés de la
25 frontière, mais l'on savait depuis la pandémie que les... par
26 exemple, il y avait du personnel médical qui par milliers chaque
27 jour traversait ce point de frontière au pont Ambassador. Il y
28 avait une véritable relation, un historique autour de ce pont,

1 et je voulais, donc, le rassurer, rassurer le président
2 américain Joe Biden que nous allions pouvoir résoudre cette
3 situation et que nous voulions continuer à être un partenaire
4 fiable dans le commerce et aussi à d'autres égards. Cela, donc,
5 voulait répondre à des soucis concernant ce qui se passait
6 autour de la frontière.

7 La deuxième chose dont je voulais parler, c'est
8 le contexte plus général, par exemple le centre du... donc, le
9 centre d'appel d'urgence qui avait été débordé quelques jours
10 avant, donc, de Ottawa. Le 9-1-1 avait été inondé d'appels
11 émanant des États-Unis, notamment.

12 Il y avait la sphère politique, il y avait des
13 questions de flux financiers aussi très importants autour de ces
14 activités d'occupation au Canada, flux financiers qui émanaient
15 des États-Unis, des gens sympathiques à la cause [...]

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que le président
17 Biden était aussi préoccupé que vous dans cette situation?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. Moi,
19 j'étais beaucoup plus soucieux de la situation, des barrages
20 routiers et de l'impact sur la sécurité et sur la vie des gens.
21 Lui avait des soucis, mais ça n'était pas du tout au même
22 niveau.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'était... évidemment,
24 ça concernait ce pays-ci, bien sûr, donc c'est tout à fait
25 normal.

26 Merci, [Monsieur le Greffier].

27 Maintenant, nous en arrivons, donc, à un point
28 critique de cet historique. Nous arrivons autour du 10,

1 11 février, et on a entendu du greffier du Conseil privé, c'est
2 qu'elle vous a, donc, conseillé d'appeler le Groupe
3 d'intervention en cas d'incident, le GII. Donc, il y a
4 différents comités et l'on a parlé de ce que c'est que ce GII,
5 mais de votre point de vue en tant que premier ministre, vous
6 présidiez ces comités, qu'est-ce que cela voulait dire de
7 convoquer de telles réunions? Quel point de vue, donc,
8 privilégié, aviez-vous sur les choses?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Les comités
10 habituels du Cabinet sont composés de différents membres du
11 Cabinet aidés par leurs directeurs, leurs sous-ministres, mais
12 il s'agit de discussions autour de questions, donc, qui
13 pourraient concerner aussi le Cabinet dans son entier. Mais il y
14 a à partir de là des comités spéciaux que je dirige, les membres
15 ne sont pas permanents, car nous traitons d'incidents qui sont
16 importants, qui appellent une réponse du gouvernement fédéral,
17 par exemple une inondation, un ouragan. Par exemple, le GII le
18 plus récent que j'ai eu concernait Haïti et la situation,
19 comment pouvions-nous intervenir et aider là. Alors, ça peut
20 porter sur plusieurs sujets.

21 Alors, tout dépendant de l'objectif, on choisit
22 les domaines d'expertise pour être à la table, mais
23 contrairement à la plupart des comités, ce sont des rencontres
24 où les fonctionnaires sont à la table et ils ne sont pas censés
25 participer seulement, mais mener les conversations, que ça soit
26 des sous-ministres ou des directeurs d'agences, le commissaire
27 de la GRC, [le directeur du SCRS, et que sais-je encore]. Ces
28 gens-là vont donner des rapports directs. La plupart des... et

1 normalement les ministres sont là aussi, mais s'ils prennent la
2 parole, ce serait à la toute fin pour ajouter un peu plus de
3 détails.

4 Les Groupes d'intervention en cas d'incident,
5 c'est de s'assurer que le gouvernement... et que j'entende, j'aie
6 les opinions de toutes ces agences et tous les intrants par
7 rapport à un incident donné. Et par la suite, on élabore un plan
8 ou on va de l'avant. C'est vraiment une instance décisionnelle.
9 Mais ce cadre est assez unique dans notre structure de comité.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, il n'y a plus cette
11 distinction entre les fonctionnaires et les ministres.

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ben, on entend
13 directement des ministres. Normalement, c'est les ministres qui
14 se font breffer et vont discuter. Alors, quand on a des
15 rencontres du Groupe d'intervention, il y a toujours des
16 nouveaux ministres et puis c'est un ajustement, car on va
17 entendre le sous-ministre et pas le ministre lui-même. Alors,
18 c'est de s'informer, mais s'assurer que tout le monde est sur la
19 même longueur d'onde.

20 Un des défis dans tout gouvernement, c'est le
21 cloisonnement de ce qui se passe dans la Sécurité publique n'est
22 pas relayé au Transport, n'est pas toujours relayé de façon
23 aussi organique qu'on voudrait à l'Immigration. Des choses
24 semblables. Alors, s'assurant que tout le monde soit à la table
25 et que tout le monde est sur la même page, alors qu'est-ce qui
26 se passe avec l'incident qu'on examine et qu'est-ce qu'on va
27 faire, et normalement c'est « voici la distribution des tâches,
28 et on va se revoir dans quelques jours et voir le résultat ».

1 Les Groupes d'intervention en cas d'incident,
2 c'est pas juste une réunion, il y en a toute une série jusqu'à
3 ce que l'incident soit fini ou a été référée ou renvoyée à une
4 autre instance.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Nous avons que le Comité
6 d'intervention en cas d'incident [...] alors je pense que c'était
7 trois fois, après ça il y avait des rencontres quotidiennes, 10,
8 le 12 et le 13 février. Alors, je vais compléter un peu le
9 récit.

10 Le 10, on a parlé de deux voies pour la réponse
11 fédérale. Alors, [...] que le gouvernement fédéral devait agir
12 [...]. Et donc, la première voie, qu'est-ce que le gouvernement
13 peut faire avec les pouvoirs existants, et la deuxième voie,
14 qu'est-ce qu'on pourrait faire avec des nouvelles... du nouveau
15 pouvoir, y compris la *Loi sur les mesures d'urgence*.

16 Alors ici, j'aimerais vous demander, dans les
17 documents, c'est la première confirmation officielle que la *Loi*
18 *sur les mesures d'urgence* était sous discussion, mais il y a eu
19 d'autres renvois à cette loi dans les appels téléphoniques, les
20 courriels et autres. Maintenant, si quelqu'un vous demandait
21 quand est-ce que cette loi est devenue une possibilité, comment
22 répondriez-vous?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Comme une idée,
24 ça aurait été dès le début. C'était toujours... on gardait ça dans
25 notre esprit, si c'est une urgence qui est hors contrôle, qui
26 peut avoir une incidence sur les citoyens, possibilités de
27 violence, et pas seulement à Ottawa, mais à l'échelle du pays.

28 Le barrage à Coutts avait commencé le même

1 weekend que l'occupation à Ottawa. Et ce sont des choses où
2 alors on se dit, OK, en regardant toute une gamme de résultats
3 possibles, il viendra un moment où peut-être il va falloir
4 invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. C'était pas pris très
5 très au sérieux, en tout cas, c'est... pour moi, c'était une
6 réflexion un peu binaire : « Ah, il va falloir peut-être
7 invoquer cette loi. » Et pas avec quel objectif, mais c'était la
8 compréhension que si la situation perdure et si on n'arrive pas
9 à la contrôler, le gouvernement fédéral devra peut-être donner
10 plus de pouvoirs aux provinces, aux corps policiers, faire
11 quelque chose pour mettre un terme à tout ça.

12 Alors, oui, alors toutes les solutions de
13 rechange étaient là. Et surtout, on est le premier gouvernement
14 qui avait vraiment... qui se penchait vers la possibilité
15 d'utiliser la *Loi sur les mesures d'urgence* comme c'était le cas
16 pour la pandémie. Alors, on a épousseté, on a eu des discussions
17 au Cabinet que qu'est-ce que c'était et que c'était une mise à
18 jour d'une loi qui existait avant, et si ça se confirmait à la
19 *Charte*. Après 1982, il y a eu beaucoup de changements et [...]
20 Alors, c'était un cours intensif sur la *Loi sur les mesures*
21 *d'urgence* et des consultations requises. Et ça, on y avait pensé
22 deux ans durant la pandémie.

23 Et en consultation avec les premiers ministres
24 provinciaux, je ne pensais pas l'utiliser, je pensais pas que
25 c'était approprié pour la *Loi sur les mesures d'urgence* en
26 fonction du bien-être des gens, mais il y avait des gens qui
27 nous demandaient de le faire parce que c'était une urgence
28 nationale que cette pandémie, surtout au printemps 2020. Alors,

1 on connaissait un peu cette loi qui n'avait jamais été invoquée.

2 Et voyant cette situation avec l'ordre public,
3 c'était une pensée qui était... qui existait, alors peut-être que
4 ne s'y rendrait pas, mais on était... c'est pour ça qu'on était
5 réticent de convoquer un Groupe d'intervention en cas d'incident
6 trop tôt dans le processus parce que ce n'était pas à nous de
7 régler ça, parce qu'il y avait encore beaucoup de choses que le
8 corps policier compétent et que les paliers du gouvernement
9 pourraient faire.

10 Alors, ce n'était... c'était à la rencontre du
11 10 février avec le Groupe... on a dit : « D'accord, avec la
12 première voie, qu'est-ce qu'on peut faire pour donner plus de
13 pouvoirs aux policiers et aux gens de la Sécurité publique pour
14 mettre un terme à ces occupations illégales? C'est quoi les
15 ressources avec les lois existantes? » Et la deuxième voie :
16 « Qu'est-ce qu'on pourrait faire s'il fallait créer de nouveaux
17 pouvoirs, que ça soit de la réglementation, est-ce que c'est la
18 *Loi sur les mesures d'urgence* et d'en parler à la Chambre, ou
19 utiliser la *Loi sur les mesures d'urgence*? »

20 Alors, la clé pour moi de ces conversations,
21 c'était un départ de ce cadre binaire de pas de *Loi sur les*
22 *mesures d'urgence* ou une *Loi sur les mesures d'urgence* parce que
23 la Loi elle-même ne fait rien, ça déclare une urgence. Mais ce
24 que ça fait, ça permet au gouvernement de faire émettre des
25 mesures temporaires pour traiter des situations.

26 Alors, les conversations utiles autour de tout ça
27 ont débuté le 10 février quand j'ai posé la question :
28 « D'accord, quels sont les outils additionnels qu'il faudrait

1 invoquer par la Loi, ou la réglementation, ou les mesures
2 d'urgence que nous n'avons pas déjà? Qu'est-ce qu'on ferait avec
3 la *Loi sur les mesures d'urgence* si on l'invoquait? Et est-ce
4 que c'est quelque chose qu'on ne pourrait pas faire si on ne
5 l'avait pas? »

6 Alors, c'est : quels seraient les outils? C'est
7 ça qui précisait [...] parce qu'on avait entendu... on savait que
8 les dépanneuses commerciales n'étaient pas... ne voulaient pas
9 remorquer, mais peut-être avec la *Loi sur les mesures d'urgence*
10 on pourrait contraindre ces chauffeurs-là et de respecter les
11 contrats qu'ils ont signés avec la Ville pour dégager les
12 véhicules qui sont illégalement stationnés.

13 Alors, c'est cette réflexion dont... et la
14 distribution des tâches le jeudi et qu'on allait revoir le
15 samedi et à la prochaine réunion de ce Groupe : « Alors, parlez-
16 moi de ces outils qui vont régler ça et après ça on va... si on a
17 besoin de la Loi pour trouver (sic) ces provinces ou est-ce
18 qu'on peut convaincre les provinces, mais on va au moins savoir
19 quelles sont les choses qui vont nous [permettre de] reprendre
20 le contrôle sur cette situation. »

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Alors, ça,
22 c'était la discussion le 12 février, et le 13 février, c'était
23 le grand jour, si le gouvernement voulait prendre cette... prendre
24 le premier pas et considérer l'invocation de la Loi.

25 Alors, quelle était la séquence d'évènements pour
26 le 13? On sait qu'il y a eu une rencontre du groupe
27 d'intervention en après-midi, et la décision, c'était d'avoir
28 une réunion du cabinet en soirée pour parler de l'invocation

1 possible de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Alors, comment
2 est-ce que ces réunions...

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Pendant le
4 Groupe de réponse d'incidents de ce dimanche, on a regardé
5 attentivement les mesures proposées, la liste d'outils dont on
6 pourrait se doter pour aider la police, les provinces, à non
7 seulement remettre les situations sous contrôle, mais aussi
8 empêcher des situations de revenir. Parce que vous avez parlé de
9 cette expression du « *whack a mole* », on a vu que les
10 manifestants étaient très habiles à se déplacer, à faire une
11 présence ici puis ensuite se déplacer pour l'autre, pour réduire
12 leur présence dans une place, pour donner beaucoup de défis aux
13 policiers de pouvoir répondre. Et l'inquiétude, ce n'était pas
14 qu'en mettant toutes nos ressources dans une place on ne
15 pourrait pas remettre l'ordre dans une situation, c'est qu'en
16 faisant ça, on laissait vulnérable une autre place où ils
17 allaient pouvoir le faire, où, une fois qu'on l'a réglé, deux
18 jours plus tard ils allaient revenir.

19 Donc, il y avait plus une question de, oui, de
20 mettre fin aux occupations illégales, mais aussi de comprendre
21 qu'il fallait les garder « clairées » jusqu'à ce que la
22 situation se calme réellement à travers le pays.

23 Et donc, pendant cette rencontre du dimanche, on
24 a regardé les différentes propositions, que ce soit les
25 propositions par rapport aux conducteurs de remorques, que ce
26 soit les dispositions pour des zones d'interdictions où tu
27 n'avais pas le droit d'y aller, tu n'avais pas le droit d'y
28 aller pour des besoins de manifester, tu n'avais pas le droit

1 d'amener des enfants, tu n'avais pas le droit de traverser la
2 frontière canado-américaine avec un but de te joindre. Il y
3 avait des mesures que les banques allaient pouvoir geler les
4 comptes de banque des manifestants pendant qu'ils étaient sur le
5 terrain en train de barricader pour les inciter de rentrer chez
6 eux.

7 On a discuté de toutes ces mesures-là, on a
8 regardé qu'ici, c'est quoi nos options pour amener ces outils-là
9 à être une réalité, est-ce qu'on peut passer de la législation à
10 la Chambre des communes, est-ce qu'on peut l'accélérer et
11 demander le consentement unanime ou accélérer le débat pour
12 emmener ça rapidement, est-ce qu'on pourrait le faire en
13 encourageant les provinces d'utiliser plus d'outils? Et à ce
14 moment-là, ça commençait à être pas mal clair que la situation
15 allait... était si urgente, avait une préoccupation que ça
16 pourrait s'empirer et dégringoler encore plus ailleurs, qu'il y
17 avait une urgence d'agir et que l'outil qu'on avait pour amener
18 rapidement ces outils spécifiques, c'était la *Loi sur les*
19 *mesures d'urgence*.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK. Et l'autre partie de
21 la discussion était certainement la question du seuil. Parce
22 qu'on ne peut pas tout simplement la Loi, il y a un seuil à
23 atteindre afin de faire l'invocation.

24 Alors, une des questions clés, et je vous en
25 parlerai plusieurs fois, mais ce que je vous demande
26 maintenant : qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ces
27 discussions du Groupe d'intervention d'incident et la rencontre
28 avec le Cabinet.

1 Alors, nous savons que la déclaration pour les
2 mesures d'urgence, il doit y avoir une menace envers la sécurité
3 du Canada, selon le SCRS, et nous savons que le SCRS avait
4 évalué qu'il n'y avait... que ces manifestations n'avaient pas
5 atteint ce seuil-là, que ça ne constituait pas une menace à la
6 sécurité du Canada telle que définie [dans la *Loi du SCRS*].

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, « pour » la
8 *Loi du SCRS*.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Vous avez la
10 parole.

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** La loi, c'était
12 dans les années 80, il y avait une définition [de] « menace à la
13 sécurité nationale » et on importait le libellé du SCRS parce
14 que ça existait déjà et, bon, ils l'ont inséré et c'est voici
15 comment on va définir une « menace à la sécurité des
16 Canadiens ».

17 Ce libellé dans la *Loi du SCRS* est utilisé afin..
18 bon, pour permettre au Service CRS qu'ils ont le pouvoir pour
19 agir contre un individu ou un groupe ou un complot – avec une
20 écoute électronique, par exemple –, et afin d'agir, il faut
21 atteindre ce seuil des menaces à la sécurité nationale.

22 Et ça serait utile si on voyait la partie « C ».

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** En fait, on l'a. [Une
24 seconde, je vais vous obtenir ce numéro de document.]

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Mais...]

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C...

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Désolé, allez-
28 y.]

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous voulez ça [ou vous ne
2 le voulez pas?]

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui, je le
4 veux. Désolé.]

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** COM.00000954. Alors, on
6 voit « Urgence nationale », « Ordre public », la *Loi du SCRS*..
7 Alors, voilà.

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Alors, pour que
9 le SCRS exécute quelque chose, ça doit rencontrer les critères
10 de qu'est-ce qui constitue une menace à la sécurité du Canada,
11 après quoi ils peuvent aller faire une écoute électronique.

12 Cette définition dans la déclaration... de l'ordre
13 public sous la *Loi sur les urgences*, c'est le gouverneur en
14 conseil qui va trouver les motifs raisonnables qu'il y ait des
15 menaces à la sécurité du Canada suffisantes pour invoquer la *Loi*
16 *sur les mesures d'urgence*.

17 Mais le contexte et le but sont différents. Les
18 personnes qui prennent les décisions pour la *Loi du SCRS*, c'est
19 le SCRS que le seuil est rencontré. Il y a toujours des
20 vérifications après-coup, après les faits, mais pour invoquer la
21 *Loi sur les mesures d'urgence*, c'est le Cabinet et le premier
22 ministre. Alors, le contexte dans lequel nous étudions cette
23 définition est très différent du cadre très étroit pour le SCRS,
24 c'est quoi la preuve, quels intrants sont acceptés. C'est tout à
25 fait prescrit pour que le SCRS soit responsable dans ses
26 agissements, tandis que l'invocation de la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence*, oui, on peut avoir des opinions de services, mais
28 aussi de GRC, mais aussi de l'Immigration, Transport, Greffier,

1 et la conseillère à la Sécurité nationale et au Renseignement.

2 Alors, qu'est-ce qui constitue une menace à la
3 sécurité? Il fallait établir : est-ce que la situation au pays
4 constitue une menace à la sécurité du Canada, oui ou non.

5 Nous avons regardé « C » en particulier. Y a-t-il
6 des activités au Canada qui visent ou qui soutiennent la menace
7 ou l'utilisation d'actions menaçant la propriété ou des
8 individus en fonction de telle ou telle idéologie? C'est cela
9 que nous examinons. Est-ce que le seuil est atteint? Est-ce
10 qu'il y a des activités qui alimentent cette menace, menace de
11 violence grave pour des buts idéologiques, politiques? Si ce
12 seuil était atteint, pensions-nous, eh bien, l'autre partie
13 c'était de voir est-ce qu'il y a une urgence nationale.

14 Moi, je me concentrais beaucoup sur cette
15 question : est-ce qu'on atteignait le seuil ou non pour invoquer
16 la *Loi sur les mesures d'urgence*.

17 Alors, à cette Commission, il y a eu des allers-
18 retours à propos du libellé, est-ce qu'on pouvait lire ce
19 libellé de telle ou telle manière, est-ce que [...] quelle est la
20 délimitation. Non, les mots dans les deux cas sont les mêmes.
21 Mais la question était de savoir qui interprète ces mots et quel
22 est le but de cet exercice.

23 Or, le but, en l'occurrence, c'était de s'assurer
24 que l'on considère des mesures exceptionnelles temporaires qui
25 allaient mettre fin à cette urgence nationale.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Essentiellement, ce que
27 vous dites, c'est qu'à la table ce jour-là, vous regardiez,
28 donc, les informations que vous receviez des hauts responsables,

1 des ministres, et vous avez conclu qu'il y avait des activités
2 qui se déroulaient au Canada.

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Des menaces de
4 grave violence. Ça, c'était la clé.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous pouvez
6 nous parler de ces menaces de violence grave?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Là encore,
8 autour de la table, il y avait des hauts responsables de toutes
9 agences et autres responsables, il y avait la militarisation de
10 certains véhicules, l'instrumentalisation de certains véhicules.
11 On a vu cela à Coutts. Il y avait un autre incident à Surrey. Il
12 y avait des camions qui avaient été utilisés comme armes
13 potentielles à Ottawa, avec le fait qu'on ne savait pas ce qu'il
14 y avait à l'intérieur de ces camions. Également, des enfants
15 utilisés comme boucliers humains, et cela, vraiment, nous posait
16 problème, notamment dans le cas du pont Ambassador. Le fait
17 qu'il y avait des jeunes sur la rue Wellington et on ne savait
18 pas ce qu'il y avait ou qui il y avait à l'intérieur des
19 camions. Il n'y avait pas moyen de savoir.

20 Il y avait des armes à Coutts, comme nous l'avons
21 vu, on s'inquiétait qu'il y ait des armes volées à Peterborough,
22 peut-être 2 000 armes à feu, et on ne savait pas où étaient
23 passées ces armes à feu. Ensuite, on a appris qu'elles n'étaient
24 pas là, mais il fallait se soucier de ces armes.

25 Il y a eu d'autres choses aussi. Par exemple, le
26 fait que la police cherche à mettre en application les lois et
27 qu'ils se heurtent à une résistance active. Par exemple, un
28 groupe de 30 policiers qui cherche à arrêter quelqu'un qui

1 transporte de l'essence sur un site à Ottawa et qui a été, en
2 fait, agressé par une foule de personnes, encerclé par une
3 foule.

4 Il y avait des niveaux de danger perçus par le
5 SCRS et dont le SCRS nous a fait état. Il y avait une violence
6 motivée par une idéologie, il y avait risque de déclenchement
7 d'acteurs solitaires, ce qu'on appelle les loups solitaires.

8 Nous avons vu de plus en plus aussi une contre-
9 manifestation de personnes qui voulaient récupérer leur ville.
10 On a vu des images de grands-mères dans des rues résidentielles
11 avec des camions autour d'elles ou d'eux. Toutes ces choses
12 indiquaient qu'il y avait une menace de violence grave. Et tout
13 ce qui nous remontait ce weekend-là lors du GII, eh bien, c'est
14 que les choses non seulement n'allaient pas mieux, mais allaient
15 plus mal. Ce qui se passait au pont Ambassador, il semblait
16 qu'il y aurait un plan pour Coutts, mais on ne sentait pas que
17 les choses allaient se calmer.

18 Non, bien au contraire, on a parlé de Sarnia, de
19 barrages routiers au Nouveau-Brunswick, également à Lacolle
20 potentiellement, également on entendait parler de plus en plus
21 de convois qui se ralliaient à tels ou tels endroits, les choses
22 qui se passaient à Surrey en Colombie-Britannique, et on sentait
23 qu'il y avait une ébullition, et que jusque-là il n'y avait pas
24 eu d'actes graves de violence, c'était une très bonne chose,
25 mais qu'on ne pouvait pas dire qu'il n'y avait pas de potentiel
26 pour une telle violence grave dans les journées qui allaient
27 suivre. On voyait les choses s'aggraver, les choses dérapier, les
28 choses nous échappaient.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous avez parlé du pont
2 Ambassador et les choses allaient se résoudre là, ainsi qu'à
3 Coutts. Une des choses qui a surgi dans les preuves, c'est qu'à
4 ce point, Ottawa aurait pu aussi se trouver en voie d'une
5 résolution un peu plus tôt, avec un plan intégré pour la police,
6 par exemple, un plan qui allait se mettre en place. Et peut-être
7 que la chose n'avait pas été exprimée très clairement au Cabinet
8 ni au GII, mais je vais poser la question suivante : quelle est
9 votre compréhension de cela, de cette situation?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Tout d'abord,
11 dès le premier weekend, de nombreuses autorités, autorités de
12 police aussi, nous ont dit : « Rassurez-vous, il y a un plan. »
13 Et pour le deuxième weekend : « Il y a un plan. » « Nous avons
14 un plan, on contrôle les affaires, on rallie des ressources. »
15 Et c'est ce qu'on nous disait toujours, qu'il y avait un plan.

16 Et même ici, lorsque nous avons entendu les
17 témoignages, on avait entendu parler du plan de la police
18 d'Ottawa le 13. Eh bien, je voudrais que l'on regarde ce plan
19 d'intervention en détail, il ne s'agissait pas d'un plan du
20 tout. J'ai parlé de l'utilisation d'officiers de liaison pour
21 définir le périmètre, mais quand on regarde la pièce jointe sur
22 la manière dont les officiers de police seraient déployés sur
23 les ressources nécessaires, on voit toujours la mention « À
24 déterminer », « À déterminer », « À déterminer plus tard ».
25 Donc, ce n'était pas un plan précis pour mettre fin à
26 l'occupation.

27 Lorsqu'un tel plan est venu – le 17, il y a eu un
28 vrai plan –, on voit l'énorme différence entre la définition de

1 ce plan : « On a besoin de telle ou telle unité qui vont faire
2 telle ou telle chose », et le 13, une telle définition
3 n'existait pas. C'est venu le 17.

4 Alors, bien sûr, je comprends bien qu'on regarde
5 les choses maintenant, on a un retour sur le passé, c'est
6 facile, mais Jason Kenney disait le lundi matin dans notre
7 première réunion des ministres : « Coutts, ça va bien aller. »
8 On avait déjà entendu de telles choses. Or, les choses
9 fluctuaient beaucoup sur les différents sites à travers le pays.

10 Donc, non, il ne suffisait pas d'avoir un plan
11 pour dégager telle ou telle ligne de trafic, par exemple, de
12 circulation routière, non, il fallait avoir un plan pour éviter
13 une résurgence ou une apparition de protestations ailleurs. Cela
14 nous est apparu très clairement de tout ce qui nous est remonté
15 à la table : nous n'étions pas sûr du tout de pouvoir contrôler
16 cette urgence nationale en quelques jours, non, la situation
17 échappait... allait échapper aux forces de police.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Nous allons revenir à la
19 réunion des ministres, mais revenons sur le 13.

20 Dans beaucoup des témoignages que nous avons vus
21 ici, nous avons vu une hésitation à invoquer la *Loi sur les*
22 *mesures d'urgence* avec l'idée que peut-être cela allait mettre
23 de l'huile sur le feu. Aussi, monsieur Vigneault nous dit aussi
24 dans l'évaluation du SCRS, il n'y avait pas de menace, et
25 cetera.

26 On a aussi entendu dire monsieur Vigneault dire
27 que « oui, je pense que la Loi était nécessaire et je l'ai dit
28 au premier ministre ».

1 Pouvez-vous nous dire s'il y avait un consensus
2 sur l'utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgence*? Est-ce
3 que les gens étaient d'accord avec telle interprétation?

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, le
5 consensus était là. Le consensus était là à la table du GII,
6 absolument. Directeur Vigneault a répondu à cela toujours de la
7 même manière. Par exemple, le SCRS ne sentait pas qu'il pouvait
8 mettre sur écoute tel ou tel organisateur du convoi sous la *Loi*
9 *du SCRS* parce que les outils et les seuils qu'ils avaient et
10 qu'ils devaient respecter selon l'évaluation du SCRS n'étaient
11 pas suffisants. Et cela, on nous le disait depuis le début. Le
12 SCRS a dit depuis le début des protestations que, selon la *Loi*
13 *du SCRS*, on n'avait pas atteint un niveau de menace pour le
14 Canada.

15 Mais le directeur du SCRS est aussi conseiller
16 national à la Sécurité [nationale] auprès de moi-même, et donc,
17 il évaluait la situation et disait : « Pour ce qui est de la *Loi*
18 *du SCRS*, le seuil n'est pas atteint. » Mais pour ce qui est de
19 la *Loi sur les mesures d'urgence*, le gouverneur en conseil doit
20 prendre une décision raisonnable. Et l'on pense que, oui, les
21 conditions sont réunies. Et tel était le consensus de toutes les
22 personnes présentes autour de la table.

23 Il ne s'agissait pas juste de, oui ou non,
24 déclarer cette loi, mais est-ce qu'on lance des mesures
25 d'urgence d'une manière à appeler ces mesures exceptionnelles et
26 l'attente de cette réunion – qui était virtuelle, je crois –,
27 l'attente était que si on n'est pas d'accord, il faut le dire,
28 il faut parler. Or, personne ne s'est manifesté là pour dire

1 qu'il n'était pas d'accord. Personne a dit « je ne crois pas que
2 c'est une bonne idée, vous ne devriez pas faire ça, ce qui
3 arrive parfois dans les réunions du Cabinet, dans les GII aussi.
4 S'il y avait eu quelqu'un qui s'était manifesté, qui avait dit
5 « écoutez, je pense, par exemple, que du point de vue de
6 Transport Canada, je pense qu'on ne devrait pas invoquer la *Loi*
7 *sur les mesures d'urgence* », j'aurais dit : « Merci, je vous ai
8 entendu et je vais prendre cela en compte. » Je n'avais pas
9 besoin du consensus total pour prendre une décision avec le
10 gouverneur en conseil. Dans ce cas-là, le consensus était réuni,
11 le consensus pour invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous parlez de la réunion
13 du GII dans l'après-midi ou du Cabinet le soir?

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je parle
15 maintenant de la réunion du GII, mais nous avons fait le même
16 exercice ce soir même avec le Cabinet, en réunion du Cabinet. Je
17 peux en parler si vous voulez.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, je vous en prie,
19 parlez-nous de cette réunion du Cabinet.

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Alors, à la
21 rencontre du Cabinet de ce soir-là, on a présenté les conditions
22 qu'il fallait rencontrer pour l'invocation de la *Loi sur les*
23 *mesures d'urgence* et on a parlé longuement des outils que ça
24 nous permettrait d'amener, des six, je crois, provisions qui
25 allaient pouvoir, on l'espérait, mettre fin à cette situation,
26 six éléments qu'on n'allait pas pouvoir amener ou invoquer par
27 d'autres processus que l'appel à la *Loi sur les mesures*
28 *d'urgence*.

1 Il y a eu une bonne discussion autour de la
2 table, tous les ministres qui voulaient parler ont pu parler, et
3 sans partager les délibérations, je peux dire qu'on est sortis
4 avec un consensus clair que je devais procéder aux prochaines
5 étapes de consultation avec les premiers ministres, avec la
6 possibilité d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

7 Ça n'a pas été un moment où on a décidé
8 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais j'ai pu
9 entendre, comme j'avais entendu lors du Groupe de réponse
10 d'incidents plus tôt cette journée-là, qu'il y avait un niveau
11 de confort et de consensus au lieu du fait que, oui, on va
12 procéder avec les prochaines étapes vers l'invocation possible
13 le lendemain.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que c'est là que le
15 seuil a été atteint? Ça faisait de cette réunion du Cabinet?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK. Et après... et enfin,
18 vous avez eu la même sorte de consensus à la fin.

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, nous en arrivons au
21 jour... à la journée du 14 février où la décision était prise. Je
22 voudrais passer en revue la chronologie de ce jour et voir si la
23 chronologie est correcte, et ensuite je vais vous demander
24 quelques questions sur cela.

25 Alors, la décision du Cabinet de la veille était
26 d'avoir une réunion avec les premiers ministres provinciaux et
27 le premier ministre avant d'invoquer la Loi. Donc, une
28 invitation a été lancée aux premiers ministres provinciaux et le

1 sujet de la réunion n'a pas été inclus, mais des responsables
2 ont expliqué pourquoi, mais quoi qu'il en soit, la réunion de
3 tous les premiers ministres a eu lieu, donc, le 14 [à 10 h 15].
4 Et après, vous avez eu un appel avec les leaders de l'Opposition
5 et aussi avec votre caucus?

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. L'appel au
7 caucus, c'était avant la réunion avec les premiers ministres
8 provinciaux. Je voulais m'assurer que les membres du caucus
9 étaient au courant, et si leur gouvernement allait invoquer la
10 *Loi sur les mesures d'urgence*, je voulais qu'ils soient au
11 courant avant la consultation avec les premiers ministres
12 provinciaux. Et je voulais qu'ils sachent aussi que j'allais
13 consulter les premiers ministres provinciaux. Le caucus devait
14 être informé avant les premiers ministres provinciaux.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est ça la
16 séquence : [l'appel au caucus en premier, ensuite la réunion
17 avec les premiers ministres provinciaux, puis] vous avez parlé
18 [aux leaders de l'Opposition]. À 3 h 41 l'après-midi, vous avez
19 reçu une notice du greffier qu'il recommandait que vous
20 invoquiez la Loi.

21 Donc, je veux revenir sur l'appel au caucus.
22 Voulez-vous nous parler de cette journée, s'il vous plait?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Alors, l'appel
24 avec le caucus, c'était pour les informer que j'allais avoir une
25 réunion avec les premiers ministres provinciaux, que j'allais
26 leur présenter la chose, c'est-à-dire que nous allions invoquer
27 la *Loi sur les mesures d'urgence*. Je leur ai dit qu'il
28 s'agissait là de quelque chose qui allait donner des pouvoirs

1 nouveaux aux forces de police. Ce n'était pas une grande
2 discussion que nous avons eue, je ne cherchais pas à rallier un
3 consensus ni à avoir trop de rétroactions, non, je voulais les
4 informer que la chose était grave et que c'était ce que nous
5 faisons. La réponse, je dois dire, a été très positive émanant
6 du caucus.

7 Ensuite, nous avons eu la réunion des premiers
8 ministres provinciaux. Ce n'est pas la première fois que je
9 parlais là aux premiers ministres provinciaux de la *Loi sur les*
10 *mesures d'urgence*, madame Telford en a parlé hier. J'avais eu, à
11 de nombreuses occasions, des réunions avec les premiers
12 ministres provinciaux dans les deux dernières années pour... lors
13 de la pandémie, par exemple, et nous avons toujours très bien
14 travaillé ensemble et de façon fructueuse. Et de pouvoir
15 m'asseoir avec eux et leur dire qu'on considérait invoquer la
16 *Loi sur les mesures d'urgence* afin de faire les choses suivantes
17 et que je voulais leur opinion, alors on a fait un tour de table
18 pour que chaque premier ministre puisse partager de la
19 rétroaction, leurs inquiétudes, leur appui, leur désaccord dans
20 certain cas, mais je voulais vraiment entendre et les entendre
21 sur cette situation qui, par définition, allait les toucher tous
22 et qui les touchait déjà.

23 En fin de rencontre, j'ai contacté les leaders de
24 l'Opposition, j'ai eu des conversations pour partager ce que je
25 pensais faire, j'avais demandé leur appui, et j'ai commencé à
26 préparer une annonce possible quand j'ai reçu le mot du greffier
27 avec la recommandation officielle au gouvernement que le
28 gouvernement invoque la *Loi sur les mesures d'urgence*.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je vais commencer avec une
2 première question. Donc, le matin, est-ce que vous aviez déjà
3 pris votre décision?

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. J'avais
5 cheminé pas mal et pour m'apercevoir que c'était probablement la
6 voie à suivre, mais je n'ai pas pris de décision avant d'avoir
7 la recommandation du greffier, noir sur blanc, et que la
8 Fonction publique nous demande d'invoquer la *Loi sur les mesures*
9 *d'urgence*. Si on m'avait dit que, non, le seuil n'est pas
10 atteint, possiblement on ne serait même pas ici aujourd'hui.
11 Mais je ne sais pas. Mais le fait de recevoir cette note, j'ai
12 pris la décision avec tout ce que j'avais entendu, la
13 rétroaction du Cabinet et des premiers ministres et les leaders
14 de l'Opposition, et avec tous les représentants gouvernementaux
15 avec qui j'avais parlé, c'est là que j'ai pris la décision.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, la rencontre
17 avec les premiers ministres, on comprend que ça a duré environ
18 une heure et que tous les premiers ministres ont pu partager
19 leurs inquiétudes. Mais est-ce qu'ils auraient pu dire ou faire
20 quoi que ce soit pour vous faire changer d'avis?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Absolument. Si
22 quelqu'un m'avait dit, « Écoutez, j'entends les six mesures,
23 mais vous n'en avez pas besoin, car voici les outils qu'on va
24 utiliser à la place. Nous avons les pouvoirs. En Ontario, on va
25 pouvoir faire ceci et nous sommes confiants que ça mettra fin à
26 la situation à Ottawa et aux barrages. Vous n'avez pas besoin de
27 contraindre les chauffeurs de dépanneuses, parce que nous, on a
28 déjà trouvé une façon et on a un plan pour avoir une résolution

1 concrète de la situation », si j'avais été convaincu que les
2 autres paliers du gouvernement ou les autres ordres du
3 gouvernement étaient capables de régler cette urgence, eh bien,
4 on n'aurait pas atteint le seuil, parce qu'une partie du seuil
5 pour la *Loi sur les mesures d'urgence*, c'est parce qu'il n'y a
6 pas aucune autre mesure qui existe au Canada.

7 Alors, si on m'avait dit de façon convaincante,
8 « non, non, vous n'avez pas besoin de ça parce qu'on a tout ça
9 sous contrôle », et dans une certaine mesure, c'est ce qu'ils
10 m'ont dit quand je leur avais parlé de la même façon durant la
11 pandémie, et je leur avais dit, « il y a beaucoup de pression
12 pour invoquer la Loi », ils ont dit, « non, parce qu'on peut
13 faire ceci dans notre système de santé ». Et donc, c'est pas
14 tout à fait la même loi, c'était pour le bien du public, et la
15 Loi n'a pas été invoquée au printemps de 2020.

16 Alors, oui, ils auraient pu très bien dire des
17 choses qui m'auraient empêché et j'aurais pu dire, « on va vous
18 accorder encore quelques jours » ou « on va pas le faire du
19 tout ». Beaucoup de choses ont été dites, mais ce seuil, ce
20 seuil que j'avais était là (sic) [pas atteint].

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Mais il y en a qui ont
22 dit, « ben, écoutez, ici, chez nous là, c'est sous contrôle, on
23 n'a pas ce problème ici » ou bien « la situation se produit,
24 mais on s'en occupe avec nos policiers ». Alors, est-ce que vous
25 faites la distinction entre les premiers ministres qui auraient
26 dit « ici, c'est sous contrôle », ici, mais ça [ne] veut [pas]
27 dire que c'est sous contrôle partout, alors il faudrait... il
28 aurait fallu régler le gros problème pas juste un problème

1 individuel?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois que les
3 mesures que je proposais ne seraient pas utiles ni efficaces et,
4 au contraire, ce que j'avais entendu, c'était des craintes que
5 ça pourrait enflammer les protestataires si on invoquait cette
6 loi avec une loi martiale, et ça, c'était une des inquiétudes
7 parce que ça... et c'était pas la loi martiale, et ça n'a pas
8 suspendu les droits fondamentaux.

9 Mais en même temps, il y avait des inquiétudes
10 qui avaient été exprimées, mais je tentais de faire l'équilibre
11 entre il y a un danger que ça puisse enflammer la situation,
12 mais la situation était déjà passablement enflammée, et moi, je
13 pensais que si on continuait à ne rien faire, il va y avoir des
14 contre-manifestations du peuple canadien à travers le pays et
15 que là on pourrait être confrontés à des situations dangereuses.

16 Et je crois que le premier ministre Moe avait dit
17 que les six éléments semblaient assez raisonnables, mais il
18 était en désaccord avec l'invocation de la *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence*, mais on devrait quand même agir sur les six éléments
20 sans invoquer la Loi. Et c'est quelque chose qu'on avait tenté
21 de faire aussi, on l'avait examiné, mais afin d'aller chercher
22 ces outils, le véhicule avait été créé, le véhicule de la Loi a
23 été créé juste pour ça.

24 Je crois que Jason Kenney a dit, « je ne vais pas
25 entrer dans les détails avec l'utilité de la Loi, mais on n'a
26 pas besoin de ça en Alberta ». Et ça, ç'a été soulevé plusieurs
27 fois, même par les gens qui l'appuyaient, ils disaient, « faites
28 ce que vous avez à faire, on n'a pas besoin de ça ici, mais je

1 sais que c'est une suggestion dans laquelle ça serait une bonne
2 chose », ou bien « ne le faites pas dans ma province, mais
3 seulement en Ontario ».

4 Et c'est sûr que j'y avais réfléchi, mais la
5 réalité, c'est qu'il y avait des situations et des
6 manifestations « ad hoc », si vous voulez, qui se passaient
7 partout au pays, et il y avait le financement de ce convoi qui
8 venait de partout au pays et aussi d'ailleurs, ça, c'était
9 généralisé à l'échelle du pays. Et donc, ça demandait
10 l'utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

11 Par exemple, le premier ministre Legault a
12 exprimé une préoccupation qu'il ne voulait pas que tout à coup
13 la GRC vienne prendre contrôle de toutes les actions policières
14 au Québec quand il trouvait qu'il n'en avait pas besoin. Puis
15 j'ai pu le rassurer, et c'est d'ailleurs quelque chose que j'ai
16 intégré dans mes... mon discours et mes communications par la
17 suite, que c'était là pour être utilisé si nécessaire, mais si
18 par exemple il y avait un blocage à Lacolle et la SQ était tout
19 à fait capable de « dealer » avec, de le régler, comme ils ont
20 pu très bien répondre lors de la deuxième fin de semaine à un
21 attentat de convoi à Québec, la GRC n'allait rien faire, n'était
22 que là que pour appuyer si nécessaire et que c'était ça
23 l'encadrement qu'on allait faire à ce niveau-là.

24 Alors, ça a été une conversation très utile, et
25 j'ai entendu bien des perspectives là-dessus, et ça a été... ça a
26 été bien pour moi de pouvoir les entendre, même avec les
27 différences d'opinions, pour être rassuré dans ce que je
28 faisais.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'est un bon moment pour la
2 pause?

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Mais il y a une dernière
4 question pour conclure ce volet-là.

5 À 3 h 41, vous avez reçu la note de service
6 d'invocation, c'est ce qu'on appelle ici, et présumément, vous
7 lisez le mot du greffier.

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Étiez-vous étonné? Est-ce
10 que c'est ce que vous pensiez voir?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'était cohérent
12 avec le consensus à la table le jour précédent au Groupe de
13 réponse en cas d'incident. Alors, le greffier et la conseillère
14 à la Sécurité nationale et au Renseignement, et le greffier
15 adjoint, tout le monde a pu parler des mesures et de
16 l'invocation, et il y avait un consensus très clair que, voilà,
17 c'est ce qu'on devrait faire.

18 Mais c'était une grosse affaire, pas une petite
19 affaire d'avoir le chef de la Fonction publique recommander
20 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et la
21 déclaration d'une situation urgente. C'est quelque chose qu'on
22 n'avait jamais fait au Canada avant, c'était pas quelque chose
23 qu'on a pris à la légère. Et en tant que premier ministre, c'est
24 à moi soit d'être d'accord avec ces avis ou en désaccord, et
25 avec le poids de décision que j'allais prendre, j'ai réfléchi
26 brièvement sur, premièrement, l'assurance que ça me donnait que
27 tous les intrants du système, tout ça avait été donné au
28 greffier du BCP de donner la recommandation d'aller de l'avant

1 avec ça. Pour moi, c'était tout à fait essentiel.

2 Mais j'ai aussi réfléchi en disant et si je ne
3 signe pas. D'accord, je vais dire, OK, on a un avis de la
4 Fonction publique pour invoquer une urgence publique et je
5 décide plutôt que, ah, on va attendre quelques jours, donc il y
6 a la Fonction publique, professionn... publique que le seuil avait
7 été atteint, que son utilisation était appropriée et responsable
8 et que les mesures étaient les bonnes mesures, et si je disais,
9 « non, vous savez, on va attendre quelques jours, peut-être une
10 autre semaine pour voir si on a vraiment besoin de le faire »,
11 et premièrement, si le pire s'était passé dans ces jours, si
12 quelqu'un avait été blessé, ou si un policier se retrouvait à
13 l'hôpital, ou si, lorsque j'avais l'occasion de faire quelque
14 chose, au lieu de le faire j'avais attendu et des choses
15 impensables se seraient produites?

16 [...] Mais c'était plus que ça. La responsabilité
17 du premier ministre, et ça, c'est quelque chose, c'est de
18 prendre des décisions difficiles et de protéger les gens. Et là,
19 c'était... le moment était venu où c'était l'opinion collective du
20 Cabinet, de la Fonction publique et ma propre volonté, j'ai cru
21 que c'était ce qu'il fallait faire pour assurer la sécurité des
22 Canadiens, sachant très bien que ceci, la Commission, était une
23 conséquence inévitable.

24 Mais j'étais très à l'aise que le moment était
25 venu où c'était la bonne chose à faire, et on l'a fait. Et c'est
26 un... il y a un certain réconfort que, premièrement, le système
27 fonctionne comme il se doit. Les gens qui défendent les libertés
28 civiles sont ici pour dire, « ben... [...] » parce qu'il y a des

1 gens qui poussent contre le système parce que c'est une grosse
2 affaire que de faire ça.

3 Mais aussi, on a pu régler la situation. Il n'y a
4 pas eu de pertes de vies, il n'y a pas eu de violence grave, on
5 a pu contrôler les quartiers, ouvrir les services frontaliers,
6 et il n'y a pas eu une répétition de ces occupations illégales
7 depuis. Alors, je ne prétends pas que c'est la seule chose qui
8 aurait prévenu tout ça, mais ça l'a fait, et ça éclaire les
9 situations qu'on a maintenant parce que la conversation aurait
10 pu être tout autre, et je suis absolument, complètement serein
11 et confiant que j'ai fait le bon choix en invoquant la *Loi sur*
12 *les mesures d'urgence*.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, là, Monsieur le
14 Commissaire, c'est un bon moment pour la pause.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, c'est la pause de ce
16 matin, 15 minutes, s'il vous plait.

17 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
18 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

19 --- L'audience est suspendue à 11:23

20 --- L'audience est reprise à 11:40

21 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre.

22 *The Commission is reconvened.* La Commission
23 reprend.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon. Alors, on reprend.

25 Allez-y.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur.

27 **--- PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU (reprise)**

28 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite):**

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le Premier
2 Ministre, vous avez dit avant la pause que vous croyiez que
3 c'était une bonne affaire d'avoir une Commission comme celle-ci
4 pour répondre à cette décision. [...] Et cette décision a été
5 largement critiquée et on a entendu ça depuis les six dernières
6 semaines. Alors, je vais vous parler de ces critiques et
7 j'aimerais vos réponses.

8 La première, c'était premièrement que le seuil
9 n'avait pas été atteint, mais on ne va pas ressasser tout ça.

10 La deuxième critique, c'est qu'en invoquant la
11 *Loi sur les mesures d'urgence*, c'était un excès de zèle de la
12 part du gouvernement, car c'était un geste antidémocratique.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça existe, ça a
14 été débattu, et ça a été voté au Parlement il y a de nombreuses
15 années, mais ça fait partie des lois du Canada que c'est un
16 outil qui est disponible dans les situations impliquant des
17 urgences comme celle-ci, et la Loi existe pour les situations où
18 l'urgence est telle que le gouvernement a besoin d'avoir des
19 outils à être utilisés dans des situations non prévisibles et
20 qui n'ont pas été anticipées, et ne sont pas anticipées à des
21 années ou des décennies avant.

22 Mais c'est pour ça que c'était un débat important
23 lorsque ça a été introduit et la raison... et c'est pourquoi il y
24 a des mécanismes après pour assurer que ç'a pas été utilisé à
25 mauvais escient.

26 Donc, [...] c'était la Chambre. Après ça, un comité
27 parlementaire. Et le troisième, ce processus-ci des audiences
28 publiques, et c'est un processus qui est très important, et je

1 le savais dès l'invocation qu'on allait se retrouver dans une
2 salle comme celle-ci en train de faire ce travail et qu'il
3 faudrait que j'explique, moi et le gouvernement, pour justifier
4 cette décision auprès des Canadiens, car l'utilisation de
5 mesures spéciales et temporaires, c'est quelque chose... les
6 Canadiens doivent être... se sentir rassurés que ça fait partie
7 des règles et des principes de notre démocratie.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Croyez-vous que les
9 mécanismes de reddition fonctionnent? Est-ce que c'est une bonne
10 vérification et justification à écouter en étant assis ici?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ayant entendu
12 les questions posées aux représentants du gouvernement, aux
13 ministres, et maintenant moi, je peux vous dire que c'est pas
14 quelque chose qu'un gouvernement prendrait à la légère. C'est un
15 processus sérieux avec... et on doit se justifier, à savoir si
16 c'est la meilleure façon de faire les choses.

17 Cette loi a été introduite il y a presque, quoi,
18 30 ans? Il y a toujours des façons, on peut y réfléchir de
19 faire... mieux le faire, mais ça, c'est le rôle de la Chambre et
20 des recommandations de la Commission. Mais je crois que ce
21 processus fonctionne.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Une autre
23 critique ou une autre contestation, que ce n'était pas vraiment
24 nécessaire, que la situation allait se résoudre toute seule. Et
25 au bout de la journée, la déclaration, c'était le 14,
26 l'ordonnance le 15, et le 23, ça a été révoqué. Et beaucoup des...
27 bons nombres des mesures n'ont jamais été utilisés.

28 Alors, comment répondez-vous à ça, que c'était

1 vraiment pas une mesure nécessaire à ce moment-là?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est très
3 difficile de prouver un énoncé hypothétique. Peut-être que les
4 choses se seraient résolues ou ça aurait pu s'empirer de
5 beaucoup. Mon rôle était de prendre la décision responsable afin
6 de garantir la sécurité des Canadiens et la Loi a été utilisée
7 de plusieurs façons.

8 Et pour dire que ce n'était pas nécessaire parce
9 que ça a été invoqué pour une courte période, moi, je trouve que
10 ça démontre que c'était nécessaire et que ça a été efficace, et
11 avec une légèreté afin de résoudre cette situation qui perdurait
12 et à cette urgence.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Un autre argument... alors,
14 voici une loi qui n'a jamais été invoquée et maintenant elle a
15 été invoquée. Donc, il y a une possibilité que cette invocation
16 de la Loi va ouvrir les vannes d'un barrage qui pourrait être
17 utilisé maintes fois et parce que vous avez invoqué cela dans
18 des circonstances où la menace à la sécurité du Canada, ça,
19 c'était pas la compréhension du SCRS.

20 Alors, cette décision qui a été prise par vous et
21 par l'Exécutif, est-ce que ça pourrait s'appliquer à toutes les
22 sauces?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, mais le
24 décideur, ce n'est pas le SCRS quand il y a des urgences d'ordre
25 public. L'utilisation de la définition dans la *Loi du SCRS*,
26 c'est deux contextes différents. L'utilisation par le SCRS et
27 dans les mesures d'urgence, le contexte est différent, le
28 décideur est différent, le but est différent, et les exigences,

1 tous les intrants sont différents. Et le fait que le directeur
2 du SCRS, toujours en disant que ça n'atteint pas le seuil pour
3 que le SCRS agisse – pour faire de l'écoute électronique ou
4 autres –, c'est encore quelque chose qui est nécessaire pour une
5 ordonnance d'ordre public.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Mais là maintenant, la
7 porte est grande ouverte et que là, c'est comme la boîte de
8 Pandore.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je pense que,
10 premièrement, le travail excellent de cette commission et tous
11 les procureurs qui ont fait les contre-interrogatoires, ceux-ci
12 ont bien souligné que ce n'est pas quelque chose qui se prend à
13 la légère. Je n'avais pas besoin pour voir cette commission [...]
14 [pour considérer que] c'était une mesure de dernier recours. Et
15 j'ose dire que les gouvernements à venir vont examiner cette
16 expérience et dire, « ouais, c'est vraiment pas quelque chose
17 qu'on aimerait répéter parce qu'on ne prend pas ça à la
18 légère ».

19 La Loi existe afin d'aider, afin de traiter des
20 urgences nationales, et la détermination a été faite par le
21 gouverneur en conseil, par la Fonction publique professionnelle
22 que le seuil était atteint et que c'était nécessaire. Et malgré
23 l'établissement de précédent, ça serait encore pire si je disais
24 que même si les seuils ont été atteints et même si c'est
25 nécessaire, on ne le fera pas parce que quelqu'un pourrait
26 abuser ou le surutiliser dans les années à venir.

27 Lorsqu'il s'agit d'une urgence nationale et d'une
28 menace de violence grave et que j'ai des outils, comment

1 expliquer à la famille d'un policier qui a été tué, ou une
2 grand-mère qui s'est fait écraser par un camion, ou un
3 manifestant qui a été tué si je n'avais pas utilisé les outils,
4 si un des manifestants ou un... avait été tué dans une bagarre
5 violente avec quelqu'un d'autre?

6 Le fait de contrôler la situation et de protéger
7 la sécurité de tous les Canadiens, c'est une priorité.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Sur le même thème, donc il
9 y a eu l'invocation de la Loi en réponse à la protestation, et
10 c'est une partie importante d'une démocratie qui fonctionne
11 bien, mais est-ce que ça ouvre la porte à l'utilisation [...]
12 comme outil habituel pour traiter des manifestations? Les
13 manifestations ne sont pas toujours propres et contrôlées. Ça
14 peut être... y'a des protestataires environnementaux, autochtones,
15 alors qu'est-ce qui empêche cet outil à être utilisé ou
16 surutilisé?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ben, encore une
18 fois, on a tout un système de vérification et on doit pouvoir
19 démontrer et atteindre un seuil qui est très élevé. Mais aussi,
20 dans mon expérience depuis sept ans, nous avons vu beaucoup de
21 manifestations et de perturbations au pays, y compris des
22 manifestations qui touchent les infrastructures essentielles,
23 mais on n'avait jamais pensé à invoquer la *Loi sur les mesures*
24 *d'urgence* sur ces choses-là.

25 Maintenant, vous parlez des futurs gouvernements
26 vont l'utiliser maintenant que le sceau a été cassé ou brisé,
27 mais j'ai beaucoup de confiance dans les Canadiens et nos
28 institutions parce qu'on ne peut pas écarter tout ça, le droit

1 de manifester, parce que c'est pratique et de dire que c'est une
2 situation d'urgence et que c'est pas le cas.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Une autre critique. Alors,
4 même si la manifestation est devenue quelque chose de plus gros
5 et c'est très perturbant, c'était pas les actions d'une petite
6 minorité, mais c'est une véritable démonstration de frustration
7 de la part de beaucoup de Canadiens qui ont souffert ou se
8 sentaient lésés par des années de mesures de santé publique.
9 Donc, c'est pour ça qu'ils voulaient dialoguer et ils voulaient
10 entendre le gouvernement fédéral et ça ne s'est pas produit.
11 Avez-vous une réponse à cela?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Premièrement,
13 nous les avons entendus. On savait exactement ce qu'ils
14 demandaient, ils ont été très clairs. Ils voulaient une fin au
15 mandat. Les manifestants du convoi exprimaient leur désaccord
16 envers des politiques publiques et ils étaient très vocaux dans
17 les communications traditionnelles et dans les réseaux sociaux,
18 et on les a entendus. Ils avaient des partis politiques dans les
19 élections précédentes qui avaient les mêmes messages et qui
20 présentaient ça aux Canadiens comme étant des options pour les
21 prochaines élections. Alors, les gens savaient très bien, ils
22 connaissaient les opinions, les préoccupations, les points de
23 vue de ces individus.

24 Mais clairement, c'était pas tout simplement
25 entendu, ils voulaient être obéis, ils voulaient qu'on change
26 des politiques de santé qui existent pour protéger les Canadiens
27 et qu'ils allaient occuper des endroits partout au Canada, et
28 perturber la vie des Canadiens jusqu'à ce que cette décision

1 soit prise. Et j'ai remarqué lorsque le premier ministre Kenney
2 durant les occupations de ce convoi, quand il a levé, plutôt,
3 plusieurs mandats au lieu de réduire les préoccupations, les
4 gens de Coutts ont dit : « Hey! Écoutez, regardez, ça marche, on
5 va continuer. » Alors, ça a intensifié les choses au lieu de
6 baisser les tensions.

7 Alors, je sais que d'exprimer son inquiétude pour
8 des positions de politiques publiques, c'est le droit des
9 Canadiens et c'est encouragé, mais l'occupation et la
10 déstabilisation et la perturbation de la vie de bon nombre de
11 Canadiens en refusant d'avoir une manifestation légale, c'est
12 quelque chose.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On n'a pas encore abordé...
14 vous connaissez le rapport sur l'article 58 au parlement, les
15 raisons pour invoquer les mesures d'urgence. Dans ce rapport, ça
16 rapporte en grande partie sur la menace à l'économie.

17 Vous avez dit ce matin que le seuil avait été
18 rencontré parce qu'il y avait des menaces de violence grave,
19 mais on a... d'où s'insère l'économie?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Eh bien, ça en
21 fait partie, si les gens se font perdre des revenus, des
22 perturbations dans l'économie du Canada qui pourraient avoir une
23 vraie incidence sur la stabilité et la sécurité des citoyens.
24 Mais c'était une inquiétude additionnelle, ce n'était pas la
25 première préoccupation. Notre boulot, c'était de protéger les
26 Canadiens et de contrer les menaces de violence et c'est sur ça
27 qu'on s'est concentrés.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ma dernière question, ça

1 serait la question de la confiance envers les institutions
2 publiques. Nous savons que vous avez dit que le raisonnement, en
3 partie, pour l'invocation, c'est que vous voyiez une perte de
4 confiance dans les institutions publiques du Canada, et donc, ça
5 faisait partie de vos réflexions. Mais on dit aussi que cette
6 action a détruit la confiance dans les institutions publiques
7 parce qu'ils voyaient ça comme un excès de zèle.

8 Qu'est-ce que vous répondez?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois qu'on a
10 vu depuis les dernières années et de nos jours, la confiance
11 dans les institutions et les démocraties, c'est quelque chose
12 qui est très important. Durant la pandémie, une des choses qu'on
13 savait qui était très importante, que si on voulait que les gens
14 suivent les avis sur les... pour des questions de santé, si on
15 voulait qu'ils restent chez eux durant un confinement
16 pancanadien, il faut avoir un appui financier pour que les gens
17 puissent tenir le coup parce qu'ils protégeaient leurs familles
18 et leurs institutions étaient là pour eux. Et c'est important
19 d'avoir cette confiance dans les institutions politiques
20 publiques.

21 Et lorsque les gens au pays remarquaient que nos
22 corps policiers ne peuvent pas maintenir l'ordre public dans la
23 capitale, qu'on ne peut pas garantir le passage régulier
24 transfrontalier et que les manifestants à Coutts en Alberta
25 étaient capables de défier les policiers pendant si longtemps,
26 la confiance des gens ou dans la capacité des institutions
27 publiques à faire le minimum pour les protéger va se dégrader.
28 Et c'est quelque chose que j'ai pris très, très au sérieux.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le Commissaire,
2 c'est tout pour moi.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Merci beaucoup.

4 Et maintenant, on va passer aux contre-
5 interrogatoires.

6 En premier lieu, le CCLA.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me EWA KRAJEWSKA:**

8 **Me EWA KRAJEWSKA:** Bonjour. Je suis Ewa Krajewska
9 et je suis procureure pour le CCLA.

10 Premier Ministre, on va voir la séquence qui a
11 mené à l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

12 Le 13 février, vous rencontrez le Groupe
13 d'incident vers 4 heures et avec le Cabinet en soirée du 13.

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

15 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et à ce moment-là, le Cabinet
16 vous a donné... vous a délégué l'ultime décision pour invoquer la
17 *Loi sur les mesures d'urgence*. C'est bien ça?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

19 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et vous avez consulté votre
20 caucus le matin du 14?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

22 **Me EWA KRAJEWSKA:** [Ensuite avec les premiers
23 ministres le matin du...]

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Pardon, c'était
25 pas une consultation, c'était plutôt une séance d'information.

26 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et consulté aussi avec les
27 premiers ministres?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

1 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et vous avez parlé à Jagmeet
2 Singh et [le leader de l'Opposition], madame Bergen, le même
3 jour, et vous avez annoncé l'invocation de la Loi à une
4 conférence de presse à 4 h 30 l'après-midi. C'est exact?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

6 **Me EWA KRAJEWSKA:** Alors, la *Loi sur les mesures*
7 *d'urgence* a été invoquée le 14 février et les mesures sont..
8 débutent le 15.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

10 **Me EWA KRAJEWSKA:** Alors, donc, il y a deux
11 groupes de mesures le 15. Maintenant, il y a une interdiction
12 sur des attroupements publics qui pourraient mener [au] non-
13 respect de la paix, et aussi le deuxième, des mesures
14 économiques, le gel des comptes de quiconque était impliqué dans
15 cet attroupement qui pourrait enfreindre la paix. Correct?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

17 **Me EWA KRAJEWSKA:** Vous avez parlé de Windsor. Le
18 barrage au pont Ambassador, ça, c'était un évènement de taille
19 et un des évènements qui a mené à l'invocation sur la *Loi sur*
20 *les mesures d'urgence*.

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'était un
22 incident parmi tant d'autres, [mais, oui.]

23 **Me EWA KRAJEWSKA:** [Un incident parmi tant
24 d'autres.] Et vous avez compris que la PPO et la police de
25 Windsor ont commencé à dégager ce barrage le 12 février.

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

27 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et ça, ça continuait le 13
28 aussi?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

2 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et je crois que le Service de
3 police de Windsor avait fait un gazouillis que le pont était
4 dégagé à zéro... 12 heures le 14.

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est exact.

6 **Me EWA KRAJEWSKA:** Alors, en ce qui concerne
7 Coutts, c'était un autre barrage frontalier qui causait beaucoup
8 d'inquiétude.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Exact.

10 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et monsieur Kenney vous a dit
11 le matin du 14 que la GRC avait commencé à passer à des
12 arrestations la veille.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

14 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, selon lui, la situation
15 était sous contrôle.

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

17 **Me EWA KRAJEWSKA:** En Alberta, l'Alberta est une
18 des provinces qui a mis en place une législation sur les
19 infrastructures critiques, qui protège les infrastructures
20 critiques lors de barrages, notamment sur les routes et les
21 grandes routes, les grands axes routiers.

22 Maintenant, Ottawa. Les manifestations et les
23 barrages routiers ne sont pas enlevés jusqu'à plus tard en
24 février, le 15.

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et pour de telles opérations,
27 la GRC, la PPO et le SPO avaient un commandement opérationnel
28 conjoint.

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

2 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, la Loi et les ordonnances
3 ne créent... n'avaient pas créé, donc, ce commandement conjoint.

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je suis
5 d'accord pour dire que la *Loi sur les mesures d'urgence* ne
6 créait pas une telle chose, mais cela favorisait évidemment la
7 délégation de pouvoirs pour faire appliquer les règlements
8 municipaux sans avoir à passer par le processus habituel
9 nécessaire en l'occurrence, donc ce qui a favorisé cette
10 intégration.

11 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, cela passait par-dessus
12 le processus administratif.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est ça.
14 Ça facilitait les choses, n'est-ce pas? Ça encourageait cette
15 chose.

16 **Me EWA KRAJEWSKA:** Mais ce commandement conjoint,
17 c'est quelque chose que la police aurait pu créer sans tomber
18 sous la coupe de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

20 **Me EWA KRAJEWSKA:** Nous avons entendu des
21 témoignages de la part du commissaire Lucki de la GRC qu'elle
22 avait, donc, signé un plan pour enlever les manifestants à
23 Ottawa le 13 février et qu'elle était confiante que la PPO et le
24 SPO pourraient faire cela. Vous avez entendu ce témoignage?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne suis pas
26 d'accord avec ce que vous avez dit.

27 **Me EWA KRAJEWSKA:** Vous n'êtes pas d'accord?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne suis pas

1 d'accord, effectivement. Je ne crois pas que le plan qui avait
2 été signé, apparemment par la GRC ou présenté par les Services
3 de police d'Ottawa le 13 n'était un plan pour dégager la
4 manifestation.

5 **Me EWA KRAJEWSKA:** C'est un plan que vous avez vu
6 ou dont vous avez entendu parler?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne l'ai pas
8 vu moi-même.

9 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, qui vous en a parlé? La
10 commissaire Lucki ou le ministre Mendicino?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne sais pas.

12 **Me EWA KRAJEWSKA:** Le 13 février, votre
13 impression, c'est que le plan mis en place alors n'était pas un
14 plan que vous ni la GRC ne pouviez avoir confiance... vous
15 situation pouviez pas avoir confiance dans ce plan?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est cela.

17 **Me EWA KRAJEWSKA:** Je vais en rester là [parce que
18 je crois qu'il y a d'autres parties ici qui comprennent cela mieux
19 que moi.]

20 Pour ce qui est des outils légaux qui étaient
21 disponibles à Ottawa, nous avons entendu des témoignages, donc,
22 du surintendant Bernier qui travaillait pour les Services de
23 police d'Ottawa. Vous savez cela?

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

25 **Me EWA KRAJEWSKA:** Il a dit qu'il n'avait
26 communiqué à personne qu'il avait besoin – ni le SPO – d'outils
27 supplémentaires pour mettre en application ce plan. Avez-vous
28 entendu cela?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

2 Rétroactivement, oui.

3 **Me EWA KRAJEWSKA:** À ce point-là, vous n'avez pas
4 entendu rien du SPO ou du surintendant Bernier qu'il y avait
5 besoin de ressources légales ou autres supplémentaires?

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ce que l'on a vu
7 constamment, c'était que l'occupation continuait, et la capacité
8 à résoudre la situation n'était pas là du côté de la police.

9 **Me EWA KRAJEWSKA:** Oui. Vous, le gouvernement, et
10 je crois, donc, d'autres personnes [le greffier Surette et le
11 greffier adjoint Drouin] ont parlé de cela, vous aviez exprimé
12 ce sentiment que la police n'avait pas utilisé les outils légaux
13 qui leur étaient disponibles pour enlever, donc, [les
14 manifestants]?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ou qu'ils
16 n'avaient pas été capables d'utiliser ces outils.

17 **Me EWA KRAJEWSKA:** [Ou qui n'avaient pas été
18 capables d'utiliser ces outils?]

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Ces outils
20 légaux, oui.]

21 **Me EWA KRAJEWSKA:** Monsieur le Premier Ministre,
22 Brenda Lucki, commissaire de la GRC, le 13, pensait qu'on
23 n'avait pas utilisé tous les outils légaux, et donc, en avait
24 parlé au chef de cabinet du ministre Mendicino. Le saviez-vous?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, pas à
26 l'époque, mais au GII ce jour-là, nous avons eu tout un tour de
27 table virtuel et le consensus était là, y compris émanant de la
28 GRC, la commissaire de la GRC. C'est qu'on avançait sur ces

1 outils. Comme j'ai dit, non, je ne contredis pas cette
2 évaluation que tous les outils n'avaient pas été utilisés,
3 c'était... ça faisait partie du problème pour finir, donc... pour
4 mettre un terme à cette occupation.

5 **Me EWA KRAJEWSKA:** Nous avons parlé d'un seuil
6 pour invoquer la Loi. À part le seuil dont on parle dans la *Loi*
7 *sur le SCRS*, il faut voir si la capacité et l'autorité d'une
8 province sont dépassées pour gérer une situation. Vous comprenez
9 ça?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

11 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et monsieur Drouin a dit que
12 l'autorité, ça veut dire l'autorité légale, et la capacité, veut
13 dire la capacité opérationnelle d'intervention. Vous êtes
14 d'accord?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

16 **Me EWA KRAJEWSKA:** Revenons à votre conférence de
17 presse à 4 heures et demie le 14. À cette conférence de presse,
18 vous avez fait référence très spécifiquement au fait qu'il y
19 avait des difficultés particulières à l'application de la Loi
20 sur le terrain. Vous vous en souvenez?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

22 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et la *Loi sur les mesures*
23 *d'urgence* allait être utilisée pour renforcer les agences de
24 maintien de l'ordre. Vous vous en souvenez?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me EWA KRAJEWSKA:** La police aurait accès à plus
27 d'outils dans cette situation?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

1 **Me EWA KRAJEWSKA:** À ce point-là, c'était l'une
2 des justifications principales qui avaient été utilisées pour
3 déclencher la *Loi sur les mesures d'urgence*?

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

5 **Me EWA KRAJEWSKA:** Beaucoup de vos ministres et
6 beaucoup de personnes dans le service public, donc, avaient
7 exprimé leur frustration quant à l'absence d'action de la
8 police.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, ça n'était
10 pas cela. C'est pas ce... les gens n'avaient pas exprimé de telles
11 frustrations, c'était un véritable souci. Comme vous avez dit, à
12 différents endroits les choses allaient mieux, vers une
13 résolution de la situation à Coutts ou au pont Ambassador, mais
14 il y avait un véritable souci, une inquiétude. C'est une chose
15 que de dégager une route ou de faire circuler, par exemple, la
16 circulation à tel ou tel endroit, mais lorsqu'il y a à Sarnia, à
17 Fort Erie, des problèmes beaucoup plus graves, il y avait des
18 activités qui commençaient à Surrey en Colombie-Britannique, et
19 à d'autres points frontières, là, il y avait vraiment un souci
20 constant qu'il ne s'agissait pas seulement de tel ou tel point
21 en question. Beaucoup de ces convois et des participants à ces
22 convois avaient voyagé loin, ils étaient mobiles et ils
23 pouvaient se déplacer.

24 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, c'était en fait une
25 mesure de prévention ou presque. C'est cela. Vous voulez que les
26 choses ne resurgissent pas ailleurs, c'est cela?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est vrai,
28 mais en même temps, le souci était qu'on ne voulait pas garder

1 la *Loi sur les mesures d'urgence* une seule minute de trop, il
2 fallait juste la garder pour le temps nécessaire. C'était une
3 exigence que nous avons mise. [...] nous voulions terminer cela
4 le plus vite possible.

5 **Me EWA KRAJEWSKA:** Vous avez parlé des conseils
6 qu'on vous avait donnés, le gouvernement ne pouvait pas donner
7 des directives à la police et vous et les gens autour de vous
8 compreniez cela très clairement.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

10 **Me EWA KRAJEWSKA:** Quand vous avez invoqué la *Loi*
11 *sur les mesures d'urgence*, vous avez dit très publiquement à la
12 police, « voilà les outils dont vous disposez maintenant », donc
13 vous donnez un signal publiquement que... les choses que vous
14 allez faire. Est-ce que vous êtes d'accord?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Nous disions
16 très clairement la chose suivante : il faut rétablir l'ordre
17 public. Je l'ai dit très clairement un peu plus tôt, dans le cas
18 d'un barrage routier à Lacolle, par exemple, j'étais très clair
19 avec les autorités du Québec que si les outils de la *Loi des*
20 *mesures d'urgence* n'étaient pas nécessaires, on n'avait pas
21 besoin de s'en emparer.

22 **Me EWA KRAJEWSKA:** Alors, le Québec ne s'est pas
23 emparé de cette loi.

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne sais pas,
25 mais je crois que oui, peut-être.

26 **Me EWA KRAJEWSKA:** Pour ce qui est de la *Loi sur*
27 *le SCRS* et de son intégration dans la *Loi sur les mesures*
28 *d'urgence*, vous avez dit que sous cette loi, c'est la *Loi du*

1 SCRS, donc, lorsqu'ils utilisent par exemple des moyens de
2 surveillance sur une personne, il faut qu'ils satisfassent aux
3 conseils énoncés, aux directives énoncés dans l'article 2 de la
4 Loi du SCRS. Donc, il faut... c'est un niveau légal très élevé.

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

6 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, pour ce qui est de la Loi
7 sur les mesures d'urgence, le contexte est différent, [n'est-ce
8 pas?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

10 **Me EWA KRAJEWSKA:** [Le but est différent?]

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

12 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et les décideurs sont
13 différents aussi?

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

15 **Me EWA KRAJEWSKA:** Quand on a invoqué la Loi, le
16 seuil qui doit être atteint ne peut pas être plus bas en aucune
17 manière que dans le cas où le SCRS vise à surveiller une
18 personne?

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est cela.

20 **Me EWA KRAJEWSKA:** J'en ai fini. Merci.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Passons maintenant au CCF,
22 Canadian Constitution Foundation.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Monsieur le Commissaire, mon
24 collègue a demandé à ce que nous échangions nos places.]

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Je vois ça.]

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Nous en avons avisé les
27 parties.] Je ne suis pas monsieur Kittredge. Donc, il n'y a pas
28 eu d'objection.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, dans l'esprit de
2 coopération, cela me convient.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Merci.]

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous avez relégué
5 votre temps sur...

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Non, non, pas du tout.
7 Absolument pas.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me KITTREDGE:**

9 **Me ROB KITTREDGE:** Bonjour, Monsieur le Premier
10 Ministre.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Pouvez-vous vous
12 présenter?]

13 **Me ROB KITTREDGE:** [Mes excuses.
14 Bonjour, Monsieur...]

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Étant donné mon erreur.]

16 **Me ROB KITTREDGE:** Rob Kittredge pour le Justice
17 Centre for Constitutional Freedoms, et nous partageons la chose
18 avec Citizens for Freedom.

19 Je voudrais revenir à une conversation
20 constitutionnelle que j'ai eue l'autre jour.

21 La confidentialité du Cabinet est un principe,
22 l'idée qu'on est libre de s'exprimer devant le Cabinet et d'une
23 manière privée entre vous et vos collègues. Vous êtes familier
24 avec ce principe?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me ROB KITTREDGE:** Le principe de la solidarité du
27 Cabinet également qui veut que lorsqu'on présente une décision
28 au public, il s'agit d'une décision collective du Cabinet.

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

2 **Me ROB KITTREDGE:** Elle ne peut être répudiée ni
3 critiquée par les ministres. Or, si c'était le cas, ils
4 devraient quitter leur poste.

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est le
6 principe.

7 **Me ROB KITTREDGE:** Les remorqueurs, on en a
8 beaucoup parlé dans cette commission, et mes collègues me
9 connaissent, je suis un petit peu un fan de remorqueuses et de
10 remorqueurs. Alors, pour déclarer légalement, donc, l'état
11 d'urgence, il faut prouver qu'une autre loi du Canada ne peut
12 s'appliquer. Votre position est que cela était justifié en
13 partie parce que les services de remorqueurs étaient
14 nécessaires. Est-ce que c'est exact?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est aller un
16 peu loin que de dire cela. Donc, de dire que la *Loi sur les*
17 *mesures d'urgence* a été invoquée parce que les autorités
18 existantes ne pouvaient pas résoudre la situation, c'est de ça
19 qu'il s'agit.

20 **Me ROB KITTREDGE:** Mais les services de remorquage
21 faisaient partie de ces exigences, n'est-ce pas?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** L'un des
23 obstacles que l'on entendait régulièrement des juridictions
24 policières, c'est que pour enlever physiquement les camions,
25 c'était une des difficultés, et la difficulté était de trouver
26 des camions de remorquage.

27 **Me ROB KITTREDGE:** L'une des mesures que vous avez
28 mises en place par, donc, ces régulations de mesures d'urgence,

1 c'était de faciliter l'utilisation de remorqueurs.

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

3 **Me ROB KITTREDGE:** Donc, je dirais que c'était une
4 raison importante en l'occurrence?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'était un
6 élément des solutions à la situation.

7 **Me ROB KITTREDGE:** C'était, disons, l'un des
8 pouvoirs qui avaient été débloqués ainsi par la *Loi sur les*
9 *mesures d'urgence*.

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

11 **Me ROB KITTREDGE:** Donc, c'est assez important,
12 n'est-ce pas?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'était
14 important, effectivement, pour résoudre la situation d'urgence.

15 **Me ROB KITTREDGE:** Est-ce que cela s'appliquait à
16 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** L'invocation de
18 cette loi n'a pas été faite pour trouver des remorqueurs, non,
19 elle a été invoquée parce qu'il y avait une situation d'urgence
20 de menace pour les citoyennes et les citoyens canadiens et le
21 fait que l'on avait du mal à déplacer physiquement ces camions,
22 cela ajoutait à la situation.

23 **Me ROB KITTREDGE:** Et c'est donc... c'était donc un
24 problème, n'est-ce pas? Il n'y avait pas d'autres lois au Canada
25 qui pouvaient traiter cette question des remorqueurs?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Au niveau des
27 municipalités, des provinces, il y a des contrats qui sont
28 établis avec les compagnies de remorquage pour dégager les

1 routes, pour déplacer les véhicules qui sont mal garés, donc
2 théoriquement ils avaient le pouvoir, donc, d'intervenir et de
3 remorquer des véhicules qui étaient garés illégalement. Or, pour
4 diverses raisons, ils ne pouvaient pas ou ils ne voulaient pas
5 utiliser les pouvoirs qu'ils avaient ou peut-être même que cela
6 leur aurait pris trop de temps. Mais ce que j'ai entendu de
7 l'Ontario, de l'Alberta et d'ailleurs, c'est qu'il fallait
8 pouvoir obliger ces compagnies de remorquage à travailler.

9 **Me ROB KITTREDGE:** Et donc, c'était important,
10 n'est-ce pas? Donc, c'était important de parler des remorqueurs.

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

12 **Me ROB KITTREDGE:** Nous avons parlé de la
13 solidarité du Cabinet, donc la confiance du Cabinet, c'est un
14 principe qui a été levé en partie, ce principe vous aurait
15 permis de donner certains documents à cette commission.

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Il y a eu des
17 centaines d'enquêtes publiques au fil de l'histoire de ce pays
18 et seulement quatre fois cette confiance du Cabinet a été levée.
19 Dans cette situation-ci, il était très important pour moi que
20 toutes les informations, tout ce qui nous est remonté, tout ce
21 qui nous est parvenu au Cabinet pour prendre nos décisions, donc
22 que tout cela soit aussi visible que possible aux citoyens du
23 Canada. Mais, comme vous avez dit, les délibérations restent
24 confidentielles.

25 **Me ROB KITTREDGE:** Donc, vous vouliez vous assurer
26 que les choses importantes étaient visibles.

27 Regardons POE.JCF.2, s'il vous plait?

28 Nous avons eu quelques problèmes récemment avec

1 certains caviardages qui avaient été faits et un de mes
2 collègues aussi en a parlé, donc on a parlé du privilège du
3 Parlement.

4 Ce premier document avait été fourni en premier
5 et le deuxième a eu quelques caviardages qui ont été enlevés.
6 Donc, hier soir, on a demandé que ces documents soient
7 divulgués. Le Canada hier soir a décidé qu'il y avait des
8 raisons pour insister pour vouloir que ce document soit fourni
9 de la sorte. En fait, c'est sorti à 10 h 26 ce matin, donc je ne
10 suis pas totalement préparé pour ce contre-interrogatoire.

11 Mais je voudrais voir le premier caviardage et
12 s'il y a une raison à ce caviardage, les parties en noir là.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Il semblerait
14 qu'on parle de... c'est-à-dire que cela ne relève pas... on parle du
15 [privilège du] Parlement...

16 **Me ROB KITTREDGE:** Oui. Je veux parler de la
17 première. Quelles informations ont été caviardées par votre
18 gouvernement?

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:**

20 « Les Américains proposent des
21 remorqueurs. »

22 **Me ROB KITTREDGE:** Oui. Donc, vous êtes bien
23 d'accord pour dire que cette discussion des remorqueurs est très
24 importante?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne suis pas
26 l'auteur de ces caviardages. Il faut parler au service du
27 gouvernement qui a fait cela.

28 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, nous allons le faire. Quoi

1 qu'il en soit, les remorqueurs n'étaient pas nécessaires. On n'a
2 pas demandé... c'était juste une facilité et les remorqueurs
3 étaient, donc, présents et assurés, donc, aux points de litige.
4 C'est intéressant de terminer sur cette question des
5 remorqueurs. Je ne m'y attendais pas.

6 Vous diriez, donc, qu'on n'avait pas besoin... lors
7 de l'invocation de la Loi, les remorqueurs n'avaient pas été
8 nécessaires?

9 **Me BRIAN GOVER:** Si mon collègue va soumettre ça
10 au témoin, il faudrait bien soumettre la proposition.

11 Je rappelle à mon collègue que les preuves
12 soumises par le commissaire Carrique de la PPO, c'est que les
13 pouvoirs sur les mesures d'urgence font référence... et je fais
14 référence spécifiquement à un document du 22 février à monsieur
15 Di Tommaso qui montre clairement que de tels pouvoirs avaient
16 été utilisés.

17 **Me ROB KITTREDGE:** Je dirais la chose suivante en
18 réponse à cela. Les preuves jusqu'ici fournies ont montré que,
19 strictement parlant, on a utilisé ces pouvoirs sous la Loi par
20 la PPO. Mais c'était une méthode de s'assurer d'un paiement.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Excusez-moi. Cela doit
22 remonter à moi et ce sont des choses dont, moi, je vais traiter.
23 Vous pouvez poser vos questions d'une autre manière, mais quant
24 à savoir si, oui ou non, il y avait telle ou telle exigence ou
25 telle ou telle utilisation, je crois que... voilà, c'est différent
26 (sic) [je statuerai là-dessus].

27 **Me ROB KITTREDGE:** Donc, cette question sur les
28 remorqueurs a trait au travail de la Commission, n'est-ce pas?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je sais qu'on a
2 passé beaucoup de temps à parler des remorqueurs dans les six
3 dernières semaines.

4 **Me ROB KITTREDGE:** Merci.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite... maintenant, est-ce
6 que c'est la Canadian Constitution Foundation, la CCF? Oui?
7 Merci. Je ne veux pas me tromper à nouveau.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Ce fut six longues semaines,
9 Monsieur le Commissaire.]

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, voilà. Bonjour. Je suis
12 Sujit Choudhry, avocat pour le CCF.

13 Monsieur le Premier Ministre, je voudrais passer
14 à autre chose. Je vais parler de votre rôle comme directeur du
15 Cabinet.

16 L'une de vos responsabilités principales est de
17 dire est de diriger, donc, le Cabinet.

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est une responsabilité très
20 importante.

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Hier, il y avait un panel qui
23 a témoigné et votre chef d'état-major... pardon, votre chef de
24 Cabinet, [Katie Telford], donc, était là. Vous êtes conscient,
25 donc, de ce témoignage?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Lors du contre-interrogatoire,
28 cette personne a témoigné, a dit que c'était vous le décideur

1 ultime pour déterminer la documentation nécessaire et partagée
2 lors des réunions du Cabinet. Est-ce qu'on pourrait ne pas être
3 d'accord avec ce qu'elle a dit?

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, cela
5 faisait partie d'une série de questions pour voir qui décide de
6 quoi, et la réalité, c'est que l'autorité m'incombe ultimement.
7 Quand on voit... donc, je reçois ce qui a été préparé pour moi, il
8 y a une série de sujets qui me sont soumis, des documents qui
9 sont soumis au Cabinet, et si j'ai des questions ou des
10 problèmes, je vais leur dire que, non, on ne va pas présenter
11 telle ou telle chose et ça ne va pas être soumis au Cabinet.

12 Mais d'une manière générale, je ne passe pas de
13 temps à passer en revue à l'avance tous les documents qui vont
14 être soumis au Cabinet, non, seulement dans des circonstances
15 exceptionnelles.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, est-ce que c'est le
17 conseil qui vous avait été fourni pour savoir quelle
18 documentation devait être passée en revue et laquelle vous
19 alliez signer?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. Si nous
21 sommes saisis au Cabinet d'une proposition d'un ministère donné,
22 eh bien, ils mettront un document ou une proposition de l'avant
23 et, comme tous les membres du Cabinet, je lirai le document, le
24 matériel dans le cadre de nos délibérations, celles que nous
25 sommes sur le point de tenir. Mais j'ai le pouvoir de dire,
26 « non, vous savez, on ne va pas discuter de cela aujourd'hui »
27 ou « ce document n'en fera pas partie aujourd'hui », ce que je
28 fais de temps à autre si on décide que ce n'est pas prêt à être

1 soumis au Cabinet.

2 Mais je ne suis pas entièrement sûr du pouvoir
3 dont vous parlez.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Parlons de la réunion du
5 Cabinet du 13 février.

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** D'accord.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Êtes-vous d'accord que c'était
8 une réunion du Cabinet d'une importance extraordinaire?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

10 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Historique même?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Même si cela se produisait à
13 un moment où il y avait beaucoup de pression et d'urgence, vous
14 auriez pris le temps, le soin de déterminer à titre de président
15 du Cabinet que celui-ci avait toute l'information pertinente
16 devant lui?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** La façon que
18 fonctionne le Cabinet est la suivante. On fait beaucoup de
19 travail en comité du Cabinet, donc, en règle générale, on ne
20 creuse pas en profondeur dans tous les points à l'ordre du jour
21 en profondeur parce qu'il y a déjà des comités, des groupes du
22 Cabinet qui le font. Donc, avant une réunion du Cabinet, y
23 compris celui-là, il y a des groupes qui discutent des éléments
24 et on fait rapport ensuite au Cabinet.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous êtes d'accord qu'en vertu
26 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, comme vous l'avez témoigné
27 ce matin, la capacité de déclarer un état d'urgence repose dans
28 les mains du Cabinet et du premier ministre, c'est-à-dire le

1 gouverneur en conseil?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Le gouverneur
3 en conseil.]

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ça, c'est le plein Cabinet,
5 pas un comité.

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, c'est
7 exact. Les comités délibèrent, mais en règle générale, non, ils
8 ne font pas des décisions finales.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous êtes d'accord que vous
10 n'auriez pu déclarer un état d'urgence sans une pleine réunion
11 du Cabinet?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Dans ce cas-ci,
13 c'était quelque chose qui était très important à mes yeux.
14 J'aurais pu imaginer des scénarios catastrophiques où un
15 gouvernement doit déclarer un état d'urgence sans qu'il y ait
16 une pleine rencontre du Cabinet en raison de l'urgence ou de
17 circonstances qui empêchent le Cabinet de se réunir.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais dans ce cas-ci, il y a eu
19 une telle réunion?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, j'ai choisi
21 de tenir une telle réunion.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, j'aimerais vous poser
23 des questions sur ce que vous avez parlé, d'intrants à cette
24 réunion ou... donc, [simplement pour être parfaitement clair vis-
25 à-vis mes collègues du bureau du procureur général], je ne vous
26 demanderai pas évidemment le contenu de ces intrants à la
27 réunion qui sont peut-être confidentiels, mais je vais vous
28 demander si certains documents figuraient parmi les documents

1 considérés, [si vous le permettez].

2 Donc, d'abord, on a entendu en témoignage qu'il y
3 avait un avis juridique expliquant la différence entre la
4 définition de menace envers la sécurité nationale dans la *Loi*
5 *sur le SCRS* et celle dans la *Loi sur les mesures d'urgence*, et
6 vous en avez témoigné ce matin. Savez-vous si ce conseil
7 d'experts... cet avis d'expert a été fourni au Cabinet le
8 13 février?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** En termes
10 d'experts juridiques, dans la plupart des situations, nous
11 entendons le procureur général et le ministre de la Justice qui
12 fait rapport au Cabinet sur tel ou tel avis juridique.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, est-ce que cet avis
14 écrit a été fourni au Cabinet?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois qu'il y
16 a eu un rapport verbal du ministre de la Justice.

17 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon. J'aimerais vous demander
18 à propos d'un autre document. Bon, on a entendu parler d'une
19 menace d'évaluation préparée le SCRS et vous connaissez ce
20 document. Le directeur Vigneault a témoigné que le SCRS avait
21 conclu qu'il n'y avait pas de menace envers la sécurité
22 nationale en vertu de l'article 2(c) de la *Loi sur le SCRS*,
23 également que cette évaluation a été fournie au GII du
24 13 février.

25 Ma question : est-ce que cette évaluation de
26 menace a été fournie à cette réunion du Cabinet le 13 février en
27 soirée?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Dans notre

1 rapport au Cabinet, il y avait... bon, il a été fait état, donc,
2 d'un consensus atteint par le GII, y compris le directeur du
3 SCRS qui recommandait l'invocation et était d'accord avec
4 l'invocation d'une urgence publique. Nous n'étions pas au
5 Cabinet pour savoir si le SCRS avait l'autorité ou pas de
6 demander une surveillance électronique de telle ou telle
7 personne. C'était une décision sur l'invocation d'un état
8 d'urgence, ce qui exige des motifs raisonnables pour le
9 gouverneur en conseil pour arriver à une décision.

10 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, vous êtes d'accord que
11 ce document n'a pas été fourni au Cabinet entier le 13 février?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Lequel document?

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** L'évaluation de la menace du
14 SCRS. Si je vous paraphrase, vous venez de dire le GII a été
15 saisi ou a discuté de ce rapport...

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. Non.
17 Pendant les réunions des GII, bon, le SCRS, en règle générale,
18 donc, mentionnait que le seuil n'avait pas été atteint pour ce
19 qui est des opérations du SCRS en vertu de leur contexte et leur
20 mandat. Mais nous, en tant que GII ou Cabinet, nous
21 n'envisagions pas si le SCRS aurait le droit de faire ceci ou
22 cela. On regardait plutôt si, oui ou non, nous avions satisfait
23 au seuil de l'invocation d'un état d'urgence.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, Monsieur le Premier
25 Ministre, le directeur Vigneault a témoigné qu'une évaluation de
26 menace écrite a été préparée par le Service, il a témoigné qu'il
27 avait fourni au GII.

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous dites que ce
2 document n'a pas été fourni au GII?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, cela aurait
4 été remis au GII.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais êtes-vous d'accord que ça
6 n'a pas été remis au Cabinet entier?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je suis
8 d'accord que le rapport a été remis, a été donné que le seuil
9 étroit du SCRS n'était pas atteint pour une opération SCRS, mais
10 puisque ce n'était pas ce qui était en jeu dans cette discussion
11 du Cabinet, l'enjeu étant plutôt est-ce qu'il y avait menace...
12 est-ce que le seuil pour une menace de violence grave était
13 atteint dans le contexte d'un état d'urgence. C'était ça qui
14 était en discussion.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ce matin dans votre
16 témoignage, vous avez parlé du plan de police préparé par le SPO
17 et vous avez dit, je crois : « Nous devrions le lire, l'examiner
18 parce qu'il n'y avait pas grand plan là. » Est-ce que c'est à
19 peu près ce que vous avez dit?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est ce que
21 j'ai compris.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais afficher ce
23 document, le PB.NSC.CAN.00007734, Monsieur le Greffier.

24 Merci.

25 Est-ce le document ou le plan dont vous parliez?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** J'ai entendu
27 parler de ce document, je ne l'ai jamais vraiment vu.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Eh bien, vous ne l'avez pas

1 lu?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. Je ne
3 l'avais certainement pas lu le 13 non plus.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Dans ce cas-là, Monsieur le
5 Registraire, j'aimerais parcourir avec le premier ministre
6 quelques pages pour lui montrer qu'il est lourdement caviardé.

7 Bon, voilà la page couverture. La page 2 est la
8 page signature.

9 Voici une description de la situation et de la
10 mission.

11 Et puis, Monsieur le Registraire, veuillez
12 dérouler.

13 Le reste du document est caviardé. Page 4,
14 page 5, page 7, 8. Monsieur le Premier Ministre, vous avez dit
15 qu'on devrait lire le plan, mais on ne peut pas. Alors, c'est de
16 votre ressort juridique de donner instruction à votre conseil de
17 retirer ces caviardages. Est-ce que vous considéreriez cette
18 demande pour la... aux fins de transparence?

19 **Me BRIAN GOVER:** Brian Gover au nom du
20 gouvernement du Canada.

21 Je m'objecte. S'il place le premier ministre dans
22 une position odieuse, nous n'avons eu aucun préavis qu'ils
23 allaient tenter ceci en contre-interrogatoire. Ceci demande une
24 réflexion minutieuse, ne se prête pas à une décision spontanée,
25 et nous maintenons notre objection.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Commissaire...

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Allez-y.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'était dans notre liste de

1 documents que nous avons distribuée dans les délais impartis
2 pour l'avocat [du procureur général]. Il savait que nous allions
3 le soumettre et c'est légitime puisqu'il a dit que « vous
4 devriez le lire » ce matin.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, oui, c'est légitime
6 dans un certain sens, mais ce qui est soulevé, c'est que c'est
7 un peu plus compliqué que ce que le gouvernement fédéral ou le
8 premier ministre décide de publier. Ceci, c'est un plan
9 opérationnel du SPO impliquant des agents du SPO, de la PPO, y
10 compris des stratégies et ainsi de suite. Donc, ça me
11 surprendrait beaucoup que le gouvernement fédéral ordonne sa
12 publication sans consulter les services policiers en question,
13 et je pense que c'est ça qui est injuste ici. Et là,
14 franchement, je suis d'accord avec ça.

15 Cela dit, il a parlé du plan ce matin et
16 évidemment il y a un enjeu pour ce qui est de le lire, mais le
17 contexte est important.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Dans ce cas-là, merci à mon
19 confrère pour son intervention.

20 Vous avez dit, Monsieur le Premier Ministre,
21 qu'on devrait lire le plan, mais vous êtes d'accord pour dire,
22 je pense, qu'on ne peut pas le lire?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** En effet. Comme
24 j'ai dit, je ne l'ai pas lu. Comme vous imaginez, nous sommes
25 dans une situation où j'ai accès à des informations non
26 caviardées et de ce que je sais et comprends de ce plan, et je
27 suis heureux d'y témoigner, c'est que ce n'était pas un plan
28 d'engagement complet.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Premier Ministre,
2 j'aimerais soulever ceci à nouveau, et je me tourne vers
3 monsieur Gover en anticipation de sa réaction, mais comme vous
4 le savez, il y a un avis juridique pour l'affirmation du secret
5 professionnel. Nous avons demandé à monsieur Lametti de publier
6 cette opinion et il a dit dans une déclaration publique cette
7 semaine qu'il ne le pouvait parce qu'il n'en avait pas
8 l'autorité, ça serait à son client de décider. Ensuite, il a
9 clarifié que son client est le gouvernement en conseil.

10 Donc, pour le compte-rendu, Monsieur, et ça a été
11 un enjeu toute la semaine, pas seulement ce matin, est-ce que
12 vous pourriez, s'il vous plaît, nous instruire que cela soit
13 publié dans l'intérêt de la transparence?

14 **Me BRIAN GOVER:** Brian Gover pour le gouvernement
15 du Canada, Monsieur le Commissaire.

16 Le secret professionnel est un droit très
17 important, un droit de fond dans notre système juridique que la
18 Cour suprême du Canada a reconnu comme une dimension
19 constitutionnelle. Je rappelle à mes collègues que, dans ce cas-
20 ci, comme le premier ministre l'a dit, il y a eu renonciation
21 partielle du secret du Cabinet pour la quatrième fois en 155 ans
22 pour fournir des preuves sur les intrants. Et la décision... nous
23 savons que les notes décisionnelles parlaient ou faisaient état
24 de conseils de la Fonction publique que c'était approprié
25 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

26 Donc, je soumets que nous n'avons pas besoin
27 d'aller plus loin dans cette inquisition ou dans cette enquête,
28 et percer ce voile établirait un précédent dangereux pour

1 l'avenir et c'est un enjeu qui demande une considération très
2 sérieuse. Et il ne s'agit pas de demander au premier ministre de
3 répondre dans un tel enjeu de façon spontanée. Merci.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense que c'est un refus
5 de la part de cet avocat, donc vous devrez continuer,
6 poursuivre.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Monsieur le
8 Commissaire.

9 J'ai une dernière question pour vous. Il y a eu
10 beaucoup de discussions cette semaine sur les seuils juridiques
11 et qu'ils diffèrent dans vos soumissions, dans les soumissions
12 du gouvernement en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* par
13 opposition au SCRS.

14 Une question. L'état d'urgence a été révoqué le
15 23 février, est-ce exact?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Em... oui.

17 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous pouvez me croire sur
18 parole. Préalablement à cette révocation, il y a eu beaucoup de
19 débats publics et de discussions publiques sur les
20 justifications pour l'invocation de la Loi. Est-ce exact?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, ce n'est pas avant cette
23 commission que le gouvernement du Canada n'a-t-il publié
24 publiquement que le seuil pour déterminer une menace envers la
25 sécurité nationale et différent en vertu de la *Loi sur les*
26 *mesures d'urgence* qu'en vertu de la *Loi sur le SCRS*, pas une
27 fois. Pourquoi est-ce le cas, Monsieur?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Eh bien, à la

1 première ligne de la partie sur les états d'urgence dans la *Loi*
2 *sur les mesures d'urgence*, il est dit que le gouverneur en
3 conseil peut, en se basant sur des motifs raisonnables, déclarer
4 un état d'urgence si, à son avis raisonnable – et là, je
5 paraphrase –, il y a des menaces envers la sécurité du Canada et
6 que c'est une urgence nationale. Cela ne mentionne pas le seuil
7 du SCRS. Nulle part n'est-il mentionné.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Commissaire, je
9 pense que cela conclut mes questions. Merci.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Juste avant de passer à la
11 preuve... au suivant, bon, il semble y avoir des réactions dans la
12 foule qui, à mon avis, sont déplacées dans le public ici. Je
13 pense que c'est une démarche très importante et très sérieuse et
14 il y a beaucoup de gens à l'extérieur, me dit-on, qui aimeraient
15 entrer.

16 Je vous demande donc, s'il vous plait, de vous
17 astreindre, donc d'éviter de commenter, de rire, et d'essayer de
18 respecter le ton sérieux ici. Cela serait apprécié. Pas
19 seulement apprécié, mais, si nécessaire, cela en fait sera
20 appliqué ici.

21 Donc, si vous continuez à être attentifs et à
22 porter l'attention due ici, c'est ce que je vous demande. Merci.

23 J'appelle le Service de police d'Ottawa, s'il
24 vous plait.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JESSICA BARROW:**

26 **Me JESSICA BARROW:** Bon après-midi, Premier
27 Ministre. Mon nom est Jessica Barrow. Je suis la procureur du
28 Service de police d'Ottawa.

1 Premier Ministre, nous avons entendu votre
2 témoignage. Vous avez donné votre interprétation de
3 l'information sur les renseignements et des plans opérationnels
4 au cours des évènements à Ottawa. J'aimerais éclaircir votre
5 rôle par rapport à cette information.

6 Ce n'est pas votre rôle en tant que premier
7 ministre de recueillir de l'information sur les renseignements?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non.

9 **Me JESSICA BARROW:** Et ce n'est pas votre rôle non
10 plus d'examiner tous les détails d'un plan opérationnel?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non,
12 certainement pas.

13 **Me JESSICA BARROW:** C'est parce que vous dépendez
14 de policiers très expérimentés pour exécuter leur travail dans
15 ces fonctions et ensuite [...]

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

17 **Me JESSICA BARROW:** Et donc, je crois que vous
18 dépendez régulièrement sur les renseignements et l'expertise de
19 la GRC puisqu'ils sont le service policier national.

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

21 **Me JESSICA BARROW:** Et vous leur faites confiance
22 pour exécuter leurs fonctions de manière efficace?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

24 **Me JESSICA BARROW:** Donc, on a entendu beaucoup de
25 témoignages aujourd'hui devant la Commission qu'on avait un plan
26 intégré d'opération à Ottawa [le 8 février].

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

28 **Me JESSICA BARROW:** Et on a entendu également que

1 le surintendant Bernier du SPO est devenu le commandant sur le
2 terrain qui a établi une structure intégrée de commandement [le
3 10 février] qui comprenait des experts en matière de
4 négociation, d'ordre public, de renseignement, et cetera. Étiez-
5 vous au courant?

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça me semble
7 raisonnable.

8 **Me JESSICA BARROW:** Et les experts qui
9 travaillaient à la fois dans la cellule de planification
10 intégrée et dans la structure de commandement comprenaient des
11 officiers expérimentés spécialement formés de la PPO, de la SPO,
12 et d'autres services policiers. Étiez-vous au courant?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

14 **Me JESSICA BARROW:** Et comme vous l'avez indiqué,
15 ce serait à ces experts de préparer, d'examiner et d'approuver
16 des plans opérationnels.

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

18 **Me JESSICA BARROW:** Et vous n'auriez pas de
19 possibilité dans votre rôle d'avoir un examen ligne par ligne,
20 détaillé, de la viabilité de ce plan opérationnel?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non.

22 **Me JESSICA BARROW:** Donc, on a entendu beaucoup de
23 témoignages ce matin, j'aimerais me concentrer sur la période du
24 12 février et suivante et les plans opérationnels qui existaient
25 à ce moment.

26 Vous avez participé à une rencontre du Groupe
27 d'intervention le 12 février. Est-ce exact?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui... oui.

1 **Me JESSICA BARROW:** Et maintenant, j'aimerais
2 afficher le procès-verbal, SSM.NSC.CAN.214, et je voudrais voir
3 la page 6, Monsieur le Greffier.

4 Deuxième paragraphe, c'est une mise à jour du
5 ministre de la Sécurité publique, puis on voit à la dernière
6 phrase :

7 « Pendant la discussion, on a confirmé
8 que le chef de la police de la SPO a
9 accepté le plan et que la commissaire
10 de la GRC était d'accord d'offrir
11 davantage de détails sur le plan au
12 prochain appel. »

13 Vous en rappelez-vous?

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je regarde la
15 phrase qui précède où on dit que :

16 « Il semble y avoir une absence de plan
17 à Ottawa et le chef de la SPO n'a pas
18 encore approuvé le plan élaboré avec la
19 GRC et la PPO. »

20 **Me JESSICA BARROW:** Oui, et par la suite on voit
21 qu'en plein milieu de la réunion, on confirme que le chef du SPO
22 est d'accord avec le plan et que la commissaire Lucki est
23 d'accord pour [...] davantage de détails à ce groupe par rapport à
24 ces détails. Est-ce exact?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me JESSICA BARROW:** Je sais que ce [...] alors, on
27 l'a présenté à la commissaire Lucki dans son témoignage et je
28 comprends de son témoignage que par la suite elle n'a pas offert

1 des détails de ce plan à ce groupe le 13 ou à une autre date.

2 Êtes-vous en désaccord?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, non, je
4 suis d'accord, parce que ce que nous avons entendu, c'était que
5 les plans n'étaient pas adéquats, ils n'étaient pas... ce n'était
6 pas des plans opérationnels, fonctionnels à l'époque.

7 **Me JESSICA BARROW:** Mais vous n'avez pas entendu
8 les détails du plan, puis elle ne dit pas dans cette réunion
9 que, de son point de vue, ce n'était pas adéquat. Elle dit
10 simplement : « Je vous donnerai une réponse plus tard. »

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux pas
12 répondre pour elle. Je ne sais pas ce qu'elle savait ou ne
13 savait pas, mais je peux dire que lorsqu'elle nous a breffés le
14 13 sur le plan opérationnel ou la préparation de l'intervention
15 à Ottawa, on ne croyait pas qu'il y avait un plan opérationnel
16 complet.

17 **Me JESSICA BARROW:** Donc, votre interprétation de
18 ce qui s'est passé le 13, c'est que vous avez reçu un certain
19 niveau d'informations qui vous permettait de croire qu'il n'y
20 avait pas de plan opérationnel complet.

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça, ça
22 correspondait d'ailleurs avec tout ce qu'on avait entendu
23 pendant les trois semaines. Il n'y avait pas encore de plan
24 concret qui nous permettrait d'exécuter le travail auquel les
25 Canadiens s'attendaient.

26 **Me JESSICA BARROW:** Oui, je comprends qu'il y a
27 différents calendriers de planification, mais je parle plus
28 précisément du 13. Avez-vous eu des détails d'un plan

1 opérationnel complet pour mettre fin aux protestations à Ottawa?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Moi, ce que je
3 comprenais, c'est qu'il n'y avait un plan opérationnel complet
4 qui permettrait de mettre fin aux protestations à Ottawa le 13.

5 **Me JESSICA BARROW:** Maintenant, PPO.1851.

6 Commençons avec la page couverture intitulée
7 (phon.) « Plan opérationnel de mobilisation intégré ».

8 Si on peut défiler jusqu'à la page 2.

9 On peut voir en haut que ceci a été écrit par la
10 cellule de planification intégrée, il y a plusieurs services
11 d'ailleurs qu'on peut voir. C'est daté du 13. Puis on voit qu'il
12 y a une approbation du surintendant Phil Lue de la GRC, le
13 surintendant en chef [Carson] Pardy de la PPO, et le
14 surintendant intérimaire Rob Bernier de la PPO... pardon, du SPO.

15 Vous voyez cela?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** <Acquiescement
17 de la tête>

18 **Me JESSICA BARROW:** Si on regarde cet écran ici,
19 on peut voir que c'est un document de 73 pages.

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

21 **Me JESSICA BARROW:** Et donc, on n'a pas le temps
22 malheureusement de pouvoir digérer tout ce document, mais
23 pourrait-on dire qu'avant l'opération policière du 18 au
24 20 février et avant l'invocation de la mesure d'urgence, vous
25 n'aviez jamais vu ce document?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, je ne
27 l'avais jamais vu. Enfin, oui, c'est juste de dire que je ne
28 l'ai jamais vu.

1 **Me JESSICA BARROW:** Merci pour cet
2 éclaircissement.

3 Et vous avez dit à plusieurs reprises dans votre
4 témoignage ce matin qu'à votre connaissance le plan opérationnel
5 qui existait au 13 février n'était pas du tout un plan
6 permettant de mettre fin aux protestations à Ottawa. Est-ce
7 correct?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est ce que je
9 comprenais à l'époque, oui.

10 **Me JESSICA BARROW:** Vous avez également témoigné
11 que ce n'est pas un plan dans lequel vous et la GRC aviez
12 confiance. Est-ce exact? En tout cas c'était votre
13 compréhension?

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ben, s'il n'y
15 avait pas de plan, alors donc on n'avait pas confiance.

16 **Me JESSICA BARROW:** Comme vous pouvez le constater
17 ici, c'est un document de 73 pages daté du 13 février et un
18 membre... un haut responsable de la GRC l'a signé.

19 Donc, si on défile?

20 Il n'y a pas beaucoup de temps de voir tout le
21 document, on a quand même la table des matières. J'aimerais
22 parler de certaines des parties du plan pour qu'on comprenne un
23 peu sa portée générale.

24 Alors, si on défile un peu plus?

25 On voit qu'il y a un plan de déploiement. On fait
26 référence à un plan de déploiement?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Excusez-moi.
28 Tout le plan de déploiement se trouve à la page 13.

1 **Me JESSICA BARROW:** Oui, je veux qu'on analyse un
2 peu la portée du plan. En 10 minutes, on ne peut pas vraiment
3 assimiler tout le plan.

4 Vous voyez qu'il y a du contenu concernant le
5 déploiement.

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ceci est la
7 table des matières?

8 **Me JESSICA BARROW:** [Oui.]

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Donc, tout le
10 plan de déploiement se résume à une page?

11 **Me JESSICA BARROW:** Bien, une description du plan
12 de déploiement.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [OK.]

14 **Me JESSICA BARROW:** Et ensuite, on voit une
15 référence au plan concernant les enquêtes.

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux pas
17 vous dire si c'est un bon plan ou non ou si c'est complet ou
18 non. Je ne l'ai pas lu, évidemment.

19 **Me JESSICA BARROW:** Donc, vous ne l'aviez pas lu.

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je dépends des
21 comptes rendus des experts autour de moi qui vont me rassurer ou
22 non qu'il y a une capacité d'aller de l'avant.

23 **Me JESSICA BARROW:** Maintenant, allons à la
24 page 3.

25 On voit les objectifs :

26 « Faciliter une solution grâce à une
27 désescalade et par une réaction graduée
28 en plusieurs étapes tout en collaborant

1 avec les agences participantes et
2 rétablir la ville d'Ottawa dans son
3 état normal. »

4 Donc, d'après vous, vous avez interprété que cela
5 voulait dire simplement qu'il fallait continuer les négociations
6 qui avaient déjà commencé?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Écoutez,
8 j'hésite un peu à parler lorsqu'il s'agit simplement de
9 fragments. Je ne sais pas si cet objectif 1 reflète ce qui s'est
10 passé plus tard cette semaine. On parle d'une désescalade, d'une
11 réponse graduée et en plusieurs étapes et mesurée, mais cela me
12 semble prendre plus de temps que les 24 à 48 heures que cela a
13 pris les vendredi et samedi. Mais bon, je ne suis pas un expert
14 sur le sujet, alors mes procureurs probablement me reprochent
15 d'en dire trop.

16 **Me JESSICA BARROW:** Ben, écoutez, les experts sur
17 le plan ont témoigné, ils ont témoigné que c'était le plan sur
18 lequel ils allaient intervenir le weekend [du 18 février]
19 lorsqu'ils ont terminé l'opération POU. Êtes-vous en désaccord
20 avec cela?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bon, écoutez,
22 évaluer les différents témoignages est la tâche de la
23 Commission.

24 **Me JESSICA BARROW:** [OK.

25 J'aimerais afficher...]

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, vous êtes prête de la
27 fin? Vous avez dépassé votre temps. Tentez de conclure, s'il
28 vous plait.

1 **Me JESSICA BARROW:** Et donc, pour revenir aux
2 commentaires que vous avez faits sur la préparation du plan
3 policier le 13, vous serez d'accord avec moi que peut-être il y
4 avait un peu plus de substance dans ce plan que vous ne le
5 saviez le 13?

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je suis
7 incapable de vous répondre.

8 **Me JESSICA BARROW:** On a entendu le témoignage que
9 le SPO devait obtenir quelque 2 200 ressources policières de
10 plus de partout à travers le pays pour contribuer à ce plan et
11 pour compléter l'opération POU qui a eu lieu le 18 février.
12 Êtes-vous en désaccord avec cela?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je n'étais pas
14 au courant. Je ne suivais pas les présentations... en fait, ces
15 témoignages. Je ne peux pas commenter.

16 **Me JESSICA BARROW:** Vous avez peut-être entendu –
17 ou non – que c'est la plus grosse opération policière de
18 l'histoire canadienne?

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

20 **Me JESSICA BARROW:** Merci beaucoup pour votre
21 temps.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, merci.

23 C'est un peu tôt, deux minutes plus tôt,
24 normalement on n'accorde pas une heure et deux minutes pour le
25 repas, mais aujourd'hui on va le faire, c'est une occasion
26 spéciale.

27 (RIRES)

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Merci pour votre

1 générosité.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** On reviendra à 14 heures.

3 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess until*
4 *2 o'clock.* La Commission est levée jusqu'à 14 heures.

5 --- L'audience est suspendue à 12:55

6 --- L'audience est reprise à 13:59

7 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

8 *The Commission is reconvened.* La Commission
9 reprend.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** On est prêt? Parfait.

11 **--- PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU, Sous la même affirmation:**

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le prochain groupe, le
13 gouvernement de l'Alberta, s'il vous plait.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHANIE BOWES:**

15 **Me STEPHANIE BOWES:** Bon après-midi, Monsieur le
16 Premier Ministre. Je suis Stephanie Bowes, avocate de la
17 province de l'Alberta.

18 On vous a demandé ce matin si l'un des premiers
19 ministres aurait pu faire quelque chose pour vous faire changer
20 d'avis à propos de la *Loi sur les mesures d'urgence* et je crois
21 que vous avez dit que ça aurait pu être oui si quelqu'un avait
22 dit qu'il avait des outils, si vous étiez convaincu que les
23 forces au Canada étaient suffisantes pour faire face à la
24 situation des manifestants.

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, il aurait
26 fallu qu'il y en ait plus d'un, oui. Nous faisons face à une
27 situation d'urgence nationale, mais s'il y avait des raisons
28 convaincantes pour lesquelles il n'était pas nécessaire

1 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, oui, ça aurait été
2 possible.

3 **Me STEPHANIE BOWES:** Vous conviendrez que c'est la
4 raison pour laquelle des consultations adéquates sont si
5 importantes et même exigées par la Loi.

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, cela tient
7 debout.

8 **Me STEPHANIE BOWES:** Alors, vous convenez qu'étant
9 donné le préavis des premiers ministres, cela aurait permis de
10 partager les informations qui étaient nécessaires pour prendre
11 votre décision?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Pendant les deux
13 semaines et les deux weekends qui ont abouti à ces
14 conversations, nous avons eu beaucoup de dialogues avec les
15 provinces, les fonctionnaires, les ministres, et il y a eu une
16 lettre de la province de l'Alberta demandant de l'aide,
17 demandant des ressources en matière de remorqueuses. La province
18 demandait au gouvernement fédéral de lui apporter un soutien
19 supplémentaire pour pouvoir remorquer les véhicules à Coutts.

20 Nous avons eu des consultations avec les
21 provinces, nous parlions tous de ce qu'il fallait pour mettre
22 fin à ces occupations et ces blocages.

23 **Me STEPHANIE BOWES:** Il y a eu beaucoup de preuves
24 présentées à la Commission à propos du problème posé par les
25 dépanneuses. Mais vous conviendrez que lors de vos entretiens
26 avec les provinces, vous n'avez pas parlé de la nécessité
27 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Les

1 consultations sur le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*
2 devaient se concentrer sur ce qu'on ferait vraiment de cette
3 loi. Si j'avais consulté dès le début les premiers ministres en
4 disant « voilà [les six choses] que nous allons faire », ils
5 auraient dit : « D'accord. Qu'est-ce que vous voulez faire?
6 Quels sont les pouvoirs que vous allez prendre? », ou « Quels
7 sont les pouvoirs dont jouiront les services policiers et le
8 gouvernement fédéral en vertu de cette loi? »

9 Donc, il y a eu une conversation à propos des
10 outils et la consultation sur la *Loi sur les mesures d'urgence* a
11 été faite lorsque nous avons eu une liste très claire des
12 éléments que nous allions apporter en vertu de cette loi.

13 **Me STEPHANIE BOWES:** La façon dont la réunion a
14 été organisée sans préciser les sujets de discussion signifiait
15 que les discussions que vous avez eues avec les premiers
16 ministres ne pouvaient pas vous fournir les détails que vous
17 deviez prendre en compte.

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne suis pas
19 d'accord.

20 **Me STEPHANIE BOWES:** Dans votre témoignage
21 aujourd'hui, vous avez dit qu'à la réunion avec les premiers
22 ministres, le premier ministre Kenney avait dit qu'il y avait un
23 plan pour Coutts, mais vous n'étiez pas convaincu qu'il serait
24 appliqué. Est-ce exact?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. Je n'avais
26 pas de raison de mettre en doute la bonne volonté du premier
27 ministre Kenney ni les espoirs que la situation de Coutts serait
28 réglée rapidement. Mais je savais que ça faisait trois semaines

1 que la situation perdurait à Coutts, il y avait des moments où
2 la circulation avançait, d'autres moments où les foules étaient
3 plus intenses et cela revenait à la crainte que nous avions.
4 Même s'il indiquait qu'il y avait une bonne probabilité d'une
5 évacuation, il y aurait une difficulté à assurer l'ouverture de
6 cette zone étant donné le contexte.

7 **Me STEPHANIE BOWES:** Le ministre Mendicino a dit
8 qu'il y aurait une intervention à Coutts. Est-ce exact?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. C'est
10 quelque chose que nous surveillions depuis un certain temps. En
11 fait, la GRC qui avait eu l'intention d'effectuer une
12 intervention une semaine à l'avance a dû suspendre cette
13 opération à cause des préoccupations quant à la sécurité des
14 agents et à cause d'un grand nombre d'armes et d'individus
15 problématiques. Donc, c'est quelque chose qu'on prévoyait. On
16 espérait que ça se produirait de façon pacifique, mais ça
17 faisait un certain temps qu'on espérait que ça se produirait.

18 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui, certainement, parce qu'à
19 Coutts, on est passé d'une activité en vertu d'un ordre public,
20 ça s'est transformé en une enquête [criminelle], et la province
21 a pris contact avec le ministre Mendicino, avec Jody Thomas, en
22 disant que la province était sur le point de mener une
23 intervention. Est-ce que c'était vrai?

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'était
25 exact, et c'était une bonne nouvelle.

26 **Me STEPHANIE BOWES:** Alors, pourquoi est-ce que
27 vous doutiez de ce fait lorsque le premier ministre vous a dit
28 que la situation avait été sécurisée, [que la GRC procéderait à

1 des arrestations élargies et à la protection de la frontière],
2 et on vous avait dit le soir précédent que l'intervention de la
3 GRC avait eu lieu et s'était bien produite?

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** On nous avait
5 dit au cours de ces semaines que quelque chose se produirait.
6 Quelquefois, ça se faisait, parfois non, pas seulement à Coutts,
7 mais aussi ailleurs. Donc, on comprenait qu'inévitablement les
8 choses étaient plus difficiles. La réalité est toujours plus
9 difficile que les projets. C'était une bonne nouvelle que la
10 province ait été en mesure d'évacuer, de régler la situation,
11 mais ç'a été fait en partie avec des ressources provenant de
12 Colombie-Britannique.

13 Et cela dit, le premier ministre Horgan, lors de
14 cette réunion, il a dit qu'il comprenait que c'était une urgence
15 nationale, mais il craignait que les activités qui se
16 produisaient à la frontière [de Surrey] de la Colombie-
17 Britannique et aussi en son intérieur, donc, il avait dû
18 redéployer des agents de police vers l'Alberta.

19 Oui, c'était une bonne nouvelle le fait que la
20 situation en Alberta semblait être résolue, mais il y avait une
21 difficulté qui se situait dans d'autres contextes, que les
22 choses continuaient à revenir, et même si on réglait la
23 situation à un endroit, le contexte de menace risquait de se
24 reproduire ailleurs.

25 **Me STEPHANIE BOWES:** Et les agents supplémentaires
26 de la GRC qui ont été déployés en Alberta ont été déployés en
27 vertu de l'Entente entre les provinces et non pas en vertu de la
28 *Loi sur les mesures d'urgence.*

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Non, car ils
2 ont été déployés bien avant l'invocation de la *Loi sur les*
3 *mesures d'urgence.*] Mais c'était une situation d'urgence
4 nationale. Nous avons vu les actions policières à Ottawa à la
5 fin de cette semaine qui faisaient appel à des forces de police
6 de tout l'Ontario et au-delà.

7 **Me STEPHANIE BOWES:** La *Loi sur les mesures*
8 *d'urgence* n'a pas changé cela, n'est-ce pas?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Elle a facilité.
10 Elle l'a facilité.

11 **Me STEPHANIE BOWES:** Mais elle n'a pas créé des
12 agents de police.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, mais elle a
14 mis en lumière le fait qu'on ne pouvait pas simplement examiner
15 un lieu en disant « ah, on a assez de ressources à cet endroit-
16 là ». C'était un problème largement imparté dans tout le pays.
17 L'Alberta était sur une voie positive à ce moment-là, c'était
18 une bonne nouvelle, mais ce n'était pas suffisant pour dire
19 « ah, il n'y a plus d'urgence nationale ».

20 **Me STEPHANIE BOWES:** Je veux affirmer que vous
21 aviez des preuves que les lois dans les provinces étaient
22 suffisantes pour faire face aux blocages et je vais vous donner
23 [deux] exemples. La police de Windsor ainsi que la PPO ont
24 évacué le pont Ambassador avant que vous preniez votre décision.
25 Est-ce exact?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, mais
27 cependant, beaucoup de personnes qui quittaient le pont
28 Ambassador se dirigeaient vers le passage frontalier... d'autres

1 passages frontaliers [celui de Sarnia ou celui de Fort Erie].
2 Donc, même si on réglait la situation à certains endroits, le
3 discours dans tout le pays, les activités en ligne indiquaient
4 que les gens ne rentreraient pas chez eux, mais qu'ils
5 recherchaient une autre façon de s'impliquer.

6 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui, alors les services
7 policiers ont pu faire face au problème. Est-ce exact? Ils ont
8 pu évacuer... faire évacuer le blocage.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, à cet
10 endroit, mais on craignait beaucoup qu'il y en ait d'autres ou
11 qu'ils reviendraient.

12 **Me STEPHANIE BOWES:** L'autre exemple est Coutts où
13 la GRC a pu mener une enquête policière et procéder à des
14 arrestations. Est-ce exact?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

16 **Me STEPHANIE BOWES:** Et les manifestants ont dit
17 qu'ils voulaient quitter la manifestation parce qu'ils ne
18 voulaient pas être associés à des éléments criminels. Est-ce
19 exact?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux pas
21 parler de leur intention.

22 **Me STEPHANIE BOWES:** Nous avons entendu des
23 témoignages, donc, à la Commission sur ce qu'ont indiqué les
24 manifestants [quant à leur intention]. Eh bien, il s'agit donc
25 d'une baisse des activités génératrices de troubles que vous
26 aviez espérée.

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

28 **Me STEPHANIE BOWES:** Et donc, des exemples de la

1 façon dont les outils existants ont été efficaces pour faire
2 face aux manifestations.

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez presque épuisé
5 votre temps de parole.

6 **Me STEPHANIE BOWES:** Ça va. Je vais m'en tenir là.
7 Merci beaucoup, Monsieur le Premier Ministre,
8 d'avoir répondu à mes questions aujourd'hui.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Merci.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous allons maintenant
11 entendre les organisateurs du convoi, s'il vous plait.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me EVA CHIPIUK:**

13 **Me EVA CHIPIUK:** Bonjour, Monsieur le Premier
14 Ministre. Je suis Eva Chipiuk, je suis l'une des avocates
15 représentant Freedom Corp et les manifestants qui étaient à
16 Ottawa en janvier et en février 2022.

17 Je voudrais tout d'abord vous parler des
18 évènements qui ont abouti à l'invocation de la *Loi sur les*
19 *mesures d'urgence* le lundi 14 février, n'est-ce pas?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

21 **Me EVA CHIPIUK:** Et vous saviez que cette
22 commission a reçu des témoignages de la police et autres témoins
23 que le lundi 14 février le pont Ambassador était rouvert, de
24 même que Coutts. Tous les postes frontaliers étaient rouverts.
25 Est-ce exact?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, et il y
27 avait préoccupation que d'autres emplacements allaient être
28 fermés. Coutts n'a pas rouvert avant mardi.

1 **Me EVA CHIPIUK:** Nous reverrons le compte rendu
2 pour cela.

3 Le dimanche soir, le 13, il y a eu une réunion du
4 GII, et vous étiez là et vous l'avez présidée. Est-ce exact?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

6 **Me EVA CHIPIUK:** Et à cette réunion du GII, on
7 vous avisé qu'il y a eu une entente entre le maire d'Ottawa et
8 les organisateurs du convoi pour déplacer les camions des zones
9 résidentielles d'Ottawa. Est-ce exact?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, ce n'est
11 pas mon souvenir.

12 **Me EVA CHIPIUK:** Eh bien, je peux vous dire qu'à
13 l'enquête il a été confirmé que, par les documents déposés par
14 vos représentants et des témoins, notamment Jody Thomas, qui a
15 confirmé qu'à cette réunion du GII, on vous a avisé qu'il y
16 avait une entente qui était intervenue avec le maire. Est-ce que
17 vous vous souvenez de cela?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Avec qui? Entre
19 le maire et qui?

20 **Me EVA CHIPIUK:** Des organisateurs du convoi.

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Mais lesquels?

22 **Me EVA CHIPIUK:** Tamara Lich, qui est présente
23 ici, a signé une lettre qui a été rendue publique aux nouvelles
24 le dimanche 13 février et vous en avez... vous avez été avisé de
25 cet accord à la réunion du GII.

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** On nous a aussi
27 avisés que cette entente ne tenait pas et que beaucoup de
28 membres du convoi l'avait décriée comme étant des fausses

1 nouvelles et que ce n'était pas un accord qu'ils allaient
2 respecter.

3 **Me EVA CHIPIUK:** Et vous avez appris ça sur
4 Twitter? Est-ce exact?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, on l'a
6 appris à la GII.

7 **Me EVA CHIPIUK:** Mais de la part de qui?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Par tous nos
9 fonctionnaires qui étaient rassemblés.

10 **Me EVA CHIPIUK:** Merci.

11 Donc, vous devriez savoir que cette commission a
12 aussi reçu des preuves des représentants de la Ville et d'autres
13 que le lendemain, le 14 février, plus de 100 véhicules de la
14 manifestation avaient quitté le centre résidentiel sous cette
15 entente avec le maire avant votre annonce de 16 h 30 invoquant
16 la Loi. Est-ce exact?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne saurais en
18 parler, mais je suis sûr que d'autres ont témoigné à ce sujet.

19 **Me EVA CHIPIUK:** Oui, ils l'ont fait. Et vous êtes
20 au courant des preuves devant la Commission de représentants de
21 police et autres témoins que les efforts faits par les
22 camionneurs pour libérer davantage la zone résidentielle du
23 centre-ville en vertu de l'accord du maire ont été bloqués par
24 la police tant le mardi que le mercredi, les 15 et 16 février.
25 Êtes-vous au courant de ça?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, moi, ce que
27 j'ai compris, c'est que la police permettait à tous ceux qui
28 voulaient quitter de quitter.

1 **Me EVA CHIPIUK:** Est-ce que vous êtes d'accord
2 avec moi que ça aurait été un bien meilleur résultat si vous et
3 vos collègues aviez permis la désescalade, l'entente de
4 désescalade avec le maire d'être complétée et qu'il n'y aurait
5 pas eu besoin d'invoquer les pouvoirs extraordinaires de la *Loi*
6 *sur les mesures d'urgence*, y compris les actions importantes et
7 violentes de la police et le gel de comptes bancaires canadiens?

8 **Me BRIAN GOVER:** C'est Brian Gover au nom du
9 gouvernement du Canada.

10 L'entente visait à déplacer les manifestants à
11 Wellington. Ma collègue interprète à tort la preuve. C'est ce
12 que je soumets.

13 **Me EVA CHIPIUK:** Je pourrais clarifier.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Allez-y.

15 **Me EVA CHIPIUK:** Il est de notoriété commune que
16 dans l'entente avec le maire, que l'entente visait à retirer les
17 camions du centre-ville, de les déplacer vers Wellington, en
18 effet, mais à l'extérieur des zones résidentielles, à part
19 Wellington, merci.

20 Est-ce que vous êtes capable de répondre à la
21 question?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je pense que la
23 réponse était non, mais vous pouvez répéter la question, si vous
24 le souhaitez.

25 **Me EVA CHIPIUK:** D'accord. Si vous aviez permis
26 cette entente de désescalade, donc de déplacer les camions et
27 autres véhicules de la manifestation à l'extérieur du centre-
28 ville, il n'y aurait pas eu besoin d'invoquer la *Loi sur les*

1 *mesures d'urgence.*

2 **Me BRIAN GOVER:** Monsieur le Commissaire, je
3 m'objecte encore une fois parce qu'on caractérise ceci comme une
4 entente de désescalade, et pour moi c'est un mauvais titre, ce
5 n'est pas un titre approprié. Il y avait une entente, mais
6 c'était pour déplacer les véhicules du centre-ville à
7 Wellington.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, c'est une question
9 d'interprétation. Donc, je laisse la question aller.

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, je ne suis
11 pas d'accord.

12 **Me EVA CHIPIUK:** Merci.

13 Vos fonctionnaires ont témoigné qu'ils suivaient
14 le convoi alors qu'il se déplaçait des régions du Canada jusqu'à
15 Ottawa et vous savez que des milliers de Canadiens ont aussi
16 bordé les routes et les autoroutes pour applaudir les
17 camionneurs. Est-ce exact?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne saurais
19 vous parler de chiffres exacts, mais il y avait de nombreux
20 supporteurs.

21 **Me EVA CHIPIUK:** J'aimerais vous lire trois
22 extraits des nombreuses déclarations préparées pour cette
23 commission de Canadiens qui ont appuyé le convoi et qui
24 expliquent pourquoi.

25 Si le greffier peut soumettre le [HRF0000]1660? À
26 la page 274, s'il vous plait.

27 Je vais lire cette déclaration. Elizabeth Klapwyk
28 a fourni une déclaration sur les obligations de COVID et les

1 confinements et les perturbations dans sa vie. Paragraphe 3 :

2 « Les camionneurs et les Canadiens qui
3 ont bordé les routes et les autoroutes
4 ont rétabli l'espoir que j'avais
5 presque perdu. Ces Canadiens
6 patriotiques m'ont dit que je n'étais
7 pas seule, que je comptais.
8 Je n'oublierai jamais l'espoir et la
9 fierté que j'ai ressenti en regardant
10 ces camionneurs extraordinaires
11 conduire le long des autoroutes
12 canadiennes bordées de Canadiens
13 patriotiques qui agitaient leurs
14 drapeaux et montrant leurs panneaux de
15 soutien. Je n'ai jamais oublié que je
16 pleurais quand j'ai repris espoir, un
17 espoir presque perdu, l'amour pour ma
18 patrie et pour mes compatriotes. »

19 La page 235, la résidente d'Ottawa Karen Hanna,
20 qui a obtenu un diplôme en sociologie de l'Université d'Ottawa
21 nous dit au paragraphe 5 :

22 « Pendant des mois, le chef de notre
23 État a fait honte à des gens comme moi,
24 à moi et mon mari, à des gens comme
25 moi, et des membres de notre famille se
26 sont même tournés contre nous, nous ont
27 blâmés, et certains nous ont même dit
28 qu'on ne méritait pas des soins de

1 santé. »

2 17 :

3 « Un des moments les plus émouvants,
4 c'est de danser sur la rue Rideau à
5 côté d'un homme du coin. Il pleurait,
6 il voulait un câlin, c'est tout. Et
7 c'était vraiment... ça le dépassait, ça
8 le submergeait. J'ai rencontré une
9 fille de 22 ans qui venait de venir en
10 voiture de Winnipeg. Elle est restée
11 tout le temps. J'ai rencontré des gens
12 qui sont devenus comme ma famille, qui
13 ont tout laissé tomber pour venir à
14 Ottawa au nom de la justice et pour une
15 explication. »

16 À la page 116, [ce sont des déclarations de
17 nombreux parents et épouses]. [Sam Crozier], elle dit au
18 paragraphe 8 :

19 « Je ne demande pas de l'aide, je
20 supplie. S'il vous plait, écoutez,
21 écoutez mon cœur, ressentez ma douleur
22 et aidez-nous à travailler vers ce Nord
23 fort et libre qu'on nous a promis.
24 Mon mari, ancien combattant, qui
25 souffre de troubles post-traumatiques,
26 plutôt par ce que notre propre
27 gouvernement a fait, pas à cause de
28 l'action qu'il aurait vécue [dans les

1 Forces]. Notre gouvernement a détruit
2 notre vie. Moi, j'étais optimiste,
3 pleine de vie, je me trouve maintenant
4 à lutter, à essayer de rester à flot,
5 j'ai du mal à trouver de la joie et je
6 crains à tous les jours une nouvelle
7 annonce qui va nous punir encore plus.
8 J'ai écrit le même courriel à tous les
9 députés du Parlement, à tous les jours,
10 et j'ai été ignorée par un grand groupe
11 de gens qui sont censés être nos chefs
12 de file et qui sont censés nous
13 écouter. »

14 Monsieur le Premier Ministre, vous avez
15 maintenant entendu les déclarations de certains des nombreux
16 Canadiens préoccupés qui se sont sentis, donc, engagés dans le
17 soutien des protestataires. Est-ce que vous comprenez maintenant
18 la raison pour laquelle beaucoup de Canadiens sont venus à
19 Ottawa avec une telle décision [détermination] dans leur esprit,
20 pour faire face aux rigueurs de l'hiver canadien, en raison des
21 torts causés par les obligations de votre gouvernement relatives
22 à la COVID et qui souhaitaient être entendus?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je suis ému, et
24 j'étais ému quand j'ai entendu ces témoignages, quand j'ai vu,
25 je dirais, la profondeur de la douleur et de l'anxiété à propos
26 du présent et de l'avenir exprimée par beaucoup.

27 La pandémie de COVID a été incroyablement
28 difficile pour tous les Canadiens. Et pendant toute cette

1 pandémie, j'avais pour tâche de maintenir la sécurité des
2 Canadiens, de garder les Canadiens en sécurité. J'ai décidé pour
3 ce faire de me fier aux experts, à la science, aux experts de la
4 santé publique sur les meilleures façons de maintenir les
5 Canadiens en sécurité. Et parce qu'ils ont été vaccinés à raison
6 de près de... plus de 80 %, nous avons eu moins de morts au Canada
7 que des pays qui n'ont pas atteint ces seuils de vaccination.

8 Et toutes les tragédies que j'entends, d'une
9 famille qui était au chevet d'un être cher qui est mort parce
10 qu'ils avaient cru que les vaccins étaient plus dangereux que la
11 maladie, eh bien, je prends ça personnellement parce que
12 j'aimerais pouvoir en avoir fait plus..

13 **Me EVA CHIPIUK:** [Je ne veux pas...]

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** ...pour inspirer
15 les gens..

16 **Me EVA CHIPIUK:** [...vous interrompre...]

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** ...à convaincre
18 les gens à être vaccinés.

19 **Me EVA CHIPIUK:** ...mais il ne me reste que (sic)
20 [je n'ai que] 10 minutes. Merci, cela était utile.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pour vous interrompre, vous
22 allez être obligée d'abrégé parce que vous avez déjà dépassé
23 votre temps.

24 **Me EVA CHIPIUK:** Merci.

25 Nombre de personnes qui ont témoigné ici ont fait
26 état de vos commentaires publiés à grande échelle et à l'effet
27 que vous auriez qualifié les non-vaccinés de racistes et de
28 misogynes et que vos fonctionnaires voulaient étiqueter les

1 protestataires comme étant des terroristes. Est-ce que vous
2 seriez d'accord avec moi pour dire que l'un des rôles les plus
3 importants d'un premier ministre, c'est d'unir les Canadiens et
4 non les diviser en les injuriant?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je n'ai pas
6 appelé les non-vaccinés des noms injurieux. J'ai mis en lumière
7 qu'il y a une différence entre les gens qui hésitent d'être
8 vaccinés pour toute une gamme de raisons et ceux qui, à dessein,
9 volontairement, délibérément, donc, répandent de la
10 désinformation, ce qui met à risque leur vie et celle de leurs
11 compatriotes canadiens.

12 Donc, la responsabilité primordiale du premier
13 ministre est de garder les Canadiens en santé et en sécurité,
14 donc, en vie.

15 **Me EVA CHIPIUK:** Bon, parlant de sécurité, le
16 ministre Blair, [le] ministre de la Sécurité publique, [le
17 ministre Mendicino], Jody Thomas, qui est la CSNR, Brenda Lucki
18 et vous avez témoigné que le gouvernement fédéral s'était engagé
19 à épuiser toutes les solutions de rechange à une résolution
20 avant de décider d'invoquer les pouvoirs extraordinaires de la
21 *Loi sur les mesures d'urgence*. Êtes-vous d'accord que cela
22 décrit de façon exacte la position de votre gouvernement?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** L'invocation de
24 la *Loi sur les mesures d'urgence* était un dernier recours, ce
25 n'était pas quelque chose à prendre à la légère, c'est quelque
26 chose que l'on fait quand d'autres options ne sont pas
27 efficaces.

28 **Me EVA CHIPIUK:** Et vous savez que la PPO, avec

1 d'autres, avait mis au point une proposition de pourparlers et
2 dont on vous a avisé au GII du 12 février?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'était une
4 proposition qui nous a été présentée, mais nous avons plus de
5 questions sur son fonctionnement comme tel. Ce n'était pas une
6 proposition complète.

7 **Me EVA CHIPIUK:** Ma dernière question, Monsieur le
8 Premier Ministre. Quand avez-vous, vous et votre gouvernement,
9 commencé à craindre tant vos propres citoyens?

10 **Me BRIAN GOVER:** C'est une très injuste...

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je n'ai pas peur
12 et nous n'avons pas peur de nos citoyens.

13 **Me EVA CHIPIUK:** Merci. Ça conclut mes questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

15 S'il y a d'autres perturbations là, tout ce côté
16 de la salle sera expulsé. Est-ce que je suis assez clair?

17 (COURT SILENCE)

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, c'est au tour de la
19 ville d'Ottawa de faire un contre-interrogatoire.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS:**

21 **Me ALYSSA TOMKINS:** Bonjour, Monsieur le Premier
22 Ministre. Je m'appelle Alyssa Tomkins, avocate pour la ville
23 d'Ottawa.

24 Quelques déclarations dans votre résumé de
25 témoignage.

26 WTS.00000084, Monsieur le Greffier, et c'est à la
27 page 4. Si on peut défiler où est-ce qu'on parle de « Défis à
28 Ottawa ».

1 Donc, vous dites que :

2 « ...les leçons apprises étaient de ne
3 pas laisser les camions stationnés
4 parce qu'il est difficile de les
5 déplacer. »

6 Et vous savez que :

7 « ...les décideurs à Toronto et à Québec
8 ont appris des leçons de cette
9 expérience. »

10 Monsieur le Premier Ministre, vous savez qu'en
11 préparation de deux autres évènements, la ville d'Ottawa a
12 également fermé les deux routes. On a également tiré des leçons
13 de l'expérience.

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Excellent.]

15 **Me ALYSSA TOMKINS:** Le deuxième point, les
16 ressources, vous dites :

17 « Il semble y avoir un bris de
18 communication entre le SPO et la
19 Ville... »

20 Et vous dites que :

21 « Il n'était pas clair si la demande du
22 maire pour recevoir davantage de
23 ressources policières a été faite avec
24 le soutien de la SPO ou avec la
25 Commission du SPO. »

26 Parlez-vous de la lettre que vous avez reçue du
27 maire Watson?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je fais

1 référence au fait qu'on était breffés régulièrement et qu'il y
2 avait différentes demandes qui venaient de la police, celle du
3 maire, de d'autres éléments dans la ville d'Ottawa.

4 **Me ALYSSA TOMKINS:** Eh bien, la lettre que vous
5 avez reçue du maire a été consignée par la commissaire des
6 Services policiers d'Ottawa, donc lorsqu'elle est arrivée,
7 c'était clair qu'elle venait également de la Commission des
8 Services policiers d'Ottawa.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Peut-être.

10 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je peux vous la montrer.

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [OK.]

12 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je ne sais pas si cela va
13 vraiment nous servir, mais je vais la verser au dossier étant
14 donné que j'ai peu de temps. On pourra en traiter plus tard.

15 En ce qui concerne le SPO, à ce moment-là... ben,
16 enfin, regardons un peu le résumé de l'appel. La lettre est
17 arrivée le 7 février. Le lendemain, le 8 février, vous avez eu
18 un appel téléphonique avec le maire Watson. Vous vous en
19 rappelez?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

21 **Me ALYSSA TOMKINS:** Bon. Il s'agit de
22 SSM.CAN.NSC.00002837. Défilons à la page 2.

23 Mais il n'y a aucune préoccupation exprimée de
24 votre part pendant cet appel qu'il y aurait une incertitude
25 quant au SPO ou au CSPO s'ils étaient au courant de la demande
26 d'agents supplémentaires. Est-ce que clair?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Désolé, que le
28 maire Watson demande 1 800 policiers de plus?

1 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui.

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Le maire Watson
3 était clair, il a indiqué à quelques reprises qu'il voulait
4 beaucoup d'agents policiers en place. Ce n'était pas toujours
5 clair exactement ce qu'on voulait faire avec ces agents. Il
6 fallait se tourner vers le SPO pour savoir et le SPO nous
7 donnait différents chiffres que ceux de la Ville d'Ottawa. C'est
8 comme ça que j'ai été breffé.

9 **Me ALYSSA TOMKINS:** Il y avait d'autres
10 témoignages là-dessus, je ne peux pas vous les présenter, mais
11 je crois que vous dites qu'on vous a breffé là-dessus, mais
12 qu'on ne peut dépendre des témoignages des individus ici?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, bien,
14 d'accord, mais d'une façon contemporaine, pendant que
15 j'observais les choses se dérouler, les breffages que j'ai eus,
16 les rapports que j'ai eus me disaient régulièrement qu'il y
17 avait de la confusion ou un manque d'alignement entre différents
18 secteurs de la Ville d'Ottawa et le SPO, notamment en ce qui
19 concerne ce dont ils avaient besoin et comment cela pourrait
20 être livré. C'est la réalité à laquelle on faisait face.

21 **Me ALYSSA TOMKINS:** Mais ceci n'a pas été exprimé
22 dans votre appel avec le maire Watson?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Attendez,
24 défilez un peu plus bas.

25 « Il y a des moments où vous dites une
26 chose et il dit autre chose. Y a-t-il
27 un moyen pour nous d'aider un peu? »

28 J'exprimais ici le fait qu'on recevait des

1 messages différents du côté de la police par rapport à ce qu'on
2 avait du maire.

3 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui. Il répond à propos de la
4 solution proposée par la police.

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bien, écoutez,
6 vous avez suggéré qu'on n'a pas parlé des différences entre les
7 deux, eh bien, oui, je les ai mentionnées, les différences entre
8 ce que les deux groupes nous disaient.

9 **Me ALYSSA TOMKINS:** Bon, on peut débattre là des
10 différents détails, mais ça, c'est le jour après où vous avez
11 reçu la lettre, cosignée par la Commission de la SPO. Il n'y a
12 rien dans cet appel qui dit qu'il y a une préoccupation que le
13 SPO n'a pas fourni de chiffres.

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:**

15 « Il y a des moments où vous dites une
16 chose et [la police] disait une autre
17 chose. Y a-t-il un moyen de vous aider
18 à cet égard? »

19 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui, et le maire répond :

20 « Une chose, c'est quand il dit que ce
21 n'est pas une solution policière, mais
22 c'est une solution policière. »

23 C'est ce que le maire a compris de vos
24 commentaires.

25 Et si on va un peu plus bas?

26 On a un échange à propos de monsieur Ford, et
27 c'est là que je voulais en venir en fait.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez pris beaucoup de

1 temps, votre temps est écoulé. Alors, s'il vous plait, procédez
2 rapidement.

3 **Me ALYSSA TOMKINS:** Alors, si on continue... là,
4 voilà.

5 Vous dites que :

6 « Le gouvernement fédéral sera là avec
7 des ressources à vos côtés. »

8 Et puis on parle d'une confusion. Je crois que
9 vous avez témoigné plus tôt à propos des mandats, mais vous
10 dites que :

11 « Doug Ford évite ses responsabilités
12 pour des raisons politiques. Il est
13 important qu'ils ne puissent s'en tirer
14 comme cela. On a l'intention de vous
15 aider.

16 Et le maire dit :

17 « S'ils continuent à se trainer les
18 pattes, je serai « *happy* » de les
19 appeler et de leur dire. Ce serait bien
20 si on avait quelque chose de confirmé
21 par le gouvernement fédéral pour qu'on
22 puisse leur faire honte. »

23 Une partie des raisons pour lesquelles le maire
24 s'est tourné vers le gouvernement fédéral directement, c'est
25 pour lui donner davantage de munitions pour exercer des
26 pressions sur la province. Est-ce exact?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux pas
28 répondre pour le maire. J'ai contacté le maire pour parler de la

1 situation à Ottawa et pour dire que j'avais parlé au commissaire
2 de la GRC et à d'autres pour leur offrir les ressources
3 nécessaires pour aider la Ville.

4 **Me ALYSSA TOMKINS:** Tout ce que je dis, c'est que
5 lorsque le maire s'est tourné vers la province et vers le
6 Fédéral, il vous explique une des raisons pour lesquelles il l'a
7 fait, parce qu'il avait essayé de contacter Ford auparavant,
8 c'est qu'il espère que vous lui donnerez quelque chose pour
9 qu'il puisse également exercer des pressions sur Ford. Il sait
10 qu'il doit aller à la province également.

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, mais on
12 n'offre pas des agents de police pour faire honte à quelqu'un ou
13 pour marquer des points politiques. On envoie des agents
14 policiers pour qu'ils soient utiles sur le terrain. Il y a peut-
15 être des points politiques à être gagnés ici, mais nous, ce
16 qu'on voulait faire, c'était de voir ce qu'on pouvait... comment
17 on devait procéder pour livrer les ressources dont Ottawa avait
18 de toute évidence besoin pour s'occuper de cette occupation.

19 **Me ALYSSA TOMKINS:** Mais vous serez d'accord que
20 le maire était frustré parce qu'on savait que la province
21 n'offrait pas les ressources dont ils avaient besoin sur une
22 base assez rapide.

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Comme je l'ai
24 témoigné, je savais que la PPO était mobilisée, mais c'était au
25 niveau politique qu'on le voyait [...] les choses bouger dans la
26 province. Avec le temps, la province a commencé à se mobiliser
27 et a participé. J'ai eu un appel avec le premier ministre Ford
28 le lendemain où il a manifesté son intention d'agir.

1 **Me ALYSSA TOMKINS:** Très bien. Merci beaucoup,
2 Premier Ministre. J'apprécie vos réponses.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Coalition des
4 citoyens et entreprises d'Ottawa.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTINE JOHNSON:**

6 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Bon après-midi, Monsieur le
7 Premier Ministre. Mon nom est Christine Johnson, je suis la
8 procureur pour la Coalition d'Ottawa des citoyens et citoyennes
9 d'Ottawa et des entreprises de la ville.

10 J'aimerais analyser l'analyse que vous avez
11 présentée à l'effet que cette manifestation à Ottawa n'était pas
12 une protestation pacifique.

13 Vous nous avez dit en réponse à certaines
14 questions à mon ami(e) de la Commission et de mon ami(e) de
15 l'Association canadienne des libertés civiles que vous croyez
16 que la protestation est importante dans une démocratie. Vous
17 reconnaissez, et la plupart des gens à Ottawa seraient d'accord,
18 que les protestations pacifiques peuvent parfois causer des
19 inconvénients pour les gens et aussi parfois des perturbations
20 temporaires avec les infrastructures... auprès des infrastructures
21 critiques.

22 Mais pendant les manifestations du convoi à
23 Ottawa, vous seriez d'accord qu'on n'y voyait pas simplement des
24 actions de désobéissance civile ni simplement des perturbations
25 temporaires des infrastructures critiques, mais on voyait des
26 comportements qui perturbaient la capacité de la communauté de
27 vivre et d'exister.

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

1 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Merci.

2 Et c'était votre opinion que dès le premier
3 weekend des manifestations à Ottawa, certains participants du
4 voici se livraient à des activités illégales graves en occupant
5 et en bloquant les rues, en faisant des actes de vandalisme sur
6 les propriétés privées et en harcelant les résidents et
7 résidentes?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, [et c'est
9 prouvé par mon appel à Yasir Naqvi qui a mis en évidence nombre
10 de ces choses et encore.]

11 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Et de ce premier weekend et
12 par la suite, les choses ont empiré et vous préoccupaient
13 davantage.

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. On recevait
15 des rapports de gens être harcelés parce qu'ils portaient des
16 masques, et les bruits constants, les gens qui ne sentaient pas
17 en sécurité sur leur propre rue. Il y avait beaucoup d'exemples.

18 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Et ce matin, vous avez
19 mentionné que vous étiez préoccupé en particulier par la
20 possibilité de contre-manifestations. Étiez-vous au courant de
21 la contre-manifestation qu'on a appelée « la Bataille de
22 Billings Bridge » le 13 février?

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Rappelez-moi
24 cela? Je crois que c'est là qu'un certain nombre de résidents
25 ont empêché les camions de se rendre au centre-ville?

26 **Me CHRISTINE JOHNSON:** C'est exact. Est-il juste
27 de dire que cette contre-manifestation a été un succès et a
28 permis et a fait en sorte que certains camions puissent quitter

1 de façon pacifique?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est possible
3 que ça ait atteint ce but, mais laisser des civils faire des
4 choses qui seraient plus appropriées pour des agents de police
5 formés à ce genre d'exercice n'est pas idéal.

6 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Et est-ce que le
7 gouvernement était inquiet qu'étant donné le succès de cette
8 contre-manifestation, que ces contre-manifestations
9 deviendraient plus fréquentes si le gouvernement n'intervenait
10 pas? Est-ce que c'est ça finalement qui vous a inquiété de la
11 possibilité de conflits violents?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. Lorsque
13 j'ai parlé de menace de violence sérieuse, l'augmentation de
14 contre-manifestations, la possibilité que les citoyens décident
15 de prendre les choses en main, ceci augmentait les possibilités
16 de conflits et de violence.

17 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Nous avons vu un document,
18 un rapport de SCRS qu'on a cité à quelques reprises dans cette
19 enquête, qui décrit la situation dans le centre-ville d'Ottawa.
20 Et le SCRS écrit :

21 « L'humeur était assez festive et ne
22 menaçait pas les citoyens ou les
23 passants. »

24 Je suppose que ce n'est pas votre évaluation
25 d'après ce que vous avez pu voir vous-même.

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois qu'il y
27 a eu des moments de festivités, de joie et de collégialité entre
28 les gens qui étaient là; en même temps, le SCRS rapportait

1 également, en fait m'a rapporté et a rapporté au Cabinet qu'il y
2 avait des extrémistes violents à caractère idéologique qui
3 faisaient partie de la manifestation et puis il y avait des gens
4 qui auraient pu être inspirés ou convaincus ou mobilisés pour
5 prendre des actions qui auraient représenté une menace pour la
6 sécurité publique.

7 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Et en plus de cela, vous
8 entendiez que plusieurs résidents et résidentes d'Ottawa et les
9 propriétaires d'entreprises trouvaient que cette manifestation
10 était très menaçante. Enfin, d'après ces gens-là, il y avait un
11 comportement menaçant de la part des protestataires.

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

13 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Vous avez également suggéré
14 dans votre témoignage que ce n'était pas des protestataires
15 pacifiques à cause de la menace de violence qui existait envers
16 les forces policières lorsqu'elles tentaient de gérer les
17 manifestations.

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois qu'une
19 protestation où les forces de l'ordre sont empêchées de faire
20 leur travail suite à des menaces de violence contre elles-mêmes
21 cesse d'être une protestation pacifique et légale.

22 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Et ma dernière question qui
23 en découle : lorsque le gouvernement a commencé à songer à
24 l'invocation de la *Loi sur les mesures de guerre*, le SCRS a
25 informé le Cabinet que d'invoquer la Loi pourrait aggraver la
26 rhétorique antigouvernementale et même inciter à la violence.

27 Est-ce que ceci en soi ne concerne-t-il pas les
28 menaces de violence sérieuse qui étaient constamment présentes

1 dans ces manifestations?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. Si
3 quelqu'un me dit, « ah, vous devriez faire attention parce que
4 si vous appliquez la Loi, cela pourrait provoquer les rendre
5 plus violents », ça, ce n'est pas nécessairement un bon argument
6 à présenter pour nous dissuader d'invoqu... d'intervenir lorsque
7 les gens se retranchent dans leur comportement illégal et que
8 l'application de la *Loi de l'ordre public* est constituée comme
9 une menace.

10 En fait, c'est un point qu'a soulevé Jason Kenney
11 à la rencontre des premiers ministres. Il a dit que ce ne sont
12 pas des joueurs rationnels, que ce sont des complotistes. Et
13 puis il était inquiet, tout comme nous, que l'invocation de la
14 *Loi des mesures d'urgence* aurait amené des gens qui sont
15 irrationnels... pourrait les amener à surréagir. Mais en même
16 temps, il fallait évaluer ce risque, mais aussi, il fallait
17 également évaluer le risque que plusieurs personnes commençaient
18 à en avoir assez et commençaient à organiser des contre-
19 manifestations et prenaient les choses elles-mêmes en main, ce
20 qui est un risque encore plus grand.

21 **Me CHRISTINE JOHNSON:** Merci, Premier Ministre.
22 Voici toutes mes questions.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Ensuite, j'aimerais appeler
24 la Police provinciale de l'Ontario, s'il vous plaît.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:**

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bon après-midi, Monsieur le
27 Premier Ministre, Chris Diana, je suis l'avocat de la PPO.

28 [Soyez patient avec moi pendant que je pars ma

1 minuterie.]

2 Monsieur le Greffier, j'aimerais que nous
3 examinions le document dont je cite la cote
4 [SSM.NS.CAN.00000625].

5 Et en attendant ce document, il s'agit d'une
6 transcription de votre appel téléphonique avec le premier
7 ministre, je crois que c'était le 14 février. Est-ce exact?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce qu'on pourrait
10 passer à la page 6, s'il vous plaît? Descendez un petit peu. Là
11 où c'est mis « PM », deuxième ligne.

12 « À titre personnel, tout ce que j'ai
13 entendu dire entre la GRC et la PPO
14 était excellent. Le commissaire de la
15 PPO est tout à fait estimé par les
16 fonctionnaires fédéraux. [...] »

17 C'est ce que vous ont dit les fonctionnaires?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. [...] Ça,
19 c'est ce que je comprenais des journées précédentes. Je ne
20 parlerai pas du tout début de la manifestation, mais à ce
21 moment-là, oui, c'est ce que me disaient les fonctionnaires.

22 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et alors, c'est ce qui se
23 passait en Ontario?

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, il y avait
25 du progrès, oui.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, je pense que votre
27 gouvernement avait entière confiance en la PPO?

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Il ne revient

1 pas au gouvernement fédéral de déterminer qui assure les
2 services policiers. Donc, ce n'était pas à nous de faire
3 confiance à la PPO pour fournir des services policiers.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, je crois comprendre
5 que votre gouvernement était satisfait de ce qu'il avait vu à ce
6 moment-là?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, et le
8 premier ministre avait déjà parlé de la PPO, mais j'ai dit oui.
9 Oui, mais je n'essaie pas de le contester. Oui, les choses
10 semblaient bien se dérouler à ce moment-là.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bon, le pont Ambassador
12 avait été complètement ouvert à la circulation à ce moment-là?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et c'était une intervention
15 dirigée par la PPO?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Si vous le
17 dites.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je crois que vous avez dit
19 dans votre témoignage que la PPO avait envoyé des spécialistes
20 pour diriger l'équipe de planification intégrée à Ottawa.

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je sais
22 qu'elle avait envoyé des experts.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais elle agissait avec des
24 experts [...], est-ce exact?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je pense
26 que c'est vrai.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous avez aussi parlé
28 d'autres difficultés en Ontario, le pont Bluewater, le pont... et

1 aussi Fort Erie.

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, je le
3 suppose.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et selon vous, il n'y a
5 jamais eu d'occupation de ces passages frontaliers?

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois qu'il y
7 avait des ralentissements qui... on parlait de déplacements à
8 partir du pont Ambassador vers l'un ou l'autre de ces passages,
9 mais je pense que ces blocages ne se sont jamais matérialisés.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA:** [...], vous étiez au courant?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, avant et
12 après l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous conviendrez que le
14 commissaire Carrique de la PPO était en mesure de fournir des
15 informations sur des outils utiles dans le cadre de la *Loi sur*
16 *les mesures d'urgence*?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je pense que la
18 PPO a fourni des informations; nous, à titre de Cabinet fédéral,
19 nous avons reçu des informations de la GRC, mais la GRC nous
20 informait de suggestions et d'exigences de la part de toutes les
21 autres organisations de police.

22 **Me CHRISTOPHER DIANA:** [...] Oui, [le sous-ministre
23 Stewart et] la commissaire Lucki pensaient que la GRC avait été
24 consultée, en fait, que non. Donc, si on parle d'outils
25 nécessaires ou utiles, si la manifestation se déroule en
26 Ontario, ça serait une bonne idée de demander des informations
27 ou une participation de la PPO.

28 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça ne serait pas

1 mon rôle de faire appel à la PPO. Ça ne serait pas le rôle d'un
2 ministre fédéral. Je m'attendrais que ça soit le rôle de la GRC
3 qui assurerait une coordination avec d'autres services
4 policiers.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et ça pourrait être fait
6 rapidement entre des commissaires?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et aux fins de
9 transparence...

10 Donc, c'est ma dernière question.

11 À des fins de transparence, nous savons qu'il y a
12 des documents sur les consultations. Lorsque vous avez parlé au
13 premier ministre, il y a des documents écrits de consultation,
14 donc à des fins de responsabilisation, lorsqu'on examine les
15 circonstances à propos des outils, il n'y a pas d'ambiguïté sur
16 ce qui était nécessaire ou... à propos des outils qui étaient
17 nécessaires. Est-ce que vous êtes d'accord?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je sais que la
19 Commission va se pencher sur la façon d'agir lors d'urgences
20 futures.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, vous êtes d'accord?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ce n'est pas à
23 moi d'être d'accord sur ce qui se devra se passer à l'avenir.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous êtes d'accord?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Eh bien, dans
26 une situation d'urgence, il faut agir rapidement. D'autres
27 consultations sont nécessaires.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Merci.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, l'avocat de
2 l'ancien chef Sloly.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me REBECCA JONES:**

4 **Me REBECCA JONES:** Monsieur le Premier Ministre,
5 je suis Rebecca Jones, avocate de l'ancien chef Sloly.

6 Aujourd'hui, dans votre témoignage, vous avez
7 parlé de la situation à laquelle était confronté le pays et la
8 ville d'Ottawa lorsque la *Loi sur les mesures d'urgence* a été
9 invoquée, c'est-à-dire menaces de violence, des camions avec des
10 armes [à Coutts], avec des contenus inconnus à Coutts (sic)
11 [Ottawa], et des enfants à Ottawa sur les sites d'occupation.

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

13 **Me REBECCA JONES:** Et le chef Sloly a décrit la
14 situation à Ottawa comme une poudrière. Vous êtes d'accord?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. C'était une
16 préoccupation, on craignait que ça s'aggrave rapidement.

17 **Me REBECCA JONES:** Il y a toujours un risque
18 d'escalade.

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

20 **Me REBECCA JONES:** Et vous avez témoigné du fait
21 que c'est la responsabilité du premier ministre de prendre des
22 décisions difficiles et d'assurer la sécurité des gens.

23 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, et aussi
24 d'autres. Mais, oui, c'est un de mes rôles.

25 **Me REBECCA JONES:** Pas seulement votre
26 responsabilité, c'est aussi le rôle du chef de la police.

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

28 **Me REBECCA JONES:** Le premier ministre et le chef

1 de la police ne prennent pas simplement des mesures parce que
2 les gens les réclament. C'est exact?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Nous devons
4 certainement tenir compte des points de vue, des préoccupations,
5 des attentes des citoyens, c'est un des [apports] importants du
6 leadership, mais en dernière analyse, c'est plus important de
7 prendre la bonne décision.

8 **Me REBECCA JONES:** Et vous avez dit que [à la date
9 de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*], le fait
10 qu'il n'y avait pas encore eu de violence grave était également
11 une chose, mais qu'on ne pouvait pas dire qu'il n'y avait pas de
12 menace.

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Effectivement.

14 **Me REBECCA JONES:** Et le fait qu'il n'y avait pas
15 eu de violence grave était non seulement une bonne chose, mais
16 c'était grâce au Service de police d'Ottawa, les autres services
17 de police, et grâce au chef Sloly et à ses autres partenaires
18 policiers.

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, et c'était
20 aussi grâce aux résidents, grâce aux personnes qui étaient sur
21 le terrain. Il n'y avait pas de violence, mais une personne,
22 d'un côté ou d'un autre, aurait pu engendrer des violences, donc
23 [nous avons été chanceux qu']à ce moment-là il n'y avait pas eu
24 de violence grave.

25 **Me REBECCA JONES:** Et c'est grâce à la police que
26 la situation a été gérée.

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne suis pas
28 en mesure d'évaluer ce qu'a fait la... si ce qu'a fait la police...

1 ce qu'a fait la police à Ottawa était à l'origine du fait qu'il
2 n'y a pas eu de violence.

3 **Me REBECCA JONES:** Le chef Sloly a été invité à
4 une réunion [dans le cercle d'écoute du premier ministre]. Vous
5 vous rappelez?

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

7 **Me REBECCA JONES:** Vous l'avez remercié de sa
8 présentation et de son leadership. C'est exact?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

10 **Me REBECCA JONES:** Et vous conviendrez qu'il est
11 important d'avoir une voix comme celle de Peter Sloly au sein
12 des services de police canadiens?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Vous voulez
14 [dire] des Canadiens diversifiés en position de pouvoir?

15 **Me REBECCA JONES:** Oui.

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

17 **Me REBECCA JONES:** Et les évènements liés au
18 convoi dans tout le Canada à la fin de janvier au début de
19 février, bien, je pense que vous conviendrez avec moi que ça a
20 été un traumatisme pour la nation?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça a été
22 certainement une époque très difficile et beaucoup de Canadiens
23 les ont vécus comme un traumatisme. Oui.

24 **Me REBECCA JONES:** Et ces traumatismes ont pesé
25 davantage sur les épaules de certaines personnes comme le chef
26 Sloly. Est-ce exact?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je crois il y
28 avait beaucoup de traumatismes de tous les côtés.

1 **Me REBECCA JONES:** Lors du temps qu'il me reste,
2 je veux revenir à la question de l'état de préparation du plan
3 opérationnel au 13 février et vous avez reconnu qu'il y avait un
4 plan opérationnel le 13 février.

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** On ne m'a pas
6 donné ce plan.

7 **Me REBECCA JONES:** Et vous ne vous attendiez pas à
8 ce qu'on vous le donne.

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non.

10 **Me REBECCA JONES:** Vous ne pouvez pas dire si
11 c'était un bon plan ou un plan complet?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux pas
13 m'exprimer à partir de mes connaissances personnelles, mais à ce
14 moment-là, selon ce que je comprenais, et d'après les gens qui
15 connaissaient ce plan, ce n'était pas un plan complet.

16 **Me REBECCA JONES:** Bon. Alors, on va mettre ça de
17 côté et c'était le plan au moment de l'occupation d'Ottawa.

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Excusez-moi,
19 c'était le plan du 17 qui a permis de dissiper l'occupation.

20 **Me REBECCA JONES:** Bon. Nous ne sommes pas
21 d'accord sur cette question, Monsieur le Premier Ministre. Mais
22 je crois que ce que vous dites, c'est que, à ce moment-là, le
23 13 février ou à compter du 13 février, c'était votre opinion à
24 partir de ce qu'on vous disait, de ce qu'on vous avait dit... ce
25 que vous avait dit la commissaire de la GRC?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Excusez, quelle
27 était mon opinion? Que le plan était...

28 **Me REBECCA JONES:** [Que le plan était] prêt.

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est exact.

2 **Me REBECCA JONES:** S'il vous plaît, je voudrais
3 citer le document dont je donne la cote, [TRN23], à la page 69.

4 Monsieur le Premier Ministre, c'est le témoignage
5 du commissaire Lucki devant cette commission.

6 Je crois que c'est à la page 69 du document PDF.

7 Ah, voilà.

8 Donc, si on défile vers le bas, vous verrez que
9 l'avocat de la Commission pose une question sur l'état du plan –
10 S'il vous plaît, prenez le temps de lire le document – en date
11 du 13 février. Et vous verrez que la commissaire Lucki a
12 confirmé que, « oui, c'est à ce moment-là qu'il a été réalisé ».
13 C'était le 13 février. Et le conseil... l'avocat de la Commission
14 dit que :

15 « D'autres agences de police ont
16 témoigné du fait qu'il s'agissait d'une
17 initiative conjointe de la GRC, de la
18 PPO et [du SPO.] »

19 [Et la commissaire Lucki dit oui. Et l'avocat de
20 la Commission dit :]

21 « Vous, en particulier, Monsieur le
22 (sic) [Madame la] commissaire Lucki,
23 vous étiez satisfait du plan
24 opérationnel pour faire face à la
25 situation à Ottawa », a dit monsieur
26 Cameron (sic).

27 Et Monsieur (sic) [Madame] Lucki dit :

28 « Oui, moi-même et le commissaire

1 Carrique avons été informés du plan le
2 vendredi avant. Le 11 février, nous
3 avons eu une réunion d'information et
4 nous étions satisfaits du plan. »

5 D'accord? Alors, je vous le dis, Monsieur le
6 Premier Ministre, pour laisser entendre ce qui s'est produit,
7 c'est que la commissaire Lucki ne nous a pas informés le
8 13 février. La commissaire Lucki ne vous a pas dit qu'elle était
9 satisfaite, ainsi que la GRC, du plan permettant de dissiper les
10 manifestations à Ottawa?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux
12 parler que de ce que je savais à l'époque et ce que je sais
13 maintenant. Bon, ce que je savais à ce moment-là, ce que je
14 comprenais à ce moment-là, c'est qu'il n'y avait pas un plan
15 complet, réalisable, opérationnel, pour libérer la ville
16 d'Ottawa à ce moment-là, et je sais maintenant, en fait, qu'il
17 n'y avait pas... il n'y en a pas, il n'y en avait pas ce weekend-
18 là.

19 **Me REBECCA JONES:** Alors, restons-en à ce que vous
20 aviez compris le 13 février.

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Dans ce cas-là,
22 oui, ce que j'ai compris, c'est qu'il n'y avait pas de plan
23 adéquat à ce moment-là.

24 **Me REBECCA JONES:** Donc, je vous entends. Ce que
25 je vous suggère ici, d'après ce que vous voyez, le témoignage de
26 la commissaire Lucki, c'est qu'il y a une non-correspondance.
27 Donc, et peut-être que la commissaire Lucki ne vous a pas
28 informé, votre Cabinet, du fait qu'il y avait un plan complet le

1 13.

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne saurais
3 commenter là-dessus.

4 **Me REBECCA JONES:** Merci.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La Ville de Windsor,
6 maintenant, s'il vous plait.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNIFER KING:**

8 **Me JENNIFER KING:** Bonjour, Monsieur le Premier
9 Ministre. Je m'appelle Jennifer King, avocate pour la Ville de
10 Windsor.

11 Monsieur le Premier Ministre, j'aimerais d'abord
12 vous reporter au SSM.CAN.NSC.00002698, compte rendu d'un appel
13 téléphonique entre vous et le maire Dilkens de Windsor le
14 18 février.

15 Vous vous souvenez de cette conversation?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

17 **Me JENNIFER KING:** Première page, quelques points,
18 les « *takeaways* », les leçons, donc les faits saillants :

19 « Le maire semblait confiant qu'un plan
20 et les ressources étaient en place. Il
21 n'avait besoin que d'une injonction
22 pour mettre en opération le plan d'ici
23 samedi. Le premier ministre le rassurer
24 que le gouvernement fédéral est là. »

25 Passons à la page 2 vers le bas de la page.

26 Monsieur le Premier Ministre, vous avez dit ici :

27 « Oui, alors que je parlais avec
28 différents agents de police, aucune

1 question opérationnellement sur qui a
2 juridiction. Je vous assure que la GRC
3 travaille de près avec la PPO. Parce
4 que c'est notre problème, je veux que
5 vous soyez rassuré que nous sommes là
6 et en lien, absolument en lien
7 opérationnellement. »

8 Qu'est-ce que vous entendiez lorsque vous avez
9 dit, Monsieur le Premier Ministre, que c'était votre problème?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je voulais dire
11 que c'est notre problème ensemble, « notre » comme étant les
12 différents paliers de gouvernement. Je présume que c'est ce que
13 je voulais dire, cela ici. Je savais, j'avais été mis au courant
14 que, par rapport à ce qui se passait à Windsor, la PPO et la GRC
15 travaillaient bien ensemble.

16 **Me JENNIFER KING:** Bon, cela continue :

17 « J'espère que le politique va reculer
18 un petit peu parce qu'il y a des choses
19 qui sortent de QP qui sont un peu
20 incohérentes. »

21 C'est quoi le « QP »?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Période de
23 questions. Je pense qu'il parlait des défis auxquels il faisait
24 face aussi dans les chambres du conseil municipal, aussi les
25 débats municipaux.

26 **Me JENNIFER KING:** D'accord. Vous avez témoigné de
27 questions juridictionnelles pour ce qui est de la réponse du
28 gouvernement relative, donc, aux blocages. Donc, il y a

1 l'autoroute provinciale qui est liée à Windsor à un point
2 frontalier qui passe par une route municipale, n'est-ce pas?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

4 **Me JENNIFER KING:** Êtes-vous d'accord que cela
5 aurait exigé une collaboration entre les trois paliers de
6 gouvernement?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

8 **Me JENNIFER KING:** Ce matin, vous avez témoigné
9 que lorsque trois paliers de gouvernement peuvent travailler
10 sans failles ensemble, les résultats sont meilleurs.

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

12 **Me JENNIFER KING:** Donc, vous êtes d'accord avec
13 moi qu'il n'y avait pas de plan, de cadre préexistant
14 établissant les compétences de chaque palier de gouvernement en
15 réponse à des circonstances sans précédent de ces blocages
16 d'infrastructures critiques ou essentielles?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne saurais
18 dire s'il y avait l'existence ou pas, si un tel plan existait ou
19 pas, mais s'il y en avait un, il n'était pas aussi efficace
20 qu'il aurait pu l'être, et peut-être s'il y en avait pas, il
21 aurait dû y en avoir un.

22 **Me JENNIFER KING:** Donc, vous avez parlé des deux
23 champs de travail émanant du GII. Le greffier du Conseil privé a
24 dit que, d'abord, il s'agissait de déterminer tout ce qui
25 pouvait être fait dans les pouvoirs et fonctions existants en
26 vertu des lois.

27 Donc, il n'y avait pas de plan ou de cadre créant
28 les différentes autorités pour les trois paliers pour répondre à

1 ces blocages?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne comprends
3 pas vraiment votre question.

4 **Me JENNIFER KING:** Ce n'était pas prédéterminé.
5 Donc, les différentes autorités n'avaient pas été [...]

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bon, ça, c'est
7 de la coordination policière, et en tant que premier ministre,
8 je ne suis pas impliqué de près là-dedans.

9 **Me JENNIFER KING:** Mais les trois paliers
10 envisageaient et le GII envisageait les différentes autorités,
11 les différents pouvoirs qui seraient là pour vous aider?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. Le GII et
13 le gouvernement fédéral cherchaient ou offraient des ressources
14 aux polices ayant compétence ici.

15 **Me JENNIFER KING:** Donc, on a entendu plusieurs
16 fois que Windsor a commencé à tendre la main aux provinces et au
17 gouvernement fédéral peu après la levée du blocage demandant aux
18 trois paliers de s'asseoir, de faire un *post mortem* et de
19 travailler ensemble pour protéger ces postes frontaliers
20 internationaux. Donc, le ministre Blair a témoigné qu'il ne se
21 souvenait pas d'une telle demande, mais que cela l'a frappé
22 comme étant une demande raisonnable. Est-ce que vous êtes
23 d'accord?

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

25 **Me JENNIFER KING:** Le ministre Mendicino a
26 témoigné qu'un processus de planification pour protéger les
27 postes frontaliers devait inclure tous les paliers de
28 gouvernement, la Ville de Windsor et les autres communautés

1 frontalières. Êtes-vous d'accord?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ça me paraît
3 logique.

4 **Me JENNIFER KING:** Donc, vous êtes d'accord que
5 les trois paliers doivent développer ensemble un cadre
6 collaboratif pour protéger les infrastructures essentielles au
7 Canada?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

9 **Me JENNIFER KING:** Premier Ministre, vous avez dit
10 lorsque vous avez révoqué la Loi le 23 février, que :

11 « Même si cet état d'urgence était
12 terminé, nous devons nous assurer que
13 les institutions soient prêtes pour
14 l'avenir. Cette question ne va pas tout
15 simplement disparaître, et, en fait, la
16 prochaine menace pourrait être
17 différente des blocus qu'on a vécus
18 plus tôt cette année. »

19 Que faites-vous, Monsieur le Premier Ministre,
20 pour vous assurer qu'on tel plan soit mis au point sur une base
21 urgente?

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** J'ai dit
23 clairement aux ministres pertinents, en particulier le ministre
24 Blair de la Protection civile, que la préparation aux urgences
25 de tous types doit être une priorité pour ce gouvernement et
26 doit inclure aussi le travail avec les partenaires de tous les
27 paliers de gouvernement.

28 **Me JENNIFER KING:** Merci.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, c'est au Service
2 policier de Windsor de prendre la parole.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HEATHER PATERSON:**

4 **Me HEATHER PATERSON:** Madame Paterson, avocate
5 pour le Service policier de Windsor.

6 Le ministre Blair a témoigné plus tôt cette
7 semaine et il était d'accord pour dire que l'opération
8 d'exécution de la Loi des 12 et 13 février de Windsor a été un
9 succès, sans pertes de vies, blessures graves aux membres du
10 public, aux manifestants ou à la police.

11 Êtes-vous d'accord avec l'évaluation du ministre
12 Blair?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je n'ai aucune
14 raison d'être en désaccord avec cela.

15 **Me HEATHER PATERSON:** Vous savez que le pont
16 Ambassador a été rouvert par la police très tôt le matin du
17 14 février?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

19 **Me HEATHER PATERSON:** Ma collègue de la PPO vous a
20 reporté à l'appel conférence des premiers ministres provinciaux.

21 [SSM.NSC.CAN.625].

22 Je vais afficher vos remarques. On va regarder le
23 même paragraphe qui est à la page 6, mais je vais me concentrer
24 sur quelque chose d'un peu différent toutefois.

25 Bon, vous dites ici : « L'opération de Windsor
26 était excellente », est-ce que cela reflète bien les
27 commentaires que vous avez exprimés aux premiers ministres
28 provinciaux ce jour-là?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

2 **Me HEATHER PATERSON:** Voilà. Ça conclut me
3 questions.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, avec cette petite tape
5 dans le dos...

6 (RIRES)

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...on passe au gouvernement de
8 la Saskatchewan, s'il vous plait.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MITCH McADAM:**

10 **Me MITCH McADAM:** Bonjour. Je m'appelle Mitch
11 McAdam, l'un des avocats pour le gouvernement de la
12 Saskatchewan. J'ai quelques questions sur la COVID-19 et la *Loi*
13 *sur les mesures d'urgence*.

14 Monsieur le Greffier, veuillez afficher le
15 POE.SAS.00000001.

16 Voici une lettre que vous avez envoyée au premier
17 ministre Moe de la Saskatchewan le 8 avril 2020 à propos de la
18 COVID-19 dans la *Loi sur les mesures d'urgence*. Et vous avez
19 parlé ce matin un petit peu du fait d'envisager l'invocation de
20 la Loi pour gérer la pandémie en mars-avril 2020. N'est-ce pas?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

22 **Me MITCH McADAM:** Je présume que des lettres
23 semblables auraient été envoyées à tous les premiers ministres
24 provinciaux?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me MITCH McADAM:** Passons au haut de la page 2 de
27 cette lettre.

28 À la fin du premier paragraphe, vous commencez

1 officiellement un processus de consultations en vertu de la *Loi*
2 *sur les mesures d'urgence*. C'était un processus officiel, est-ce
3 exact?

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

5 **Me MITCH McADAM:** Monsieur le Greffier, revenons à
6 la page au bas.

7 Donc, vous aviez déjà discuté de la *Loi sur les*
8 *mesures d'urgence* devant les premiers ministres à l'occasion
9 d'au moins deux téléconférences, le 23 mars et le 2 avril. Est-
10 ce exact?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

12 **Me MITCH McADAM:** Ensuite, dans le même
13 paragraphe, on mentionne que des ministres d'au moins quatre
14 différents ministères ont parlé à leurs homologues provinciaux
15 pour savoir si des mesures découlant de la *Loi sur les mesures*
16 *d'urgence* pourraient aider dans les efforts collectifs pour
17 répondre à la pandémie. Est-ce exact?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

19 **Me MITCH McADAM:** Revenons à la page 2, s'il vous
20 plait, quatrième paragraphe.

21 Donc, vous demandez au ministre de la Sécurité
22 publique et à la vice-première ministre aussi de communiquer
23 avec leurs homologues provinciaux pour en discuter. Est-ce
24 exact?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me MITCH McADAM:** Alors, je présume qu'en 2020, il
27 y avait un effort comprenant différents ministères fédéraux pour
28 parler à leurs homologues provinciaux pour discuter de la *Loi*

1 *sur les mesures d'urgence* dans ce contexte?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

3 **Me MITCH McADAM:** Voyons la fin de ce paragraphe.

4 Vous aviez prévu de convoquer une autre
5 téléconférence avec les premiers ministres pour en discuter plus
6 avant. Est-ce exact?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** J'ai eu beaucoup
8 de conversations à ce sujet avec les premiers ministres
9 provinciaux.

10 **Me MITCH McADAM:** Merci.

11 Ensuite, autre document, s'il vous plaît,

12 SAS.00000002.

13 On va attendre un instant que s'affiche la
14 lettre.

15 Monsieur le Premier Ministre, vous verrez, c'est
16 une lettre de Scott Moe envoyée à titre de président du Conseil
17 de la fédération, c'est relatif à la COVID-19 et à la *Loi sur*
18 *les mesures d'urgence*, c'était le 14 avril 2020. Vous vous
19 souvenez de la lettre?

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

21 **Me MITCH McADAM:** Voyons la fin du premier
22 paragraphe.

23 On y fait mention d'une autre téléconférence du
24 9 avril avec les premiers ministres. C'est vrai?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

26 **Me MITCH McADAM:** Dans la lettre, le premier
27 ministre Moe partage avec vous l'opinion des premiers ministres
28 que c'était ni nécessaire, ni souhaitable d'invoquer la *Loi sur*

1 *les mesures d'urgence* à ce moment-là. Est-ce exact?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

3 **Me MITCH McADAM:** Et c'est ce que vous avez
4 entendu à l'appel conférence du 9 avril, est-ce exact?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

6 **Me MITCH McADAM:** Et conséquemment, la *Loi sur les*
7 *mesures d'urgence* n'a jamais été invoquée par votre gouvernement
8 pour gérer la pandémie de COVID-19. Est-ce exact?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

10 **Me MITCH McADAM:** [Et c'était parce que...]

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Dans la mesure
12 où la Loi la plus récente de... l'usage le plus récent de la Loi
13 était lié indirectement quand même à la COVID-19.

14 **Me MITCH McADAM:** Oui, je comprends.

15 Êtes-vous d'accord avec moi que les provinces
16 avaient la capacité et l'autorité ou les outils pour gérer la
17 pandémie en 2020?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

19 **Me MITCH McADAM:** Et les provinces le géraient.
20 Vous l'avez dit ce matin : « Elles avaient la situation en
21 main. »

22 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je pense
23 qu'elles avaient des outils plus appropriés, une expérience plus
24 appropriée pour gérer une urgence de santé publique que le
25 gouvernement fédéral à ce moment-là pour assumer le côté santé
26 publique [e] la prestation [d'urgence] de la santé publique,
27 c'est provincial au Canada.

28 **Me MITCH McADAM:** Et là où une assistance fédérale

1 était exigée, elle doit être fournie sans invoquer la *Loi sur*
2 *les mesures d'urgence*. Est-ce exact?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

4 **Me MITCH McADAM:** Monsieur le Premier Ministre, on
5 a tous entendu aujourd'hui beaucoup dire au sujet des
6 consultations avec les provinces en février, en particulier le
7 matin du 14 février, donc je ne repasserai pas tout cela avec
8 vous, mais êtes-vous d'accord avec moi que le processus de
9 consultation qui a été suivi en février de cette année était
10 bien différent du processus qui a été suivi au printemps de
11 2020?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, c'est le
13 cas.

14 **Me MITCH McADAM:** Merci. [C'était là toutes mes
15 questions.]

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Si vous me
17 permettez d'élaborer pourquoi ils étaient différents?

18 **Me MITCH McADAM:** Certainement, Monsieur le
19 Premier Ministre.

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** La *Loi sur les*
21 *mesures d'urgence* n'est pas une loi monolithique. Elle comporte
22 plusieurs catégories et types d'émergences (sic). Au printemps
23 de 2020, nous discussions d'une urgence de santé publique. Je
24 n'ai pas la caractérisation exacte, mais on peut s'imaginer
25 qu'une urgence en matière de santé publique comme une pandémie
26 exigerait un ensemble d'outils ou d'une perspective différente
27 et une perspective à plus long terme avec des possibilités
28 d'écrire des lettres, d'avoir des va-et-vient, de consulter avec

1 tout le Conseil de la fédération et de préparer de la
2 documentation en lien avec cette consultation.

3 On en a profité. Dans les parties de la *Loi sur*
4 *les mesures d'urgence* qui font référence à la santé publique, on
5 énonce clairement qu'il faut avoir cette consultation avant.
6 Dans les parties qui traitent de l'ordre public, les exigences
7 pour une consultation sont, je crois, que s'il n'y a pas de
8 temps d'avoir de consultation, cette consultation peut se
9 produire après, après l'invocation. Ce ne serait pas idéal, bien
10 sûr, mais on reconnaît qu'une urgence de type ordre public
11 pourrait exiger une réaction beaucoup plus rapide qu'une urgence
12 de type de santé publique.

13 Et on regardait ici deux aspects de la même *Loi*
14 *sur les mesures d'urgence* et ceci explique pourquoi nous avons
15 pu avoir une consultation large, et même si au début ce n'était
16 pas notre intention d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*
17 pour faire face aux problèmes de santé publique, on voulait
18 faire la consultation parce que les gens voulaient qu'on examine
19 toutes les possibilités pour faire face à la pandémie. Ce que
20 nous avons fait.

21 Mais lorsqu'il s'agissait de l'exigence et de
22 l'urgence de type ordre public, nous sommes [partis d']un
23 dimanche où on a établi les cinq ou six types d'outils auxquels
24 on pourrait avoir recours, et le lendemain matin même, on a
25 consulté les premiers ministres pour leur proposer la liste
26 d'outils de mesures juridiques [seulement quelques heures plus
27 tard].

28 Alors, c'est une ligne de temps [compressée],

1 mais avec le contexte très différent d'un type d'invocation de
2 la *Loi sur les mesures d'urgence* par rapport à une autre.

3 **Me MITCH McADAM:** Premier Ministre, vous
4 comprendrez que nous en tant qu'avocats, nous cherchons toujours
5 des précédents, et c'est le seul précédent où votre gouvernement
6 a songé à invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. N'est-ce
7 pas vrai?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

9 **Me MITCH McADAM:** Merci. C'est la fin de mes
10 questions.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, l'Association des
12 avocats de la défense en matières criminelles.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GREG DelBIGIO:**

14 **Me GREG DelBIGIO:** Mon nom est Greg DelBigio, un
15 des avocats représentant deux organisations, l'Association des
16 avocats de la défense et l'Association canadienne des avocats de
17 la défense en matières criminelles.

18 Je vais vous poser une question sur les résumés
19 des considérations qui étaient disponibles, il y aura les
20 questions sur les pouvoirs policiers, et je conclurai.

21 En ce qui concerne les facteurs dont il fallait
22 tenir compte, ceci n'est peut-être pas une liste complète, mais
23 nous sommes d'accord que c'était une situation qui était
24 dynamique?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

26 **Me GREG DelBIGIO:** C'était une protestation ou une
27 occupation qui se produisait en plus d'un endroit et dans
28 différentes provinces?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

2 **Me GREG DelBIGIO:** Vous deviez tenir compte des
3 pouvoirs policiers tels qu'ils existaient sous le *Code criminel*,
4 le *Code pénal*?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

6 **Me GREG DelBIGIO:** Vous deviez tenir compte de
7 l'adéquation de ces pouvoirs policiers par rapport aux
8 circonstances qui se présentaient devant eux?

9 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

10 **Me GREG DelBIGIO:** Vous avez dû prendre... tenir
11 compte des ressources, combien d'agents étaient disponibles,
12 quand, où, et cetera?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui, tout à
14 fait.

15 **Me GREG DelBIGIO:** Vous avez dû tenir compte des
16 champs de compétences, notamment municipales, provinciales et
17 fédérales?

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

19 **Me GREG DelBIGIO:** En ce qui concerne les intrants
20 – lorsque je parle d'intrants ici, je parle de l'information qui
21 vous était disponible ou des contributions sur l'invocation de
22 la Loi –, vous avez dû prendre en compte les contributions de
23 vos collègues du Cabinet?

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

25 **Me GREG DelBIGIO:** Des membres de l'Opposition?

26 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

27 **Me GREG DelBIGIO:** Des responsables non élus, du
28 personnel non élu?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

2 **Me GREG DelBIGIO:** Des premiers ministres?

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

4 **Me GREG DelBIGIO:** Des citoyens et citoyennes?

5 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

6 **Me GREG DelBIGIO:** Des forces policières de

7 différentes agences?

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. Pas moi
9 directement, mais en tant que Cabinet, oui.

10 **Me GREG DelBIGIO:** Vous avez parlé à au moins un
11 responsable américain, le président Biden?

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

13 **Me GREG DelBIGIO:** Et vous avez tenu compte de
14 l'information provenant de vos conseillers juridiques?

15 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

16 **Me GREG DelBIGIO:** Si vous deviez estimer, entre
17 le moment où vous avez entendu parler pour la première fois du
18 convoi jusqu'au moment où vous avez invoqué les mesures
19 d'urgence, combien de temps [...]

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Bon, la plupart
21 du temps une heure par jour, minimum, et parfois toute la
22 journée. Vers la fin...

23 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse, mais...

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** ...tout ce qui
25 concernait les affaires gouvernementales, c'était beaucoup.

26 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse, mais
27 l'intervenant ne parle pas dans un micro.

28 **AUCUNE INTERPRÉTATION [15.18.08]**

1 **Me GREG DelBIGIO:** [Vous compreniez et comprenez
2 aujourd'hui que l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*
3 est une affaire de dernier recours?]

4 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

5 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

7 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

8 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

9 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

11 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse encore une
12 fois, mais l'intervenant ne parle pas le micro.

13 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

15 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

17 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

18 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

19 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Mais ce n'est
21 pas le pouvoir de la police.

22 **Me GREG DelBIGIO:** [Bon commentaire. Merci.
23 J'accepte cette distinction].

24 [...]

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non, et ça
26 n'aurait pas été mon rôle en tant que premier ministre de me
27 livrer à ce genre de planification.

28 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

2 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

3 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je ne peux pas
4 parler sur la propriété du droit, je ne suis pas un avocat.

5 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

6 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Encore une fois,
7 je ne suis pas tout à fait certain de ce que vous entendez par
8 l'invocation du secret professionnel.

9 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

11 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

12 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui.]

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Si je peux...]

14 **Me GREG DelBIGIO:** [Et voici ma dernière
15 question...]

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [OK, c'est là où je voulais
17 en arriver parce que vous avez dépassé votre temps de parole.]

18 **Me GREG DelBIGIO:** [C'est ma dernière question.]

19 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Sur cette
20 dernière question... [...] je ne sais pas si ce serait juste de
21 décrire ça comme étant important, mais il y a certainement
22 différentes perspectives sur le recours à la *Loi sur les mesures*
23 *d'urgence*. Il y avait un consensus...]

24 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Nous avons
26 renoncé à la confidentialité du Cabinet sur les contributions
27 que nous avons reçues de sorte à ce que le public et la
28 Commission pourraient voir ce que nous avons vu en tant que

1 gouvernement pendant que le tout se déroulait, et si on regarde
2 le premier paragraphe de la *Loi sur les mesures d'urgence*, pour
3 démontrer que le gouverneur en conseil avait des raisons de
4 déclarer une urgence d'ordre public. Étant donné tous les
5 rapports et les contributions que le Cabinet a reçus et qu'en
6 grande partie les Canadiens ont pu consulter, je suis confiant
7 que le test de la raisonnablement était au rendez-vous.

8 **Me GREG DELBIGIO:** [Merci, Monsieur le Premier
9 Ministre.]

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et maintenant, le
11 gouvernement du Canada.

12 **Me BRIAN GOVER:** Merci, Commissaire.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRIAN GOVER:**

14 **Me BRIAN GOVER:** Monsieur le Premier Ministre, je
15 suis Brian Gover, je suis le procureur du gouvernement du Canada
16 aujourd'hui.

17 J'ai quatre domaines de questions, Monsieur le
18 Premier Ministre.

19 La première serait de demander au greffier
20 d'afficher SSM.NSC.CAN.00000216.

21 Et si j'ai trouvé le bon numéro, ceci porte sur
22 la rencontre du Cabinet tenue la soirée du dimanche le
23 13 février 2022 commençant à 20 h 30.

24 On vous a posé des questions à propos de cette
25 rencontre dans votre témoignage aujourd'hui. Alors, ma question
26 porte sur l'évaluation du SCRS. Elle a été présentée à cette
27 rencontre du Cabinet.

28 Et si on peut voir l'avant-dernière page?

1 Et, Monsieur le Premier Ministre, il semblerait
2 que l'évaluation du SCRS portait sur les répercussions possibles
3 de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* sur les
4 extrémistes violents motivés idéologiquement au Canada en
5 insistant tout particulièrement sur le Convoi de la liberté 2022
6 et les sujets d'enquête du SCRS. Est-ce exact?

7 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

8 **Me BRIAN GOVER:** Et pour être clair, l'évaluation
9 que vous avez reçue à cette occasion ne portait pas sur
10 l'article 2(c) de la *Loi sur le SCRS*, n'est-ce pas?

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Désolé,
12 pourriez-vous recommencer?

13 **Me BRIAN GOVER:** L'évaluation que vous avez reçue
14 qui est ici sur cette page et suivantes semble traiter
15 essentiellement des répercussions de l'invocation de la *Loi sur*
16 *les mesures d'urgence* et en particulier lorsqu'il s'agit, par
17 exemple, d'extrémisme violent à caractère idéologique, en
18 insistant particulièrement sur le Convoi de la liberté 2022 et
19 des sujets d'enquête pour le SCRS.

20 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

21 **Me ROB KITTREDGE:** Commissaire, mon ami ici pose
22 des questions dirigées et il pourrait peut-être poser des
23 questions un peu plus ouvertes, ce serait apprécié.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, c'est la règle, mais si
25 ce n'est pas controversé, peut-être qu'on peut continuer.

26 Mais soyez prudent.

27 **Me BRIAN GOVER:** Bien, je vais être prudent, mais
28 je veux simplement éclaircir quelque chose. J'ai peut-être été

1 un peu « obfusqué » un peu plus tard (sic) [tôt].

2 Bon, d'accord, on peut enlever le document,
3 Monsieur le Greffier.

4 Monsieur le Premier Ministre, le 13 février, [la]
5 commissaire Lucki a attiré votre attention sur le plan pour
6 Ottawa lors de la réunion du GPI. Vous avez dit à l'avocat de la
7 Commission que ce n'était pas un plan, pas un plan totalement
8 final.

9 Tout d'abord, est-ce que j'ai bien noté cela?

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** J'hésite
11 toujours à distinguer entre ce que je connais maintenant et ce
12 que je savais à l'époque. Je sais que ce que je savais à
13 l'époque, que j'avais appris du commissaire Lucki ou ce sur quoi
14 on m'avait informé, c'était le fait qu'Ottawa n'avait pas encore
15 de plan ferme, concret et convaincant selon lequel Ottawa
16 pourrait faire face à l'occupation cette fois-ci par
17 [opposition] à toutes les autres fois où Ottawa avait dit
18 pouvoir le faire sans le faire. C'est exactement ce que je
19 pensais à ce moment-là par rapport à ce que... par rapport à
20 maintenant où je sais qu'il s'agissait d'un plan le 13 et
21 c'était un plan d'engagement et ce n'était pas un plan pour
22 mettre fin à l'occupation.

23 **Me BRIAN GOVER:** Lors de mes questions, je vais
24 passer en revue ce qu'on sait maintenant pour le comparer à ce
25 dont vous vous souv... ce que vous saviez le 13 février.

26 À cet égard, pourrions-nous passer au document
27 dont je cite la cote [WTS0000030].

28 C'est le résumé du témoignage du surintendant

1 Bernier. Le surintendant Bernier était le commandant chargé de
2 l'opération qui a fini par évacuer le centre-ville d'Ottawa.

3 Et si on pouvait passer à la première phrase du
4 premier paragraphe de la page 18?

5 « Le 13 février, l'équipe de
6 planification intégrée a préparé un
7 plan pour le surintendant Bernier
8 intitulé 'Plan opérationnel de
9 mobilisation intégrée', le plan du
10 13 février. »

11 Et nous avons la note en bas de page numéro 16,
12 et là on a la cote OPP.00001851.

13 C'est ce qu'on vous a présenté tout à l'heure.

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

15 **Me BRIAN GOVER:** Et l'avocat du Service de police
16 d'Ottawa vous l'a présenté...

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Avec le
18 caviardage?]

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ce n'était pas le document
20 caviardé...

21 **Me BRIAN GOVER:** [Non...

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...c'était celui qui est
23 long.]

24 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ah oui,
25 d'accord, c'était le document de 72 pages.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, effectivement.

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Du Service de
28 police d'Ottawa.]

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Oui.]

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** [Oui. Mes
3 excuses. Merci.]

4 **Me BRIAN GOVER:** Merci, Monsieur le Commissaire.

5 Et si nous pouvions passer à la page 13 de ce
6 document? C'est-à-dire celui qui est cité dans la note en bas de
7 page. En particulier, si nous pouvions examiner la liste des
8 plans d'urgence à l'annexe H. Arrêtez-vous là, s'il vous plaît.

9 « Les plans suivants seront assurés par
10 les unités spécialisées respectives :

11 • Déploiement POU

12 [...]

13 • Plans de circulation

14 [...]

15 • Plans d'atténuation pour des
16 véhicules hostiles

17 [...]

18 • Dissipation des obstructions,
19 véhicules et personnes »

20 Si nous pouvons passer à la page 62 à l'annexe H?
21 Pour voir le plan, le plan d'urgence.

22 Et là, « À obtenir des unités spécialisées ». Mon
23 confrère du Service de police d'Ottawa ne vous a pas montré
24 cela, Monsieur le Premier Ministre.

25 Et passons au résumé de la déclaration du
26 surintendant Bernier, et je cite la cote du document :

27 [WTS0000030], paragraphe 18, en commençant par les mots « Il a
28 noté que le plan du 13 février... », et on l'a au milieu du

1 paragraphe :

2 « Il a noté que le plan du 13 février
3 n'était pas le plan opérationnel
4 complet et ne comptait pas de plan pour
5 mettre fin à l'occupation d'Ottawa. Le
6 plan opérationnel d'ensemble était
7 encore en voie de préparation. »

8 Et il y aura bientôt une question pour vous,
9 Monsieur le Premier Ministre.

10 Si nous pouvons, s'il vous plait, passer au bas
11 de la page 20 :

12 « Le 17 février, le surintendant
13 Bernier, l'inspecteur Springer et le
14 surintendant Lue ont approuvé le plan
15 opérationnel d'ensemble intitulé
16 'Approche progressive intégrée'. »

17 Il s'agit de son élaboration après que le
18 surintendant Bernier ait affirmé d'autres personnes, et là,
19 c'était le jeudi de la semaine où la *Loi sur les mesures*
20 *d'urgence* a été mise en œuvre. Il s'agit de plans de soutien
21 comme les plans tactiques, les plans relatifs à la circulation.

22 Je vous demande maintenant de passer à un autre
23 document dont je cite la cote, [OPS.000013798].

24 **L'INTERPRÈTE:** Inaudible. L'Interprète regrette,
25 elle n'entend pas l'intervention.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** [Monsieur le Commissaire,
27 David Migicovsky pour la police d'Ottawa. [...]]

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Excusez-moi, vous... parlez

1 dans le microphone, s'il vous plait.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Selon les règles, mon
3 confrère est limité à un examen et ce n'est pas ce que nous
4 constatons. Mon confrère présente des preuves et jusqu'à
5 présent, nous n'avons pas entendu venir la question et, selon
6 moi, ce n'est pas ce qu'envisagent les règles.

7 **Me BRIAN GOVER:** Monsieur le Commissaire, à titre
8 de préface, j'ai dit que j'allais attirer l'attention du premier
9 ministre sur certains éléments de preuve pour voir si cela
10 concorde avec ce qu'on lui a dit le 13 février à propos du plan,
11 et c'est ce que j'ai l'intention de faire très bientôt. Je vais
12 simplement finir ce point.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, si vous pouviez
14 parvenir à la question dès que possible [parce que...]

15 **Me BRIAN GOVER:** [Je vais le faire. Merci.]

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...cela ressemble un peu à un
17 exposé.

18 **Me BRIAN GOVER:** Il s'agit d'expliquer au premier
19 ministre ce qu'ont été les éléments de preuve lors de cette
20 enquête.

21 Monsieur le Premier Ministre, le plan élaboré le
22 17 février citait les pouvoirs en vertu de la *Loi sur les*
23 *mesures d'urgence*, mais ma question est la suivante : Monsieur
24 le Premier Ministre, comment est-ce que les preuves qui ont été
25 entendues dans le cadre de cette enquête, comment est-ce que ces
26 preuves ressemblent à ce que le commissaire Lucki vous a dit à
27 propos du plan pour Ottawa lors de la réunion du 13 février du
28 GPI?

1 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Comme je l'ai
2 déjà dit, le 13, lors de la réunion du GRI, ce que j'ai cru
3 comprendre, en particulier de la part du commissaire Lucki, est
4 que le plan du Service de police d'Ottawa ne visait pas à mettre
5 fin à l'occupation, et comme je l'ai constaté plus tard, le plan
6 du 13 n'était pas complet, alors que le plan du 17 février était
7 le plan qui a abouti à la dissipation de la manifestation. Alors
8 là, il s'agissait du plan du 13 février, et c'est ce que je
9 comprends aussi rétrospectivement.

10 **Me BRIAN GOVER:** Le premier domaine que je vous
11 présente porte sur deux formes de consultation dans le cadre de
12 la *Loi sur les mesures d'urgence*, comme vous l'avez dit dans
13 votre témoignage.

14 Et nous allons maintenant nous reporter à cette
15 Loi dans le document dont je cite la cote, [CCF00000047].
16 Monsieur le Greffier, pouvons-nous afficher ce document, s'il
17 vous plait?

18 Et vous avez cité deux dispositions dans le cadre
19 de votre témoignage, Monsieur le Premier Ministre.

20 Je voudrais passer à l'article 4. Article 14,
21 s'il vous plait, qui prévoit que :

22 « Sous réserve du paragraphe 2, le
23 gouvernement en conseil, avant de
24 faire, de proroger ou de modifier une
25 déclaration de sinistre, consulte le
26 lieutenant-gouverneur en conseil de
27 chaque province touchée directement par
28 le sinistre. »

1 Et ensuite, cela se poursuit à la l'alinéa 2 :

2 « [...]

3 Le gouverneur en conseil ne peut faire
4 de déclaration en cas de sinistre [...] principalement à une province
5 directement touchée que si le
6 lieutenant-gouverneur en conseil de la
7 province lui signale que le sinistre
8 échappe à la capacité ou au pouvoir
9 d'intervention de la province. »
10

11 Monsieur le Premier Ministre, les consultations
12 que vous avez décrites en 2020, est-ce qu'elles ont été
13 effectuées en vertu de cette disposition ou d'une autre?

14 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je n'ai pas vu
15 quel article c'était. Si effectivement s'il s'agit d'une urgence
16 liée à l'ordre public, oui, avant de pouvoir déclarer un état
17 d'urgence, on doit consulter les provinces. C'est clairement
18 prévu.

19 **Me BRIAN GOVER:** Et sinon, il y a aussi une
20 consultation prévue à l'article 25. Là, vous citez une
21 disposition qui prévoit une consultation après la déclaration
22 d'un état d'urgence. Et je note les termes à l'alinéa (2) :

23 « ...sans que soit compromise
24 l'efficacité des mesures envisagées... »

25 Est-ce que c'est la disposition que vous
26 envisagiez, Monsieur le Premier Ministre?

27 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui. Vous voyez
28 qu'il y a des conditions sous réserve des alinéas (2) et (3) qui

1 soulignent les effets néfastes que pourrait avoir une
2 consultation sur la situation. C'était une mise en garde qui
3 était présente lors des dispositions que nous venons d'examiner.

4 **Me BRIAN GOVER:** Et je voudrais demander
5 maintenant au greffier d'afficher le document dont je cite la
6 cote, [SSM.NSC.CAN.00000625].

7 Et ça, on l'a déjà bien étudié, Monsieur le
8 Premier Ministre, il s'agit du procès-verbal de la première
9 téléconférence avec les premiers ministres du 14 février qui a
10 commencé vers 10 heures et quart du matin.

11 Tout d'abord, Monsieur le Premier Ministre, vous
12 avez dit que cette conférence avait duré à peu près une heure?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est exact.

14 **Me BRIAN GOVER:** Est-ce qu'il y avait une limite
15 de temps fixée pour la consultation?

16 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Non. Si ça
17 devait durer deux heures, ça aurait duré deux heures.

18 **Me BRIAN GOVER:** Est-ce que l'un des premiers
19 ministres provinciaux semblait surpris par le sujet de
20 conversation?

21 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Aucun d'entre
22 eux n'a exprimé de surprise quant au sujet, non.

23 **Me BRIAN GOVER:** Est-ce que certains d'entre eux
24 semblaient mal préparés au sujet de la discussion?

25 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Comme je l'ai
26 dit, on en avait parlé précédemment quelques années auparavant.
27 Évidemment, certains interlocuteurs avaient changé autour de la
28 table, mais les idées, le concept de l'invocation de la *Loi sur*

1 *les mesures d'urgence* et la consultation est quelque chose qu'on
2 avait collectivement vécu précédemment.

3 Donc, ils avaient tous des réflexions à partager
4 lors de ce tour de table, ils n'ont pas dit « je ne sais pas
5 quoi dire, je n'ai pas réfléchi à cela, donnez-moi plus des
6 temps pour y penser », ils avaient des idées. Nul doute qu'ils
7 auraient eu plus d'idées si nous avions le luxe de plus de temps
8 pour une consultation, mais c'était des circonstances
9 pressantes.

10 **Me BRIAN GOVER:** Est-ce que certains ont demandé
11 qu'on reporte la conversation à plus tard ce jour-là ou plus
12 tard dans la même semaine?

13 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Je n'ai pas
14 souvenir de cela, non.

15 **Me BRIAN GOVER:** Passons, s'il vous plait... je ne
16 sais pas si c'est paginé, mais c'est la pièce où on a les propos
17 du premier ministre ontarien Ford. Je vais compter les pages, ça
18 devrait être la sixième page, Monsieur le Registraire, s'il vous
19 plait. Déroulons. Merci.

20 J'attire votre attention, Monsieur le Premier
21 Ministre, au troisième point de la fin :

22 « La province n'a pas de dépanneuse.
23 Cela va changer à l'avenir. Nous
24 veillerons à ce que la PPO ait des
25 camionneuses. C'est embarrassant que
26 nous n'ayons pas l'usage de remorques.

27 Est-ce qu'on peut dire que c'était un problème le
28 matin du 14 février lors de la téléconférence des premiers

1 ministres provinciaux?

2 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Oui.

3 **Me BRIAN GOVER:** Les dépanneuses, donc. Et quant à
4 ce sujet des outils dont vous aviez parlé souvent pendant votre
5 témoignage, Monsieur le Premier Ministre, le premier ministre
6 Ford conclut ici en disant :

7 « Il faut donner aux policiers les
8 outils dont ils ont besoin. »

9 Vous répondez :

10 « À cent pour cent. »

11 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** C'est exact.

12 **Me BRIAN GOVER:** Donc, mon dernier thème et ma
13 dernière question.

14 Que dites-vous si on suggère que la décision
15 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* le 14 février de
16 cette année était motivée par des raisons politiques?

17 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Ma motivation
18 procédait entièrement de la sécurité des Canadiens. C'était
19 d'assurer la sécurité des Canadiens. Deuxième motivation,
20 deuxième motif, que les Canadiens continuent d'avoir confiance
21 en leurs institutions et en la capacité de notre société de
22 fonctionner et d'appliquer la règle de droit lorsqu'elle n'est
23 pas respectée. La politique n'était pas du tout un facteur
24 motivant l'invocation de la Loi.

25 **Me BRIAN GOVER:** Merci, Monsieur le Premier
26 Ministre.

27 Merci, Monsieur le Commissaire. Cela conclut mes
28 questions.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce qu'il y a
2 réinterrogatoire?

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pas de réinterrogatoire,
4 Monsieur le Commissaire.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, Monsieur le Premier
6 Ministre, ça me fait bien plaisir de vous dire que nous avons
7 complété. Alors, on vous remercie sincèrement pour votre
8 témoignage et d'avoir pris le temps de venir nous éclairer ici.
9 Alors...

10 **PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU:** Et merci pour
11 tout votre travail, Monsieur le Commissaire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous êtes libre. Profitez de
13 votre fin de semaine.

14 Nous allons faire une courte pause pour revenir
15 avec les plaidoyers finaux des différentes parties, et une
16 remarque de conclusion, s'il y a encore un public, par moi.
17 Merci.

18 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess.* La
19 Commission est levée.

20 --- L'audience est suspendue à 15:48

21 --- L'audience est reprise à 16:01

22 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

23 *The Commission is reconvened.* La Commission
24 reprend.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, les éléments de
26 preuve ont été tous soumis et collectés. Nous avons quelques
27 instants maintenant pour recueillir les points de vue sur ce que
28 sont les points essentiels des différentes parties et leurs

1 plaidoires finales.

2 C'est probablement plus facile si vous restez
3 assis, mais en même temps c'est plus logique si vous procédez à
4 partir du podium, donc commençons avec le gouvernement du
5 Canada, s'il vous plait.

6 **Me ROBERT MacKINNON:** J'ai tiré la courte paille.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Probablement que tout le
8 monde s'est concentré là-dessus, ils veulent vous entendre en
9 premier.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Merci. Merci, Monsieur le
11 Commissaire.

12 **--- PLAIDOIRIES PAR Me ROBERT MacKINNON:**

13 **Me ROBERT MacKINNON:** Bon après-midi.

14 Je m'appelle Robert MacKinnon. Je suis avocat
15 principal du gouvernement du Canada avec Donnaree Nygard.

16 Je tiens d'abord à vous remercier, vous et vos
17 avocats, pour votre travail approfondi que vous avez accompli au
18 cours des six dernières semaines de cette audience et des mois
19 de préparation qui ont précédé.

20 Les preuves et témoignages soumis à cette
21 commission par les parties et les soumissions du public ont
22 montré clairement qu'il y avait des motifs raisonnables pour le
23 gouverneur en conseil de croire qu'un état d'urgence existait,
24 que des mesures temporaires spéciales étaient nécessaires pour
25 résoudre cela.

26 La décision d'invoquer la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence* répondait à une situation urgente qui était en
28 escalade et qui était instable et [aux] menaces graves aux

1 personnes et aux biens au pays, partout au pays, des menaces à
2 la sécurité du Canada sous forme de blocages illégaux aux points
3 d'entrée clés comme Windsor, Coutts, Emerson et Surrey, de même
4 que des manifestations dans les points d'entrée partout au pays.

5 La découverte d'armes chez un groupe de personnes
6 prêtes à mourir pour leur cause au blocage de Coutts a révélé un
7 potentiel réel de graves violences.

8 Il y avait aussi le potentiel d'une menace dans
9 d'autres manifestations illégales.

10 En outre, il y avait une manifestation illicite
11 sans précédent en cours à Ottawa décrite par le chef de police
12 comme une poudrière. La preuve démontre et confirme le chaos qui
13 a bloqué la ville.

14 L'[avocat] pour le convoi, monsieur Wilson, a
15 admis que cette occupation illégale a attiré des personnes et
16 des groupes ayant des tendances violentes comme une mouche (sic)
17 [papillon de nuit] vers une flamme.

18 Et il y avait un potentiel de violence grave, de
19 harcèlement racial, d'intimidation verbale aux citoyens
20 d'Ottawa, Windsor, et à d'autres blocages illégaux, et le risque
21 de violence de contre-manifestations.

22 La vie est les moyens de subsistance de gens
23 ordinaires étaient affectés gravement. Les commerces ont fermé,
24 les gens ont été sans travail pendant des semaines en raison de
25 ces blocus.

26 De plus, au même moment, il y avait une escalade
27 de discours EVMJ en ligne et des menaces contre la vie de
28 policiers et d'élus, y compris le premier ministre et la vice-

1 première ministre, entre autres. Les discours haineux et les
2 symboles contre les minorités ethniques et les personnes
3 racisées étaient visibles et proéminents lors de ces... saillants
4 dans ces manifestations.

5 Comme le ministre Blair l'a expliqué dans son
6 témoignage, dans un environnement sans foi ni loi, le risque... la
7 menace d'escalade pour la violence, c'est donc imprévisible et
8 c'est très réel.

9 Il y avait aussi des menaces réelles à la
10 sécurité économique du Canada, les relations commerciales du
11 Canada avec les États-Unis, à notre chaîne d'approvisionnement
12 essentielle pour ce qui est d'aliments, de médicaments, de
13 carburant et du bien-être aussi, le bien-être économique du
14 Canada. Les menaces sécuritaires étaient réelles et grimpaient
15 partout au pays, y compris la menace aux aéroports et aux voies
16 ferroviaires.

17 Alors, on ne savait pas où la prochaine
18 manifestation ou le prochain blocage illégal allait surgir et
19 mettre à rude épreuve, donc, les ressources des forces de
20 l'ordre.

21 Les preuves nous confirment que ces blocages
22 illégaux bien financés partout au pays étaient interreliés,
23 coordonnés de façon un peu échevelée et conçus pour submerger
24 les forces policières dans leur capacité de répondre
25 effectivement (sic) [efficacement].

26 L'occupation d'Ottawa a causé d'autres
27 manifestations qui ont... par émulation au Canada, mais aussi dans
28 d'autres pays comme en France, en Nouvelle-Zélande et aux États-

1 Unis.

2 Les témoins du gouvernement ont fait valoir une
3 approche étape par étape où on a donné considération minutieuse
4 à toutes les options et autorités existantes avant la
5 déclaration d'un état d'urgence, avant que cela ne soit choisi
6 comme outil de dernier recours, option de dernier recours.

7 L'option d'une résolution pacifique et complète
8 d'une situation complexe a été sérieusement poursuivie et
9 considérée par une proposition de pourparlers qui a été jugée
10 non en mesure de fonctionner en bout de ligne.

11 Au 13 février, les villes d'Ottawa, de Windsor,
12 et le gouvernement de l'Ontario avait déjà déclaré l'état
13 d'urgence.

14 Après beaucoup de pourparlers et consultations
15 formelles entre les fonctionnaires fédéraux, les ministres et
16 leurs homologues provinciaux, le gouverneur en conseil a
17 déterminé que cette situation instable dépassait les capacités
18 ou les autorités d'une province de répondre efficacement à la
19 crise à une échelle nationale.

20 La *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée
21 avec le soutien de plusieurs premiers ministres, premiers
22 ministres territoriaux et provinciaux. Les mesures qui en
23 découlent ont été proportionnelles, efficaces, limitées dans le
24 temps et conformes à la *Charte*.

25 Les mesures ont été très bénéfiques aux forces de
26 l'ordre pour dissuader et dissiper les protestations illégales
27 d'Ottawa, de Windsor et de Winnipeg, et maintenir tous ces
28 endroits dégagés et permettant à la police de ramener le

1 contrôle à la situation et de, donc, forcer... d'obliger les
2 services de remorqueuses lourdes à Ottawa et à Surrey,
3 notamment.

4 Les mesures d'urgence ont été révoquées dès
5 qu'elles n'étaient plus nécessaires. Et en dernière analyse, ces
6 mesures ont résolu la situation de crise partout au pays après
7 neuf jours sans pertes de vies.

8 Le gouvernement du Canada attend avec impatience
9 l'évaluation par la Commission des événements et des
10 circonstances qui ont mené à la déclaration d'urgence ainsi que
11 ses conclusions et ses recommandations en lien avec son
12 important mandat.

13 Merci.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

15 Pour le public qui nous écoute, je souhaite dire
16 qu'il s'agit de plaidoiries sommaires, des résumés. Il y aura
17 des arguments plus complets soumis par écrit à la Commission.

18 Je vous donne le contexte là pour ceux qui nous
19 écoutent en ligne ou dans les couloirs. Ce sont des plaidoiries
20 résumées des différentes parties et ils auront l'occasion au
21 cours des prochaines semaines de fournir à la Commission des
22 soumissions complètes et des arguments quant au droit aussi.

23 C'est au tour du gouvernement de la Saskatchewan
24 de prendre la parole, s'il vous plait.

25 **--- PLAIDOIRIES PAR Me MITCH McADAM:**

26 **Me MITCH McADAM:** Bonjour, Monsieur le
27 Commissaire.

28 Quelques difficultés avec ma caméra.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** On vous voyait il y a un
2 instant.

3 **Me MITCH McADAM:** Je m'appelle Mitch McAdam,
4 avocat pour le gouvernement de la Saskatchewan.

5 La Saskatchewan a été partie à cette procédure
6 pour deux raisons. D'abord, des préoccupations que les mesures
7 prises étaient trop larges en deux sens.

8 D'abord, qu'elles entravaient les pouvoirs
9 provinciaux, et deuxièmement, qu'elles empiétaient sur les
10 droits des citoyens.

11 Et deuxièmement, en raison de préoccupations que
12 le seuil légal pour invoquer un état d'urgence n'était pas
13 atteint.

14 D'abord, la Saskatchewan se préoccupe vivement de
15 l'impact consécutif à l'invocation [de la *Loi sur les mesures*
16 *d'urgence*] sur le fédéralisme parce que cette loi découle de la
17 clause sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la *Loi*
18 *constitutionnelle de 1867* et donne au gouvernement fédéral le
19 pouvoir d'assumer des pouvoirs provinciaux temporairement en
20 vertu de la Constitution. À bien des égards, c'est comme la
21 clause de dérogation dans la *Charte*.

22 Et dans ce cas, alors que le gouvernement fédéral
23 a dit qu'il ne faisait que fournir des outils supplémentaires
24 aux corps policiers, le fait est qu'ils ont assumé des pouvoirs
25 provinciaux importants. Les services policiers sont de
26 compétence provinciale. Les ordonnances de mesures d'urgence
27 économiques ne concernent pas que les services bancaires, il
28 s'agit aussi des coops, des compagnies d'assurance, des

1 fiducies, des négociants, des conseillers en placement, toutes
2 des questions de compétence exclusivement provinciale.

3 Bien que plusieurs de ces pouvoirs n'ont pas été
4 utilisés par la police, cette ordonnance elle-même a causé de la
5 confusion et représentait une intrusion sérieuse et, à notre
6 avis, non nécessaire dans les champs de compétence provinciaux.

7 Deuxièmement, la province est également concernée
8 que les mesures adoptées d'ordre économique étaient trop larges
9 et empiétaient sur la *Charte des droits* des citoyens canadiens.

10 Nous laisserons les soumissions sur ce point au
11 Groupe sur les libertés civiles.

12 Maintenant, je me tourne vers le seuil. Il y a
13 deux aspects à l'argument de la Saskatchewan.

14 Premièrement, le seuil et un test statutaire.
15 C'est un seuil élevé, et un seuil élevé pour une très bonne
16 raison. Le seuil n'est pas de savoir si la Loi était nécessaire
17 ou utile; le test est s'il y a des bases raisonnables de croire
18 qu'un état d'urgence existe.

19 D'autres en discuteront en détail, j'imagine, si
20 ce seuil est limité aux menaces de la sécurité du Canada tel que
21 défini par la *Loi sur le SCRS* ou si c'est plus large. Je laisse
22 ces arguments à d'autres.

23 Toutefois, il y a un point qu'il faut garder à
24 l'esprit lorsque vous regardez la preuve, et c'est l'article 3
25 de la *Loi sur les mesures d'urgence*. L'article 3 affirme qu'un
26 état d'urgence dépasse la capacité ou l'autorité d'une province
27 et stipule qu'un état d'urgence ne peut être invoqué que s'il ne
28 peut pas être traité dans le cadre d'aucune autre loi. Donc,

1 vous devrez examiner les outils qui étaient disponibles aux
2 forces policières pour s'occuper des manifestations et des
3 protestations.

4 On a entendu beaucoup de témoignages et de
5 preuves sur les outils dans cette cause et je vous dirais que la
6 *Loi sur les mesures d'urgence* est un peu une question de la
7 poule et l'œuf. Est-ce que la Loi d'urgence est instaurée en
8 premier et les outils en découlent ou est-ce que l'urgence
9 pourrait survenir parce qu'il n'y a pas assez d'outils pour
10 traiter une situation? Je crois que c'est la première et il y a
11 des préoccupations que la *Loi sur les mesures d'urgence* ne
12 devrait pas être utilisée simplement comme moyen de combler les
13 lacunes dans la Loi. Ça n'a jamais été son but.

14 Deux, dans ce cas-ci, le principal souci de la
15 Saskatchewan, c'est les consultations avec les provinces. La
16 position de la Saskatchewan est que les consultations avec les
17 provinces étaient inadéquates. Nous croyons qu'il y a certaines
18 choses sur lesquelles il faudra se concentrer.

19 Premièrement, le précédent de 2020.

20 Deux, il y avait des occasions de consulter les
21 provinces plus tôt. On a entendu que la *Loi sur les mesures*
22 *d'urgence* était sur la table dès le 9 ou le 10 février, sinon
23 plus tôt. Le gouvernement fédéral aurait pu consulter les
24 provinces dès le début plutôt qu'à la fin.

25 Trois, il y a des indications qui suggèrent que
26 la décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* a été
27 faite *de facto* le 13 février, avant la rencontre des premiers
28 ministres provinciaux.

1 Le premier ministre a confirmé ce matin que le
2 consensus à la réunion du Groupe d'intervention et à la réunion
3 du Cabinet le 13 février était de procéder à l'invocation.

4 Quatre, les rencontres tenues avec les premiers
5 ministres le 14 a été élaboré seulement avec un bref préavis,
6 sans aucune indication des sujets à discuter et elle a duré à
7 peu près une heure. Lorsque nous avons écrit (sic) [déposerons]
8 nos soumissions, nous [ferons] référence à la jurisprudence dans
9 d'autres contextes qui suggère que ceci n'est pas une
10 consultation adéquate.

11 Monsieur le Commissaire, voilà nos soumissions
12 sur les principaux points que vous devrez considérer une fois
13 que vous évalueriez les témoignages des dernières semaines.

14 Et finalement, au nom de monsieur Morris et de
15 moi-même, nous aimerions vous remercier pour nous donner
16 l'occasion de participer à ces audiences virtuellement. C'était
17 grandement apprécié.

18 Merci.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Merci.

20 Le gouvernement de l'Alberta maintenant.

21 **--- PLAIDOIRIES PAR Me MANDY ENGLAND:**

22 **Me MANDY ENGLAND:** Bon après-midi. Mandy England
23 du gouvernement de l'Alberta.

24 Si on réfléchit aux six dernières semaines de
25 témoignage, il y a beaucoup de choses à considérer. Les
26 principaux aspects de votre mandat consistent à faire des
27 recommandations pour [de possibles retouches à la *Loi sur les*
28 *mesures d'urgence*] et pour de futures invocations de la Loi.

1 Le gouvernement de l'Alberta va souligner dans
2 cette brève plaidoirie, deux points... deux d'aspect de votre
3 mandat.

4 Premièrement, les consultations avec les
5 provinces sont exigées par la *Loi sur les mesures d'urgence*.
6 C'est extrêmement important pour notre système constitutionnel.
7 Ce n'est pas des suggestions auxquelles le gouvernement peut
8 simplement accorder une importance secondaire.

9 [Un aspect de ceci est le timing.] Nous avons eu
10 des preuves que le gouvernement canadien n'a pas (sic) [a]
11 invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* en consultation avec
12 les provinces seulement quelques heures avant l'invocation parce
13 qu'ils avaient peur qu'il y aurait des fuites dans le public.
14 Pourtant, [le ministre fédéral de la Protection civile lui-même
15 a parlé à plusieurs médias le jour avant, le 13 février.

16 Être suspicieux des provinces, surtout après que
17 le Fédéral ait mentionné la possible invocation dans les médias,
18 n'est pas acceptable. Il faut avoir des consultations de bonne
19 foi et significatives avec les provinces sur une question aussi
20 sérieuse que l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

21 Un autre aspect, [c'est le poids]. Sept provinces
22 ont informé le gouvernement du Canada qu'elles n'appuyaient pas
23 l'invocation de la Loi pour leur province, ils n'[en] avaient
24 aucun besoin, ils avaient les pouvoirs et la capacité de faire
25 face à la situation. Les provinces, y compris l'Alberta, l'ont
26 fait avant l'invocation de la Loi, utilisant ses propres
27 pouvoirs et ses propres capacités.

28 Le Groupe d'intervention en cas d'incident s'est

1 fait dire le jour avant que le premier ministre n'invoque la Loi
2 que des actions étaient entreprises à Coutts et le premier
3 ministre a reconnu aujourd'hui qu'il était informé à l'époque de
4 la rencontre des premiers ministres provinciaux que l'action
5 était bien en cours, que des arrestations avaient été
6 effectuées, et que Coutts avait été délogée.

7 Le test pertinent dans la *Loi sur les mesures*
8 *d'urgence* exige que pour qu'elle soit invoquée pour un état
9 *d'urgence*, la situation doit dépasser la capacité ou les
10 pouvoirs de la province. Si le gouvernement du Canada a été
11 informé par les provinces avant l'invocation de la Loi que les
12 pouvoirs et autorités des provinces ne sont pas dépassés, ça ne
13 peut pas être ignoré.

14 On a entendu dire que des protestations
15 pourraient avoir lieu (sic) [reprendre], on a entendu parler des
16 avantages de bloquer les comptes financiers à travers le pays
17 pour les convaincre de quitter, mais [est-ce que les inquiétudes
18 et la facilité l'emportent sur] le libellé de la législation et
19 [le respect constitutionnel] qui exigent qu'on accorde une
20 certaine confiance aux provinces?

21 [...] si ce que le gouvernement du Canada a fait
22 ici est considéré peut-être comme une consultation suffisante,
23 eh bien, tout peut l'être.

24 Ensuite, la nature appropriée des mesures
25 contenues dans les ordonnances et règlements. Geler les comptes
26 de banque des Canadiens qui se livrent à des protestations
27 politiques sans approche policière régulière, c'est arbitraire.
28 Il y a des comptes conjoints, c'est-à-dire que des Canadiens ou

1 Canadiennes qui n'étaient même pas présents ont vu leurs comptes
2 bloqués.

3 La question, c'est de savoir si cette façon,
4 [quoique] plus rapide et plus facile pour mettre fin à cette
5 protestation, puisse être acceptée comme justification pour
6 l'empiètement sur les droits des citoyens, surtout lorsqu'il y
7 avait d'autres outils adéquats pour appliquer la loi et mettre
8 fin aux protestations.

9 Parmi les nombreux problèmes soulevés par ces
10 procédures, ils ne sont que deux, on l'espère, qui seront pris
11 en considération par la Commission.

12 On vous remercie, Monsieur le Commissaire, pour
13 nous avoir [...] la possibilité de participer et pour le travail
14 que vous avez effectué.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

16 Ensuite, la Ville d'Ottawa.

17 **--- PLAIDOIRIES PAR Me ALYSSA TOMKINS:**

18 **Me ALYSSA TOMKINS:** Merci, Monsieur le
19 Commissaire. Alyssa Tomkins pour la Ville [d'Ottawa.]

20 La Ville d'Ottawa a répondu au convoi de trois
21 façons.

22 Premièrement, ils ont essayé d'aider la SPO comme
23 étant la principale force impliquée pour répondre aux
24 protestations. Deux, nous avons tenté de maintenir les services
25 de la ville autant que possible en coordination avec la police.
26 Et trois, exercer le rôle de ramener les gens ensemble à
27 d'autres paliers gouvernementaux, à la fois au niveau politique
28 et au niveau des responsables.

1 J'aimerais rappeler à la Commission ce que la
2 Ville [et le maire] ne peuvent pas faire, c'est de donner des
3 ordres à la police ou à la Commission de la police. Les pouvoirs
4 de supervision de la Ville sont très limités. « Elles peuvent »
5 approuver le budget la police en termes généraux et nommer des
6 membres à la Commission de la SPO, trois échevins et un membre
7 du public. Le conseil municipal a utilisé ses pouvoirs pour
8 révoquer une personne dans ce cas-là, révoquer le mandat de la
9 commissaire Deans.

10 Bon. Le convoi a eu des répercussions sérieuses
11 sur les citoyens d'Ottawa, sur les services de la Ville et son
12 personnel. Nous soumettons qu'il y a cinq questions principales
13 qui doivent être adressées, notamment en ce qui concerne la
14 situation à Ottawa. Et on répondra à ces questions dans nos
15 soumissions écrites, mais pour l'instant voici les enjeux.

16 Bon. Est-ce qu'un manque de renseignements ou un
17 manque de coordination parmi les institutions responsables pour
18 recueillir et analyser les renseignements a-t-il influencé ou
19 limité leur capacité à répondre au Convoi de la liberté?

20 Deux, y a-t-il eu un délai à envoyer des
21 ressources policières supplémentaires à Ottawa? Et, si oui,
22 pourquoi? Qu'est-ce qui a contribué à ces délais?

23 Trois, est-ce que Windsor était la priorité? Et,
24 si oui, qui était responsable de ce choix?

25 Quatre, si l'absence de plan ou la difficulté de
26 créer un commandement unifié a causé des délais, pourquoi
27 n'aurait-on pu résoudre ces choses plus rapidement? En
28 particulier, quel est le rôle des organismes de surveillance

1 dans une telle situation? Et en particulier, quelle action la
2 province aurait-elle pu prendre, si elle le pouvait, pour mettre
3 fin aux protestations à Ottawa plus tôt? Et ici, on fait
4 référence à la fois au solliciteur général et ses obligations de
5 s'assurer qu'il y a toutes les activités policières à Ottawa.

6 Le dernier point, le cinquième, c'est l'objectif
7 de négociations et de la prise de contact avec les
8 protestataires dans des situations comme celle-ci et leur
9 relation entre l'autorité civile et la police lorsqu'ils
10 participent à de telles discussions. Donc, on aura davantage [...]
11 à dire sur le sujet dans notre soumission écrite.

12 J'aimerais remercier... vous remercier, Monsieur le
13 Commissaire, les procureurs de la Commission, et surtout mes
14 amis, les conseils pour les autres [...] parties. Des alliances
15 étranges se sont formées et dénouées sur une base informelle
16 entre les parties, mais toujours dans un esprit de collégialité
17 et de collaboration entre les procureurs.

18 Merci à vous tous et toutes.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, la Ville de
20 Windsor.

21 **--- PLAIDOIRIES PAR Me JENNIFER KING:**

22 **Me JENNIFER KING:** Bon après-midi, Monsieur le
23 Commissaire.

24 La Ville de Windsor comprend que cette commission
25 a le mandat d'examiner et de préparer un rapport sur les
26 circonstances qui ont mené à l'invocation de la *Loi sur les*
27 *mesures d'urgence* et l'utilisation des mesures dans le cadre de
28 cette Loi en février 2022.

1 Toutefois, ce ne sera pas une surprise pour la
2 Commission si j'avais commencé en parlant d'un autre mandat de
3 la Commission, celui de tirer les leçons et de faire des
4 recommandations.

5 Windsor, nous l'avons entendu à plusieurs
6 reprises, ce n'est pas seulement l'hôte du pont Ambassador. Il y
7 a plusieurs ports d'entrée frontaliers dans la carte de la
8 ville. C'est un des principaux canaux d'échanges avec les États-
9 Unis. On doit se concentrer sur les leçons à tirer des
10 évènements de février.

11 La Ville de Windsor soumet que les choses
12 auxquelles [...] les problèmes auxquels le Canada a fait face plus
13 tôt cette année, selon les paroles du premier ministre, « ne
14 vont pas tout simplement disparaître ». Il est clair dans son
15 témoignage que tous les trois paliers du gouvernement et
16 d'autorités policières doivent, de façon urgente, travailler
17 collectivement pour trouver des solutions pour empêcher des
18 activités de protestation illégales de ne jamais menacer la
19 sécurité non seulement des habitants de Windsor, mais des
20 Canadiens et des Canadiennes dans tout le pays, et aussi de
21 menacer notre économie nationale.

22 Nous avons besoin d'un outil qui établit la
23 division des responsabilités des trois niveaux de gouvernement,
24 les pouvoirs disponibles de chaque niveau, et les ressources
25 nécessaires pour exercer ces pouvoirs. Il faut également
26 déterminer qui est responsable des couts. Cet outil pour
27 protéger l'infrastructure critique à l'économie canadienne doit
28 prioriser les intérêts des municipalités et des communautés. Il

1 faut éviter de perdre un temps précieux si nos infrastructures
2 critiques et les communautés qui en sont hôtes font face à une
3 telle menace à nouveau.

4 Les preuves entendues par la Commission sur
5 l'intervention pour lever le blocage du pont Ambassador
6 reflètent l'importance de communications rapides entre tous les
7 niveaux de gouvernement pour aider les opérations policières.

8 L'opération d'évacuation du pont qui a été
9 conforme à la *Charte* et opportune a été rendue possible grâce à
10 une communication ouverte entre la police, la PPO et les autres
11 partenaires policiers. Le personnel et la Ville ont agi
12 rapidement. Le coordinateur d'urgence Laforêt et les autres
13 responsables de la Ville ont communiqué avec leurs homologues
14 provinciaux et fédéraux.

15 Cette situation montre l'importance de la
16 planification et de l'importance que la Ville parle d'une voix
17 unifiée. La situation met en exergue le rôle de la Ville de
18 Windsor. L'intervention policière a eu un impact négatif sur les
19 entreprises et les foyers, les ménages de Windsor.

20 Donc, Windsor a réclamé à plusieurs reprises un
21 plan d'intervention intégré pour réagir à cet incident. La
22 planification de ce genre d'intervention ne peut pas reposer
23 uniquement sur Windsor. Comme l'a noté le maire, il faut qu'il y
24 ait un plan qui doit pouvoir être utilisé en cas de crise. Cette
25 planification doit commencer dès maintenant.

26 En dépit de la réaction aux blocages, des lacunes
27 entre les paliers du gouvernement ont été manifestes et ont
28 causé de retards. Les responsabilités entre les paliers de

1 gouvernement doivent être claires avant qu'une situation
2 d'urgence ne se déclare.

3 Windsor et bien d'autres municipalités sont des
4 partenaires dans ce processus. Nous sommes des partenaires
5 provinciaux et les gouvernements n'ont pas agi suffisamment
6 vite. Le Fédéral a la responsabilité et doit avoir un plan pour
7 soutenir les intervenants sur le terrain.

8 Windsor comprend les efforts et le
9 professionnalisme de la GRC, de la PPO et des autres partenaires
10 policiers et apprécie la communication ouverte.

11 Windsor remercie aussi la Commission d'avoir pu
12 intervenir lors de l'enquête.

13 Merci.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le Service de police
15 d'Ottawa?

16 **--- PLAIDOIRIES PAR Me DAVID MIGICOVSKY:**

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** David Migicovsky, le Service
18 de police d'Ottawa.

19 Monsieur le Commissaire, lorsqu'on examine les
20 preuves, il faut d'abord examiner ce qui n'est pas contesté. On
21 a parlé d'évènements sans précédent, fluides et instables.

22 Il est incontestable que les manifestations qui
23 sont devenues une occupation illégale étaient sans précédent
24 dans ce pays. La fluidité et l'instabilité de la situation ont
25 été causées par la présence de poids lourds au centre-ville
26 ainsi que par des manifestants dont le nombre a atteint des
27 milliers en fins de semaine [et une foule qui comprenait des
28 enfants.] Cela n'est pas non plus contestable.

1 Maintenant que vous avez entendu les preuves,
2 vous pouvez comprendre, et le public peut comprendre le problème
3 épineux auquel était confrontée la police, c'est-à-dire dissiper
4 l'occupation sans perte de vies parmi la communauté, les
5 manifestants et les agents de police.

6 Ce qui est aussi incontestable, c'est que tout le
7 service de police était unifié dans le désir de bien faire.
8 L'objectif a toujours été de mettre fin à l'occupation de façon
9 sécuritaire. Même s'il n'y a pas toujours eu une unanimité sur
10 la meilleure approche à adopter, tout le monde a agi sans
11 relâche dans des circonstances difficiles.

12 Ce qui est aussi incontestable, c'était la
13 nécessité d'avoir davantage de ressources. Cela a été mis en
14 exergue le 1^{er} janvier et la demande de ressources
15 supplémentaires a été un refrain qui a commencé ce jour-là et
16 s'est terminé lorsque de nouvelles ressources sont arrivées.

17 Une autre chose incontestable, c'est que le
18 Service de police d'Ottawa et ses partenaires se sont réunis
19 pour planifier et exécuter un plan d'action opérationnel. Le
20 ministre Blair a reconnu que l'exécution de ce plan a été
21 méthodique, cela a été un exemple classique d'une intervention
22 policière.

23 Surtout, le ministre Blair a reconnu que ce qui
24 s'est produit à Ottawa n'a pas été un échec de la police et que
25 ce qu'il fallait faire pour résoudre l'occupation, cela était un
26 apport massif de ressources.

27 Deuxièmement, lorsque vous allez examiner les
28 preuves, nous vous demandons de vous rappeler de préjugés

1 rétrospectifs, c'est-à-dire la tendance humaine à examiner
2 rétrospectivement des évènements pour affirmer que c'était
3 prévisible, mais comme nous le savons tous, cet évènement
4 n'était pas prévisible.

5 Vous avez entendu beaucoup de preuves sur les
6 renseignements qui existaient lors des jours avant l'arrivée du
7 convoi. Tout ce que cela signifiait et comment les forces de
8 police auraient dû réagir. Nous vous demandons d'examiner
9 soigneusement ces preuves pour déterminer si les perceptions des
10 témoins à cet égard sont formulées rétrospectivement.

11 Personne ne savait qu'une manifestation contre
12 l'obligation vaccinale deviendrait une occupation. Le plan de la
13 police d'Ottawa pour gérer la manifestation a été partagé avec
14 tous ses partenaires et tout le monde a coopéré pour appuyer ce
15 processus pacifique.

16 Un exemple classique de ce genre de préjugés
17 rétrospectifs, c'est lorsqu'on dit qu'on n'aurait pas dû
18 autoriser l'arrivée des camions. Vous avez entendu beaucoup de
19 preuves qui expliquent pourquoi ça n'aurait pas fonctionné et
20 quel aurait été l'effet de cette décision. Les camions auraient
21 été éparpillés sur le Queensway et il aurait fallu envoyer des
22 milliers d'agents, ce qui aurait mécontenté ceux qui avaient
23 voyagé de si loin.

24 Vous avez aussi entendu dire que le Service de
25 police d'Ottawa a tiré des leçons de cette expérience et a
26 effectué beaucoup de changements, en particulier dans l'analyse
27 des renseignements et les ressources consacrées à l'analyse des
28 médias sociaux, et maintenant les planificateurs d'évènements

1 trouvent un équilibre entre les souhaits des manifestants et
2 l'impact sur la communauté. Il faut que le système de gestion
3 des incidents soit plus transparent, ce qui a été fait par la
4 police.

5 Il faudra prendre encore d'autres mesures pour
6 assurer la sécurité de la communauté et pour rétablir la
7 confiance du public.

8 Merci.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, le Service de
10 police de Windsor, s'il vous plait.

11 **--- PLAIDOIRIES PAR Me THOMAS McRAE:**

12 **Me THOMAS McRAE:** Merci. Thomas McRae pour le
13 Service de police de Windsor.

14 Le Service de police de Windsor est le service de
15 police de la ville de Windsor qui est chargé de la zone autour
16 du pont Ambassador. Donc, nous sommes concentrés sur les
17 opérations de police locales.

18 Selon nous, les Canadiens et Canadiennes peuvent
19 être fiers de leurs services de police professionnels. L'un des
20 éléments importants cependant lorsqu'on est un service
21 professionnel, c'est que de tels services ont une indépendance
22 opérationnelle. Chacun de témoins qu'a entendus la Commission a
23 affirmé le principe de l'indépendance opérationnelle même si
24 parfois il a fallu le rappeler à certains d'entre eux.

25 Et à propos de l'évacuation du blocage du pont
26 Ambassador, et nous l'avons reconnu, l'aide que nous avons reçue
27 de la PPO et d'autres services de police à cet égard,
28 l'intervention a réussi sur le pont Ambassador. Les droits

1 garantis par la *Charte* ont été respectés, les efforts ont été
2 proportionnels, il n'y a pas eu de perte de vies, et il n'y pas
3 eu de sang versé, il n'y a pas eu de graves blessures, et même
4 je crois le premier ministre nous a félicités de nos efforts.

5 Il y a des questions plus vastes qui découlent de
6 l'exemple de Windsor que devrait examiner la Commission, et ça,
7 c'est ce qui est le plus troublant, d'après moi. Quels sont les
8 avis supplémentaires que devrait envisager la police ou la
9 Commission des services policiers lorsqu'on applique la loi pour
10 dissiper des manifestants?

11 Par exemple, est-ce qu'on se conduit différemment
12 s'il y a des répercussions économiques importantes? Comment est-
13 ce que la police, dans le régime actuel, comment est-ce que la
14 police peut savoir qu'il y a de telles répercussions?

15 Le maire de Windsor dans ce cas a dit qu'on
16 essayait de maintenir en activité une usine de fabrication de
17 batteries électriques. Est-ce que la police aurait dû agir
18 différemment (sic)] plus rapidement [...] et est-ce que la police
19 de Windsor aurait dû avoir davantage d'informations? Comment
20 est-ce qu'elle aurait pu les obtenir?

21 Et enfin, comme l'a dit mon confrère de la ville
22 de Windsor, qui paie les ressources supplémentaires qu'ont dû
23 dépenser la ville de Windsor et le Service de police de cette
24 ville? Car les manifestants qui protestaient contre l'obligation
25 vaccinale nous ont amenés à déployer des ressources, des
26 ressources [...] Qui va payer pour ces ressources? Est-ce que
27 c'est juste que ce soit la Ville de Windsor?

28 Il faut, selon nous, trancher rapidement pour

1 répondre à ces questions multiples.

2 Je voudrais enfin, Monsieur le Commissaire, vous
3 remercier de votre gentillesse et de votre humeur... de votre
4 humour, pardon.

5 Et je voudrais remercier mes autres confrères. Ça
6 a été une expérience intéressante. Merci.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Police
8 provinciale de l'Ontario, la PPO.

9 **--- PLAIDOIRIES PAR Me CHRISTOPHER DIANA:**

10 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Merci, Monsieur le
11 Commissaire.

12 Comme vous l'avez entendu dans le témoignage de
13 l'inspecteur Marcel Beaudin, la PPO est impartiale et c'est
14 fondamental, c'est toute la question de l'impartialité dans le
15 cas d'une manifestation.

16 Conformément à ce principe d'impartialité, la PPO
17 n'adopte pas de position pour ce qui est de savoir si le
18 gouvernement du Canada aurait dû invoquer la *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence*, c'est une décision qui revient au gouvernement du
20 Canada.

21 Mais il était manifeste qu'une question factuelle
22 importante était de savoir si les services de police pouvaient
23 faire face à la manifestation compte tenu des pouvoirs
24 existants.

25 Comme je l'ai prévu dans mes observations
26 liminaires, comme l'on dit beaucoup de témoins des services
27 policiers, les outils étaient utiles à différents degrés, ils
28 n'étaient pas nécessaires.

1 Le pont de l'Ambassadeur a été évacué sans ces
2 outils. On aurait pu dissiper la manifestation à Ottawa [sans
3 ces outils]. Vous avez entendu parler d'autres lieux en Ontario,
4 de Fort Erie, qui ont été évacués grâce à l'intervention de la
5 PPO.

6 Alors, quels sont ces pouvoirs existants? Selon
7 la PPO, il existait suffisamment de pouvoirs juridiques pour
8 établir des zones d'exclusion et la *Loi sur les mesures*
9 *d'urgence* n'était pas nécessaire à cette fin.

10 Il faut faire attention, Monsieur le Commissaire,
11 dans la façon dont nous examinons ces pouvoirs. Ces pouvoirs ne
12 doivent pas être interprétés de façon étroite pour défendre un
13 argument en faveur de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
14 Autrement dit, la façon dont nous interprétons la common law est
15 importante pour déterminer ce que pourra faire la police à
16 l'avenir en vertu de la common law, et je vais invoquer à cet
17 égard la jurisprudence [dans nos soumissions écrites].

18 Pour ce qui est du remorquage, on a entendu
19 beaucoup d'éléments de preuve et je pense qu'en dernière
20 analyse, c'est que la Loi a offert des outils inutiles pour
21 l'« indemnification », notamment, mais les experts de la PPO ont
22 dit que ce n'était pas utilisé pour forcer les remorqueurs à
23 faire leur travail.

24 On a entendu beaucoup d'éléments de preuve sur la
25 réponse policière, notamment la PPO. Le projet Hendon a commencé
26 avant l'arrivée, donc, des camionneurs. Donc, le projet Hendon
27 visait à faire tomber les cloisons, le premier ministre en a
28 parlé aujourd'hui. Le rapport Hendon, donc, est allé voir tous

1 ces services fédéraux pour essayer d'éviter cette préoccupation.

2 Dès le 20 janvier, vous avez entendu dire qu'il y
3 avait des renseignements à l'effet que ce ne serait pas qu'un
4 seul weekend, que ça durerait. Je suis d'accord avec mon
5 collègue que, évidemment, avec le bénéfice de la rétrospection,
6 c'est facile, mais les téléconférences et autres, les rapports
7 Hendon ont donné quand même des indications aux services
8 policiers.

9 La PPO n'était pas le service de compétence à
10 Ottawa ou à Windsor, mais a fourni de l'aide de différentes
11 façons dont je ne dresserai pas la liste ici.

12 L'efficacité et le professionnalisme de la PPO et
13 son commissaire ont été un thème récurrent dans la preuve, de
14 plusieurs notes de témoins, dont l'ancien chef Sloly.

15 J'ai parlé du rapport Ipperwash tout à l'heure
16 pour une raison. Les recommandations de ce rapport changent
17 fondamentalement notre... la façon de fonctionner de la PPO,
18 l'indépendance opérationnelle, les rapports (sic), donc, de
19 rapports, les rapports aussi d'autorités et tout cela ça
20 provient du rapport Ipperwash.

21 Je vais explorer ça plus avant dans mes
22 soumissions écrites, mais on peut dire que nous devons
23 comprendre de façon plus large dans la communauté des corps
24 policiers de l'importance et de l'efficacité de certains de ces
25 outils parce qu'il y a peut-être des lacunes dans certains
26 services. Je comprends que ces recommandations Ipperwash sont
27 soumises comme preuve et vous seront utiles dans cette question.

28 La PPO vous demande de considérer la

1 recommandation d'une consultation de la PPO avant l'invocation
2 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, en présumant qu'il y ait un
3 volet ontarien. Cela peut être fait rapidement entre la GRC...
4 entre les commissaires de la GRC et de la PPO. Ça peut être fait
5 sur une base hypothétique aussi pour ne pas trahir la
6 confidentialité du Cabinet. Et pour la reddition de comptes, il
7 devrait y avoir aussi trace écrite.

8 Et nous allons dire par écrit tout ceci par écrit
9 plus clairement, de même que d'autres recommandations.

10 La PPO a été très heureuse de pouvoir participer
11 à ce processus important. Je vous remercie et d'autres.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

13 Ensuite, l'avocat pour l'ancien chef de police
14 Sloly.

15 **--- PLAIDOIRIES PAR Me TOM CURRY:**

16 **Me TOM CURRY:** Merci, Monsieur le Commissaire. Tom
17 Curry pour l'ancien chef de police Sloly.

18 Vous l'avez dit au début de cette instance, il
19 s'agit de l'imputabilité du gouvernement fédéral d'examiner
20 pourquoi il y a eu déclaration d'état d'urgence, comment ces
21 pouvoirs ont été utilisés et si les mesures du gouvernement
22 étaient appropriées.

23 Donc, les questions connexes, notamment les
24 efforts des corps policiers, sont pertinentes à ce mandat-là.
25 C'est important parce que ça exige que la Commission se
26 concentre sur les décisions et agissements du gouvernement
27 fédéral, même si ça offre un contexte pertinent, mais ce n'est
28 pas une enquête sur le fonctionnement des services policiers

1 d'Ottawa, de la ville d'Ottawa, ou de la performance du chef de
2 police Sloly.

3 Comme vous l'avez dit au début aussi, c'est une
4 commission d'enquête unique puisque le temps que vous avez pour
5 compléter votre mandat est très court. Pour ce faire, des règles
6 de procédure ont été adoptées qui imposaient des limites sur la
7 capacité des parties de présenter des preuves ou de remettre en
8 question des éléments de preuve.

9 Ces limites procédurales ont été conçues pour
10 protéger la capacité de la Commission de compléter son mandat
11 dans les délais. Vous nous avez montré que cela fonctionnait,
12 mais aucune partie ni participant ne devrait être assujetti à
13 une conclusion, donc, de mauvaise conduite dans le contexte
14 d'une commission qui a dû imposer des règles de procédure en
15 fonction du cadre temporel limité dans lequel vous avez dû
16 fonctionner.

17 Le chef Sloly est reconnu par tous comme étant un
18 leader national en matière de services policiers avec 30 ans
19 d'expérience à Ottawa à titre de son premier chef du service
20 policier noir. Il a eu de longues années de succès à Ottawa et à
21 l'échelle internationale dans pratiquement tous les rôles
22 possibles dans le domaine policier. Ses actions et ses
23 recommandations pour l'avenir, donc, portent aussi le poids de
24 toute cette expérience et de cette sagesse accumulées.

25 Les manifestants sont arrivés à Ottawa par
26 convois, qui sont arrivés en janvier 2022, donc, représentaient
27 une nouvelle forme de protestation publique sans précédent. Même
28 avec la rétrospective, on ne peut pas conclure que les services

1 policiers auraient dû savoir que ceci deviendrait une occupation
2 prolongée.

3 Vous vous souviendrez que la plupart des
4 manifestants ont quitté après le premier weekend, mais cela
5 s'est enraciné pour devenir une occupation. Et les plans du SPO,
6 qui ont toujours envisagé que certains allaient rester après la
7 première fin de semaine, ont dû évoluer pour répondre à la
8 nouvelle situation.

9 Et on s'entend aussi pour dire que le SPO n'avait
10 pas suffisamment de ressources pour résoudre l'occupation comme
11 telle. Le chef Sloly a soulevé cette lacune de ressources de
12 façon responsable au cours des événements et lorsqu'il a déclaré
13 qu'il n'y avait peut-être pas de solution policière du SPO à lui
14 seul était une déclaration exacte.

15 Il avait aussi raison de considérer le rôle de la
16 négociation, du dialogue et de savoir si un interlocuteur
17 pourrait être d'assistance.

18 Une déclaration d'état d'urgence par trois
19 paliers de gouvernement également ne constituait pas une
20 solution policière, mais il avait raison d'attirer l'attention
21 au rôle du gouvernement pour répondre à ce défi.

22 Donc, c'est entendu aussi en règle générale entre
23 les parties que les événements ont créé vraiment énormément de
24 pression pour tout le monde. Tous et toutes ont décrit cette
25 pression pendant les manifestations.

26 C'est important à votre travail parce que dans
27 votre évaluation du travail et des rôles que l'un et l'autre ont
28 joués, vous devriez aussi faire preuve de retenue dans votre

1 jugement de ces gens, y compris le chef Sloly, qui
2 fonctionnaient dans des circonstances extrêmement difficiles.

3 Les parties s'entendent aussi pour dire que la
4 réponse policière à Ottawa, à Windsor, à Coutts et ailleurs ont
5 été un succès, comme d'autres l'ont noté, en ce sens que les
6 manifestations ont été conclues sans perte de vies, sans
7 blessures graves.

8 La Ville d'Ottawa, le SPO et le chef Sloly ont
9 occupé une partie importante dans cette procédure.

10 La présentation de la preuve s'est concentrée
11 davantage au niveau de la Commission sur cette partie que sur
12 d'autres parties, alors que plus de membres de la SPO ont
13 témoigné ici [et plus longuement] que d'autres, que les membres
14 d'autres services.

15 Le chef Sloly a témoigné deux fois plus longtemps
16 que tout autre témoin. Cet examen intense de son rôle pendant
17 les trois semaines établit quand même qu'il s'est acquitté de
18 ses tâches de bonne foi, au meilleur de ses compétences, et
19 qu'il s'est consacré à la défense passionnée de la ville
20 d'Ottawa, de ses résidents, des membres du SPO, du droit à la
21 manifestation licite et d'une fin sûre et responsable à cette
22 occupation illégale.

23 Il exerçait son autorité dans des circonstances
24 extrêmement difficiles. Son service policier fonctionnait sans
25 commandement permanent élevé, donc il luttait pour récupérer de
26 la pandémie et il s'ajustait à l'arrivée d'un nouveau chef à
27 l'extérieur de son service, ayant un mandat de changement.

28 Les évènements sans précédent de ce convoi

1 signifiaient que le SPO, le Conseil policier, la Ville, et
2 cetera, devaient travailler ensemble dans des conditions
3 imparfaites.

4 Le chef Sloly a fait tout ce qui était en son
5 pouvoir pour obtenir l'aide dont il avait besoin pour aider
6 cette collectivité et le service qu'il a prêté serment de
7 protéger.

8 Mais malheureusement, ni lui ni le SPO n'ont pu
9 obtenir l'aide dont ils avaient besoin quand ils en avaient
10 besoin. Vous avez entendu parler des raisons pour ces retards,
11 on a débattu de qui devrait être le premier interlocuteur et des
12 déclarations publiques inexactes sur le nombre d'effectifs
13 disponibles, et cetera.

14 Toutes ces circonstances ont créé de la confusion
15 et un doute, et une perte de confiance injustifiée envers le
16 chef Sloly et le SPO.

17 Le chef Sloly et le SPO se trouvaient dans une
18 position impossible. Démanteler une occupation sans précédent,
19 mais sans avoir les ressources nécessaires pour ce faire. Il
20 avait le poids de la ville et du pays sur ses épaules. Les
21 critiques de l'absence d'un plan doivent être perçues dans le
22 contexte de la réalité qu'il y a toujours des plans pour le
23 maintien de la sécurité d'une communauté, mais le plan du
24 démantèlement d'une occupation exigeait des ressources.

25 Et un plan assurément avait été complété, le
26 12 février, le 13 février, et des services ont été offerts en
27 fonction de ce plan par la GRC et la PPO.

28 Le chef Sloly a servi au meilleur de ses

1 compétences dans des circonstances difficiles, à l'intérieur et
2 à l'extérieur du SPO. Mais cela n'a pas suffi. La confiance dans
3 le SPO et son chef a été abimée, donc, par des [rumeurs et des
4 retards] de ressources et [l'ampleur] du problème. Donc, il a
5 fait la dernière chose qu'il pouvait faire pour s'assurer que la
6 sécurité publique ne soit pas compromise.

7 Le 15 février, il a démissionné pour se retirer
8 de la situation. Donc, ça, c'est le geste d'un leader [altruiste
9 qui met sa communauté et son service devant son propre intérêt
10 et celui de sa famille.]

11 Et son service public continue [dans cette
12 audience.] Donc, il a participé pleinement à cette commission en
13 offrant notamment son récit des circonstances et ses
14 recommandations à vous pour des réformes éventuelles en vue
15 d'améliorer les structures et le partage de renseignements et
16 l'amélioration des réponses à des incidents de ce genre à
17 l'avenir, et, Monsieur le Commissaire, il se réjouit à nouveau
18 de vous aider au niveau des politiques dans la phase sur les
19 politiques.

20 Au nom du chef Sloly et de mes collègues, merci
21 de votre travail dans le cadre de cette commission.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

23 Ensuite, les organisateurs du convoi.

24 **--- PLAIDOIRIES PAR Me EVA CHIPIUK:**

25 **Me EVA CHIPIUK:** Je m'appelle Eva Chipiuk, je suis
26 une des avocates représentant Freedom Corp et les manifestants
27 qui étaient ici à Ottawa en janvier et février 2022.

28 Monsieur le Commissaire, collègues, Canadiens,

1 tous ceux qui écoutent la Commission, donc, cette enquête sur la
2 première invocation de l'histoire canadienne de la *Loi sur les*
3 *mesures d'urgence*, vous vous souviendrez que le premier jour de
4 cette enquête, notre avocat principal, Brendan Miller, dans ses
5 remarques préliminaires a parlé des preuves et du seuil requis
6 pour l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

7 Monsieur Miller a décrit chaque élément du
8 critère pour l'invoquer et a prédit qu'il n'y aurait pas
9 d'éléments de preuve pour soutenir aucun des critères requis
10 pour invoquer la Loi.

11 J'aimerais réitérer ce qu'il a dit au début et
12 ajouter les preuves et faits qui sont ressortis ici :

13 « C'est notre point de vue qu'il n'y
14 avait pas de justification aucune,
15 quelle qu'elle soit, pour invoquer la
16 *Loi sur les mesures d'urgence*. La Loi
17 exige plusieurs choses. D'abord, ça
18 peut être invoqué en raison
19 d'espionnage ou de sabotage. »

20 Avez-vous entendu des éléments de preuve
21 d'espionnage ou de sabotage? La réponse est non.

22 « Deuxièmement, cela aurait pu être
23 invoqué sur la base d'activités
24 influencées par l'étranger qui touchent
25 le Canada ou qui s'y déroulent et lui
26 sont préjudiciables, ou d'autres
27 natures clandestines ou trompeuses
28 comportant des menaces envers

1 quiconque. »

2 Avez-vous entendu des éléments de preuve à cet
3 effet? La réponse est non.

4 « Il y a aussi les activités qui
5 touchent le Canada ou s'y déroulent,
6 aviser et favoriser l'usage de violence
7 grave ou menace de violence contre des
8 personnes ou des biens dans le but... »

9 Bref, avez-vous entendu des preuves de violence
10 contre la propriété ou contre les biens ou les personnes? La
11 réponse, c'est non.

12 « Et enfin, ça peut aussi être invoqué
13 s'il y a un groupe ou des personnes qui
14 visent à saper le gouvernement
15 constitutionnel par violence [le
16 système] établi au Canada, le
17 gouvernement constitutionnellement
18 établi au Canada. »

19 Avez-vous entendu des éléments de preuve de
20 personnes qui essayaient de faire ça? La réponse est non.

21 La réponse, c'est qu'il n'y avait pas, donc, de
22 motifs raisonnables et probables pour invoquer la *Loi sur les*
23 *mesures d'urgence* et le gouvernement a dépassé son champ de
24 compétences, tant constitutionnellement que législativement ce
25 faisant.

26 En recourant à la *Loi sur les mesures d'urgence*
27 qui donne au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, le
28 gouvernement du Canada a choisi l'usage de la force, c'est-à-

1 dire une violence étatique par opposition aux négociations
2 pacifiques et l'engagement démocratique avec le peuple canadien.

3 La triste ironie, c'est que la manifestation
4 d'Ottawa portait fondamentalement sur l'excès du gouvernement.
5 Les Canadiens sentaient que le gouvernement était allé trop loin
6 avec les obligations relatives à la COVID-19. Le gouvernement a
7 réagi en invoquant la *Loi sur les mesures d'urgence*. C'était une
8 façon d'empiéter sur le pouvoir du peuple plutôt que de
9 gouverner pour le peuple.

10 Étant donné toutes les voix des Canadiens et des
11 Canadiennes, y compris celles de millions en dons à la cause, le
12 gouvernement du Canada a refusé d'écouter et de dialoguer avec
13 le peuple. À la place, en invoquant la *Loi sur les mesures*
14 *d'urgence*, le gouvernement est allé encore plus loin dans une
15 direction oppressive en écrasant, en empiétant sur les droits
16 les plus fondamentaux d'une démocratie canadienne, c'est-à-dire
17 de ne pas se réunir dans la capitale de leur pays, devant le
18 Parlement, pour établir un dialogue avec leurs responsables
19 élus.

20 Les protestations, c'est le peuple qui tente
21 d'établir un dialogue avec le gouvernement comme étant un
22 dernier recours lorsque toutes les autres avenues de dialogue
23 ont été bloquées ou ont été censurées.

24 Une démocratie saine exige un échange continu
25 entre les gens et le gouvernement, et quand le gouvernement a
26 recours à la violence pour affirmer son pouvoir sur le peuple,
27 le tissu de la démocratie est déchiré. C'est ce que nous avons
28 vu lors de ces protestations.

1 Nous avons entendu des témoins, des
2 protestataires, notamment de Maggie Braun, [qui s'est
3 agenouillée devant les forces de l'ordre], qui a placé un
4 exemplaire de la *Charte de droits de la personne*, la première
5 loi sur les droits de la personne au Canada, sur la neige devant
6 elle, avant d'avoir été brutalement enlevée et poussée derrière
7 les lignes policières, jetée sur un sol gelé, battue, et avec un
8 fusil pointé sur sa tête.

9 On a entendu le vétéran et témoin Chris Deering,
10 un survivant d'une explosion de bombe en Afghanistan. Il s'est
11 battu pour notre pays parce qu'il croyait que nos valeurs
12 canadiennes valaient la peine de se battre. Il a dit qu'il est
13 venu à Ottawa parce que c'était son devoir, son devoir d'appuyer
14 les protestataires dans leur cri au gouvernement canadien que
15 assez c'est assez. Ils ont été trop loin, ils ont trop empiété
16 nos droits à la liberté, notre droit à vivre dans un pays sûr,
17 libre de toute peur.

18 En réaction à la bravoure de notre ancien
19 combattant, à son courage moral, il a été battu brutalement par
20 la police et traité avec moins de dignité humaine qu'un
21 prisonnier de guerre.

22 Il ne fait aucune importance de quel côté vous
23 êtes par rapport à cette protestation. Être canadien, c'est
24 estimer la dignité humaine, la gentillesse, la communauté, la
25 compassion et l'amour. Ce n'est pas normal de haïr et de
26 diviser.

27 Cette commission publique ne doit pas simplement
28 regarder les circonstances qui ont amené à la décision du

1 gouvernement d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. C'est
2 le début d'un cheminement de redécouverte de ce que cela veut
3 dire que d'être canadien ou canadienne.

4 Le gouvernement ne nous définit pas. Nous
5 définissons le gouvernement. Nous, la collectivité de plusieurs
6 groupes à travers le pays.

7 Les protestations à Ottawa ont amené tellement de
8 Canadiens de toutes sortes de contextes, de toutes sortes de
9 milieux, ensemble. C'était l'occasion d'une réconciliation,
10 d'une unité, de la création de liens d'amitié malgré beaucoup de
11 différences. Les protestations à Ottawa donnaient espoir. Elles
12 enseignent à tous l'humilité. Ce que nous avons vu à Ottawa est
13 emblématique de ce que cela signifie que d'être canadien et
14 c'est ce qui terrifie le gouvernement canadien actuel.

15 Oui, bon, il y a eu des klaxons, des émanations
16 de diésel et du bruit, et c'était difficile non seulement pour
17 les résidents et résidentes d'Ottawa, mais aussi pour les
18 protestataires. Mais les protestataires n'étaient pas des
19 extrémistes ou des terroristes, c'était des concitoyens, des
20 voisins, et chaque personne est le fil qui nous tient tous
21 ensemble dans une société pacifique et aimante.

22 Nous avons tous souffert à notre façon unique à
23 cause de la pandémie, à cause du virus, de la maladie, des
24 confinements, des pertes d'emploi, des pertes de gagne-pain, et
25 des mesures obligatoires et les effets sur la santé mentale.

26 En cette dernière journée de commission publique,
27 Commissaire Rouleau, vous avez dit que de dévoiler la vérité
28 était un objectif important. Lorsque des événements difficiles

1 se produisent qui ont des répercussions sur la vie des Canadiens
2 et Canadiennes, le public a le droit de savoir ce qui s'est
3 passé.

4 So, l'objectif de l'enquête publique est de faire
5 la lumière sur les faits ou la situation et de faire les
6 recommandations pour que la situation ne se reproduise plus.

7 Que cette commission soit le point de départ pour
8 tous les Canadiens et Canadiennes, et ça, c'est tous les
9 Canadiens et Canadiennes, y compris les dirigeants
10 gouvernementaux, pour qu'ils tiennent la branche exécutive du
11 Canada imputable. Si jamais il y a eu un moment pour qu'un
12 premier ministre démissionne, le moment est arrivé.

13 Merci.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Coalition
15 d'Ottawa.

16 **--- PLAIDOIRIES PAR Me PAUL CHAMP:**

17 **Me PAUL CHAMP:** Merci, Monsieur le Commissaire.
18 Paul Champ de la Coalition des résidents et résidentes d'Ottawa
19 et des entreprises d'Ottawa.

20 Je vais tenter de me concentrer sur les
21 principaux points ressortant des témoignages et les principales
22 questions que vous aurez à déterminer d'après tous les
23 témoignages et pièces que vous avez étudiés.

24 Premièrement, la police d'Ottawa a fait une
25 erreur grave en permettant à plusieurs [centaines de] gros
26 camions de s'installer dans le centre-ville d'Ottawa pendant le
27 premier weekend. Le SPO a dit qu'il croyait que le plan... la PPO
28 a dit que le plan qui allait arrêter les camions, mais ils ont

1 également aidé à diriger les camions vers le centre-ville.

2 Et aussi, la police d'Ottawa a fait une erreur en
3 croyant que ces gens n'allaient rester que pour un weekend
4 malgré tous les autres renseignements disponibles. On a entendu
5 beaucoup parler de la façon et pourquoi cette décision a été
6 prise ou quels calculs étaient effectués alors qu'il y avait
7 beaucoup de renseignements qui suggéraient autrement.

8 La chose la plus importante, Monsieur le
9 Commissaire, c'est que le lundi 31 janvier, le SPO s'était déjà
10 rendu compte qu'ils avaient fait ces erreurs majeures. Ils ont
11 reconnu cela à l'interne qu'ils étaient dépassés et qu'ils
12 n'avaient pas la capacité ou les ressources pour gérer cette
13 protestation. Ils le savaient. Ils appelaient ça déjà une
14 occupation le lundi 31 janvier. Et à partir de cette date, ils
15 ont tenté d'obtenir de l'aide d'autres niveaux de gouvernement
16 et d'autres services policiers.

17 Maintenant, qu'est-ce qui s'est passé après?
18 Bien, on sait que la SPO n'a pas appliqué la loi dans plusieurs
19 cas par crainte pour la sécurité des agents, y compris la
20 crainte pour les agents qui imposent les règlements municipaux,
21 et si les policiers ne sont pas en sécurité, comment les
22 citoyens peuvent-ils l'être?

23 Les rapports à la police n'ont pas connu de
24 réponse. Les gens appelaient à répétition sans réponse.

25 On a entendu les circonstances, le contexte dans
26 lequel se trouvait le centre-ville d'Ottawa, non seulement les
27 dangers, le klaxonnage nuit et jour, les blocages de rues qui
28 empêchaient la circulation, qui empêchaient la circulation du

1 transport en commun, les émanations de diésel de centaines de
2 camions au neutre concentrés dans la ville, les menaces envers
3 les responsables publics à tous les niveaux, notre chef, notre
4 maire, nos responsables de la santé publique, nos politiciens.
5 Les entreprises ont dû fermer avec pertes de profits et de
6 salaires à l'ordre de 10 millions par jour. Il y avait des feux
7 à découvert sur nos rues à presque tous les coins de rue dans le
8 centre-ville avec de l'essence, du propane et des feux
9 d'artifice à côté. Certains jours, nos lignes 9-1-1 étaient
10 paralysées délibérément et nos hôpitaux recevaient des menaces
11 de bombe.

12 La situation en était une d'anarchie à Ottawa et
13 cette situation a perduré pendant longtemps. Les gens, les
14 résidents, les entreprises d'Ottawa se sentaient abandonnés.

15 Pour répéter les paroles de la *Loi sur les*
16 *services policiers*, la police ne pouvait tout simplement pas
17 offrir des services et les maintenait à un niveau tout à fait
18 élémentaire.

19 Et une fois par semaine (sic), très tôt, qu'est-
20 ce qui s'est passé? Comment les différents niveaux de
21 gouvernement ont-ils répondu?

22 Premièrement et surtout, les ressources... les
23 envois de ressources ont été retardés. La GRC et la PPO étaient
24 sur le terrain, en petit nombre au début, mais ils n'ont tardé
25 d'être en plus grand nombre d'agents parce qu'ils étaient
26 exaspérés par les plans du SPO. On verra pourquoi ça s'est
27 passé, on a entendu... mais vous devrez prendre des décisions par
28 rapport à cela dans vos constats.

1 Et qu'est-ce que les autres savaient par rapport
2 à ces dysfonctionnements. D'autres niveaux de gouvernement. Et
3 qu'ont-ils fait? Que ce soit les responsables municipaux,
4 provinciaux, fédéraux. Et quelle était l'autorité responsable
5 qui aurait pu dans la situation? Était-ce la PPO? La Commission
6 de la SPO? Le solliciteur général, provincial?

7 Alors ensuite, l'autre chose que nous avons
8 entendue, c'est qu'une fois que le blocage de Windsor s'est
9 produit, Ottawa n'était plus une priorité parce que le SPO
10 n'avait pas de ressources pour... la PPO n'avait pas les
11 ressources pour traiter ces deux événements à la fois. Windsor
12 et devenue la priorité. Jusqu'à ce que la question de Windsor
13 soit réglée, Ottawa a été laissée à elle-même.

14 Finalement, un dernier aspect que vous devrez
15 déterminer, c'est comment était-ce possible pour les
16 organisateurs du convoi de rassembler ces gens? De venir dans
17 notre cité, dans notre ville et l'occuper? Parce qu'ils l'ont
18 occupée. La définition d'une occupation, c'est lorsqu'une force
19 envahissante entre dans une région et prend le contrôle de cette
20 région. Et c'est ce qu'ils ont fait avec le centre-ville
21 d'Ottawa.

22 Ben, je crois que c'était organique, on l'a
23 entendu. Il y avait des gens qui étaient attirés pour toutes
24 sortes de raisons, mais certains des dirigeants que nous avons
25 entendus témoigner étaient motivés par toutes sortes de
26 questions mais surtout créées par la mésinformation.

27 Certaines personnes prenaient plaisir de regarder
28 ce qui se passait aux gens d'Ottawa. C'était drôle, certains ont

1 dit, que les gens ne pouvaient pas dormir. Puis il croyaient que
2 cela justifiait d'infliger des souffrances aux résidents
3 d'Ottawa parce qu'eux-mêmes disaient avoir souffert. Ils avaient
4 tous vécu toutes sortes de difficultés, de stress pendant deux
5 ans.

6 Et voici le dernier aspect sur lequel vous devrez
7 décider, Monsieur le Commissaire.

8 Et pour conclure, ces protestations, ces convois
9 ont vraiment placé notre pression sous pression à tous les
10 égards. Notre *Charte des droits*, notre droit de protestation,
11 tout cela était allé trop loin, mais le fait que nos autorités
12 ont fait preuve de tellement de tolérance pendant si longtemps,
13 ça en dit beaucoup sur notre pays.

14 Mais vraiment, notre [Constitution et notre]
15 fédéralisme ont été vraiment en quelque sorte mis sous une
16 énorme pression, ont été un peu déformés. Il faudrait peut-être
17 se demander pourquoi est-ce que notre réaction n'a pas été plus
18 efficace et plus rapide.

19 Alors, merci, Monsieur le Commissaire. Je crois
20 que cette enquête a montré la force de notre démocratie, non
21 simplement le fait que cette commission a lieu, mais la façon
22 dont elle a été menée. C'était sans précédent au niveau de la
23 transparence de la part de tous les paliers gouvernementaux.

24 Et quels que soient vos constats, ça sera débattu
25 de toute façon, ça sera controversé. [Et ils en auront eu
26 l'occasion, n'est-ce pas? Ils l'ont vu.]

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, bon, oui, c'est
28 probablement tout à fait le cas.

1 **Me PAUL CHAMP:** Et puis ils vont l'étudier pendant
2 des années. Ils vont voir comment le gouvernement et la police
3 fonctionnent. Il y a toutes sortes de leçons à tirer.

4 Et je dirais également que le fait que les
5 organisateurs des convois ont demandé à participer et ont
6 participé et de bonne foi. Cela démontre qu'ils avaient assez de
7 confiance dans nos institutions publiques pour le faire et cela
8 en dit beaucoup sur la force du Canada.

9 Et sur ce, Monsieur le Commissaire, je vous
10 remercie pour tout le travail que vous avez fait et, oui, votre
11 équipe. C'est une inspiration pour tous les procureurs ici. Et
12 chapeau!

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et maintenant, l'Association
14 des avocats de la défense.

15 **--- PLAIDOIRIES PAR Me GREG DelBIGIO:**

16 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse, mais cette
17 intervention n'est pas prononcée dans un micro.

18 **AUCUNE INTERPRÉTATION [17.11.00 - 17.14.54]**

19 **Me GREG DelBIGIO:** [...]

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup.

21 Ensuite, je donne la parole à l'Union des chefs
22 indiens de Colombie-Britannique.

23 **--- PLAIDOIRIES PAR Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:**

24 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Bonjour. Je suis
25 Cheyenne Arnold-Cunningham, avocate de l'Union des chefs indiens
26 de Colombie-Britannique qui a un intérêt à l'égard de l'exercice
27 des pouvoirs d'urgence par le gouvernement du Canada. Et nous
28 avons été particulièrement intéressés par la façon dont ces

1 pouvoirs ont été exercés dans la situation du convoi et par la
2 question de savoir si cette décision respecte les droits des
3 peuples autochtones.

4 Nous avons une brève observation factuelle.
5 D'après les témoignages, il y a eu des consultations limitées
6 avec les gouvernements des territoires, voire aucune
7 consultation.

8 J'attire votre attention sur le témoignage de
9 deux témoins qui étaient au courant de la situation.

10 Le sous-ministre Rob Stewart, sous-ministre de la
11 Sécurité publique, en réponse à une question de l'Union des
12 chefs indiens pour savoir quel groupe a été consulté, il a dit
13 qu'il ne connaissait aucun... qu'il n'avait connaissance d'aucun
14 effort de consultation à propos de l'application de la loi dans
15 les zones urbaines ou aux frontières.

16 Il n'a eu non plus connaissance d'aucun effort de
17 la part du gouvernement du Canada ni des services policiers de
18 consulter les territoires des Premières Nations. Mais le Canada
19 a dialogué avec les responsables des Autochtones à propos des
20 blocages, mais aucun n'était dirigeant des territoires où ont eu
21 lieu les interventions.

22 Ceci est important pour nous. Ceci a été confirmé
23 dans le témoignage de la commissaire de la GRC, Brenda Lucki.
24 Elle a répondu à la question de savoir si les Premières Nations
25 avaient été consultées. Elle a dit qu'elle n'en était pas sûre,
26 elle a dit qu'il n'y a pas eu de consultation dans la région
27 d'Ottawa, mais qu'il y en avait peut-être eu en Colombie-
28 Britannique, en Alberta ou en Saskatchewan, mais elle n'en était

1 pas sûre.

2 La commissaire semble indiquer qu'en général, le
3 dialogue avec les peuples autochtones se produit lorsqu'il y a
4 une participation des Autochtones, mais elle a dit qu'il y a des
5 équipes spéciales vouées à cette fin.

6 [Le ministre de la Sécurité publique], Monsieur
7 Marc Mendicino, a indiqué qu'il est important que le
8 gouvernement du Canada et que les services policiers consultent
9 les gouvernements des... les dirigeants des territoires
10 autochtones et que cela doit se faire au sein de tout le
11 gouvernement. Le ministre Mendicino a dit qu'il faut établir des
12 relations avec les dirigeants autochtones pour que nous
13 puissions nous conformer à la déclaration des Nations Unies sur
14 les droits des peuples autochtones.

15 Cette enquête montre qu'il y a eu un manque de
16 reconnaissance des pouvoirs des peuples autochtones [dans un
17 contexte [d'urgence d'ordre public] et un manque de respect à
18 l'égard des nations autochtones, en particulier pour ce qui est
19 des organes de gouvernement des Autochtones qui sont chargés de
20 diriger les territoires dans lesquels des mesures ont été prises
21 pour faire respecter l'ordre public. Ces consultations doivent
22 inclure les représentants des territoires touchés.

23 Nous vous remercions de l'occasion d'avoir
24 formulé nos observations aujourd'hui. Cela a été un plaisir de
25 participer à cette enquête aux côtés des parties et de leurs
26 représentants. Nous nous réjouissons de participer à la phase
27 suivante [relative aux politiques].

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

1 Est-ce que nous avons l'Association Fintech en
2 ligne? Je ne les vois pas, je ne les entends pas.

3 Bien. Alors, passons à la Fédération nationale de
4 la police, s'il vous plait.

5 **--- PLAIDOIRIES PAR Me NINI JONES:**

6 **Me NINI JONES:** Merci, Monsieur le Commissaire.

7 Je suis Nini Jones, avocate de la Fédération
8 nationale de la police. Il s'agit du syndicat qui représente les
9 membres et les réservistes de la GRC.

10 Nous sommes ici parce que nous nous concentrons
11 sur la réaction policière [de janvier et février 2022] à Coutts,
12 à Emerson, dans le Lower Mainland, à Windsor, et bien sûr à
13 Ottawa.

14 Nous sommes ici aussi car ce sont les conditions
15 de travail de nos membres. Lorsqu'on parle de ce qui s'est passé
16 dans les rues, de ce qui s'est bien ou mal passé, ce sont nos
17 membres qui vivent cette réalité sur le terrain, et lorsqu'on
18 parle de bottes sur le terrain, ce sont les bottes de nos
19 membres.

20 Nous avons aussi qu'à l'avenir, lors de
21 manifestations ou d'occupations semblables, nos membres seront
22 ceux à qui on fera appel pour travailler dans des conditions
23 dangereuses.

24 Donc, ce que nous demandons, c'est que nos
25 membres soient déployés avec des plans bien construits et
26 solides et avec des ressources suffisantes pour assurer la
27 sécurité de façon sécuritaire pour les manifestants, pour la
28 communauté et pour nos membres.

1 Incontestablement, la manifestation de janvier et
2 de février a abouti à une incapacité à maintenir l'ordre dans la
3 capitale nationale et il y a un certain nombre d'éléments de
4 preuve que nous allons examiner en détail et qu'ont invoqués un
5 grand nombre de mes collègues.

6 Nous savons premièrement que le Parlement est
7 souvent la cible de manifestations. Nous savons que le Convoi de
8 la liberté était une manifestation différente et cela a
9 représenté un changement de paradigme en matière de
10 manifestations. Cela représente un changement dans ce qui sera
11 probablement les tactiques de manifestations futures.

12 Nous savons aussi que les capacités policières
13 qui étaient disponibles et qu'on pouvait déployer rapidement
14 constituant, sont même l'élément crucial pour protéger un site
15 clé comme le Parlement ou le pont Ambassador.

16 La police d'Ottawa à Ottawa était le seul service
17 de police chargé de faire face à la situation de janvier et de
18 février.

19 À Ottawa, l'un des thèmes récurrents lors de
20 cette enquête, c'est que les institutions fédérales
21 démocratiques qui sont à côté ici, ont une valeur symbolique
22 énorme et aussi une valeur pratique et il y a de véritables
23 questions pour savoir si elles doivent être placées en dehors de
24 la compétence du gouvernement à des fins policières.

25 En fait, [pour] un grand nombre de témoins, y
26 compris des témoins du gouvernement fédéral, cela a été même
27 surprenant de savoir que ç'a été tellement hors de portée.

28 Nous savons qu'il y avait une absence de présence

1 de la police de ce côté de Wellington. Bon, mais je sais qu'on
2 sait très bien où on se trouve lorsqu'on va lire la
3 transcription.

4 Donc, le SPO a dû élaborer un plan tout seul. Et
5 vous avez entendu parler de 2018, de 2015 où les GRC était
6 chargée de cette partie de Wellington et aurait dû à ce moment-
7 là agir conjointement.

8 Nous savons que le SPO a décidé d'autoriser les
9 manifestants à venir avec leurs véhicules sur Wellington et ça a
10 été une... maintenant on dit que ça a été une grave erreur. La
11 GRC, étant donné son expérience d'autres manifestations à grande
12 échelle, aurait pris d'autres décisions à cet égard précisément.

13 Nous reconnaissons bien sûr que nos collègues,
14 nos confrères, les membres de l'Association de police d'Ottawa
15 faisaient de leur mieux pour assurer l'ordre public dans des
16 conditions extrêmement difficiles, en particulier au début
17 lorsque le Service de police d'Ottawa était seul. Le Service
18 d'Ottawa a été débordé, il y a eu des frictions, une confusion,
19 des retards dans la capacité du Service de police d'Ottawa
20 d'obtenir et de déployer des ressources supplémentaires.

21 Ceci prouve que même maintenant personne ne sait
22 exactement combien d'agents de police ont fini par être fournis
23 à la police d'Ottawa, quand, à quel stade et en quelle capacité.
24 Il y a eu beaucoup de désaccords, il y a eu aussi des doigts
25 pointés.

26 Donc, on peut établir une ligne entre Ottawa et
27 Emerson ou Coutts, jusqu'au Lower Mainland.

28 Et lorsqu'on voit cette capacité supplémentaire

1 qui était disponible, [dans ces trois cas], c'était la GRC qui
2 était la police et qui ont pu invoquer l'article 9 pour fournir
3 des ressources supplémentaires pour immédiatement fournir des
4 capacités supplémentaires sur le terrain dès que ça a été
5 nécessaire, et ça a été fait de façon cohérente en matière de
6 formation, de communication et de structure de commandement.

7 Il y a eu des éléments de preuve qui ont indiqué
8 que la GRC est particulièrement bien placée à titre de service
9 de police nationale et particulièrement bien placée pour faire
10 face à ces urgences nationales.

11 Mais les lacunes dans le cadre juridique et
12 institutionnel, en particulier dans l'administration des
13 services de police en Ontario et à Ottawa, présentaient des
14 difficultés particulières.

15 Donc, nous allons formuler des recommandations
16 qui correspondent aux recommandations que vous entendez de la
17 part de mes confrères, notamment que la *Loi sur les services*
18 *policiers* puisse être modifiée pour donner des forces policières
19 pour la GRC pour les urgences municipales, provinciales ou
20 territoriales, d'ajouter du soutien pour fournir les forces
21 policières de l'Ontario et d'Ottawa, la capacité d'exiger et
22 obtenir des ressources de la GRC tôt, et que les limites
23 administratives soient réexaminées, que les forces policières et
24 leurs autorités soient suppléées pour que la GRC puisse fournir
25 le soutien nécessaire en situation d'urgence d'ordre public.

26 La Commission doit faire des recommandations et
27 nous espérons que nos recommandations, qui sont appuyées par des
28 preuves, en feront partie.

1 Je veux prendre un instant pour vous remercier,
2 Monsieur le Commissaire, et surtout remercier les avocats de la
3 Commission qui avaient un rôle cruel dans ce processus, parce
4 qu'ils ont été des collègues extraordinaires, ont fait du
5 travail extraordinaire.

6 Je veux remercier aussi tous mes collègues qui
7 ont aidé différentes parties. Ça a été un plaisir et un honneur.

8 Merci beaucoup.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

10 Fondation constitutionnelle canadienne? À moins
11 que vous ayez changé encore?

12 **L'INTERPRÈTE:** Inaudible. Sans microphone.

13 **--- PLAIDOIRIES PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je suis Sujit Choudhry, avocat
15 de la Fondation constitutionnelle du Canada.

16 Si vous voyez... tandis que vous voyez les preuves
17 et préparez votre rapport, informez-vous de l'histoire. Nous
18 vous invitons à revoir le procès-verbal du Cabinet pour la
19 dernière utilisation des mesures d'urgence avant 2022, la *Loi*
20 *sur les mesures de guerre* en 1970 pendant la crise du FLQ. Ces
21 procès-verbaux sont déclassifiés, sont dans les preuves de notre
22 groupe.

23 À ce moment, le premier ministre n'a pas
24 recommandé initialement que les mesures de guerre soient
25 invoquées. Le Comité de la sécurité s'était rencontré la veille
26 et avait été informé par les services de sécurité qu'il n'y
27 avait pas d'insurrection [appréhendue] au Québec.

28 L'honorable Jean Marchand, ministre du Québec,

1 n'était pas d'accord à la réunion du Cabinet. Il a présenté des
2 preuves non vérifiées à la table du Cabinet que le FLQ était
3 « un état au sein d'un état et très armé ». Il a dit que ne pas
4 invoquer la Loi était « au risque de perdre le Québec ».

5 En bout de ligne, le Cabinet s'est rallié à la
6 perspective de Marchand. Il va sans dire que, selon moi, que
7 monsieur Marchand a agi en bonne foi. Cependant, on accepte
8 maintenant que lui et le Cabinet avaient gravement tort. Il n'y
9 a eu aucune insurrection [appréhendue] au Québec. Les services
10 de sécurité avaient raison. Le Cabinet a trop réagi fort pendant
11 la crise du FLQ, ils auraient dû utiliser les outils à
12 l'extérieur de la *Loi sur les mesures de guerre*.

13 La mission de base de la *Loi sur les mesures*
14 *d'urgence* était de s'assurer que ce genre d'erreur ne se
15 reproduise jamais. Selon la *Loi sur les mesures de guerre*, le
16 gouverneur en conseil avait toutes mesures discrétionnaires pour
17 s'assurer qu'une insurrection existait.

18 À la première lecture, la *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence* n'exigeait que le gouverneur en conseil soit
20 « d'opinion qu'une urgence d'ordre public existe ». Au Comité,
21 la Loi a été modifiée pour exiger que le gouverneur en conseil
22 croie, selon toute règle raisonnable, qu'une urgence d'ordre
23 public existe.

24 Le ministre Perrin Beatty, l'auteur de la *Loi sur*
25 *les mesures d'urgence*, a expliqué que le changement d'une
26 opinion à des motifs raisonnables avait été fait « pour garantir
27 aux Canadiens la capacité pour les tribunaux de décider si le
28 gouvernement avait des motifs raisonnables de croire qu'une

1 urgence nationale existait réellement ».

2 Le même s'applique pour cette commission.

3 Monsieur le Commissaire Rouleau, vous devez
4 déterminer si le gouverneur en conseil avait des motifs
5 raisonnables de déclarer une urgence d'ordre public.

6 Nous disons que vous devez conclure que les motifs
7 raisonnables n'existaient pas pour deux raisons.

8 D'abord, le gouverneur en conseil ne peut avoir de
9 motifs raisonnables pour décider de l'existence d'une crise
10 d'ordre public que s'il reçoit toute l'information pertinente
11 pour lui permettre de prendre une décision appropriée.

12 Le gouvernement n'a pas établi que la menace,
13 selon l'évaluation du SCRS, avait été fournie. Il y a de bonnes
14 raisons de croire que ce n'était pas le cas.

15 En plus, le gouvernement n'a pas établi que le
16 plan policier du 13 février avait été fourni au Cabinet.

17 Deuxièmement, la bonne interprétation de la *Loi*
18 *sur les mesures d'urgence* incorpore la définition du SCRS d'une
19 menace à la sécurité nationale. Le SCRS, selon ses propres
20 évaluations d'experts, dit qu'il n'y avait pas de menace à la
21 sécurité nationale.

22 Face à cette conclusion, ce qui est exigé [du] le
23 gouvernement fédéral, [c'est] de dire pourquoi il n'était pas
24 d'accord avec l'évaluation du SCRS. Ce n'est pas suffisant de
25 dire que le Cabinet s'est fié sur des indices subséquents pour
26 faire sa décision.

27 L'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*
28 devrait et devrait continuer à être toujours rare, mais

1 maintenant qu'on l'a utilisée, elle peut être réutilisée.
2 Lorsque la Commission pose des questions dures sur ce qu'on a
3 fait en 2022, on doit aussi se concentrer sur la mauvaise
4 utilisation de la Loi dans l'avenir et protéger le droit à la
5 manifestation dans la démocratie et au fédéralisme.

6 Nous vous remercions de tout votre travail
7 exceptionnel et avons bien hâte de travailler avec vous à
8 nouveau jusqu'à la conclusion de ce processus.

9 Merci.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

11 Association des libertés civiles?

12 **--- PLAIDOIRIES PAR Me CARA ZWIBEL:**

13 **Me CARA ZWIBEL:** Bonjour. Cara Zwibel au nom de
14 l'Association canadienne des libertés civiles.

15 En février de cette année, pour la première fois,
16 le gouvernement du Canada a déclaré une urgence d'ordre public
17 et a mis en place des mesures d'urgence qui restreignaient les
18 droits et les libertés de tous au Canada.

19 Ces mesures ont imposé des restrictions sur les
20 libertés des Canadiens de s'assembler et de manifester et
21 permettaient au gouvernement d'exiger la fourniture de services
22 et que les actifs personnels soient gelés sans préavis et sans
23 processus. Ces ordonnances donnaient aux agences policières et
24 aux établissements financiers des pouvoirs extraordinaires.

25 Le gouvernement avait peut-être l'intention de les
26 utiliser de façon ciblée, mais comme rédigées, elles ont donné
27 aux forces policières du pays des mesures dont l'application ont
28 de loin dépassé les blocages et auraient pu être... faire l'objet

1 d'abus.

2 J'ai trois soumissions.

3 D'abord, la *Loi sur les mesures d'urgence* ne
4 permet pas la suspension des droits des chartes et libertés,
5 mais sans l'existence d'une urgence publique, les mesures qui
6 ont été invoquées auraient été à l'encontre de la *Charte*. Dans
7 l'absence de circonstances constituant une urgence nationale,
8 elle constitue des restrictions graves sur les droits
9 fondamentaux et libertés qui sont non raisonnables ni
10 justifiables dans une société libre et démocratique.

11 Donc, la question « y avait-il une urgence
12 nationale qui justifiait ces mesures? » est cruciale.

13 Notre Association des libertés civiles soumet que
14 cette question est importante, non seulement pour ce que ça dit
15 sur les événements des mois de janvier et février de cette
16 année, mais aussi parce que ce que ça signale aux gouvernements
17 futurs sur quand le processus parlementaire peut être contourné
18 pour permettre au gouvernement de lancer des ordres exécutifs et
19 lorsque des pouvoirs extraordinaires peuvent être utilisés.

20 Deuxièmement, le gouvernement du Canada a offert
21 plusieurs justifications pour sa décision d'invoquer la Loi. Sa
22 justification principale, lorsque la Loi a été principalement
23 (sic) [initialement] invoquée, est établie dans l'article 50 du
24 rapport au Parlement.

25 Bien que cette justification ait évolué au fil du
26 temps, ses éléments sont très simples et demeurent intacts. La
27 justification cible beaucoup sur le tort économique. On parle
28 aussi de préoccupations sur la possibilité de violences graves,

1 soit à cause de la présence d'extrémistes violents chez d'autres
2 manifestants non violents, la possibilité que les manifestations
3 permettent une attaque de gens isolés, ou la préoccupation que
4 violence se produise avec des contre-manifestants.

5 À part les préoccupations économiques, les preuves
6 sur lesquelles se fie le gouvernement pour étayer sa preuve sont
7 très minces.

8 Les agences de renseignement et de sécurité et
9 policières (sic) [dont l'expertise] devrait aider la décision du
10 gouvernement n'ont pas évalué la manifestation comme engendrant
11 une grande menace de violence.

12 L'élément le plus dangereux dont nous avons
13 entendu parler à Coutts en Alberta avec des armes à fait l'objet
14 d'enquête et d'une arrestation avant la mise en vigueur des
15 mesures d'urgence sans l'utilisation de pouvoirs extraordinaires
16 et sans engendrer de violence chez les manifestants.

17 La *Loi sur les mesures d'urgence* a été rédigée
18 pour éviter les excès de la *Loi sur les mesures de guerre* qui la
19 précédait. Le Parlement a identifié une urgence d'ordre public
20 en la liant exclusivement [et exhaustivement] à la décision
21 (sic) [définition) de menace à la sécurité du Canada, tel qu'on
22 le retrouve dans la *Loi sur le SCRS*.

23 Cette définition ne comprend pas dérangements ou
24 torts économiques, ni le devrait-elle]. Il faut des activités
25 visant ou appuyant la menace ou l'utilisation d'actions de
26 violence grave contre des personnes ou de bâtiments dans le but
27 d'atteindre un objectif politique ou religieux ou idéologique.

28 Le seuil pour faire déclencher la Loi n'a pas été

1 atteint et une opinion juridique du gouvernement qui dit le
2 contraire ne le rend pas valide.

3 Le premier ministre a convenu que le seuil n'est
4 pas plus bas pour invoquer la Loi et restreindre les droits de
5 tous les Canadiens que les normes établies dans la *Loi sur le*
6 *SCRS* pour enquêter sur une personne unique.

7 Dans notre soumission, le gouvernement a dépassé
8 les frontières de la Loi dans les mesures qu'il a prises.

9 Finalement, il n'y a aucun doute que les blocages
10 et les manifestations ont engendré des torts graves aux gens qui
11 vivaient dans les communautés où elles se sont produites, qu'ils
12 ont causé des dérangements économiques et que les agences
13 policières n'étaient pas prêtes à y faire face.

14 Le gouvernement... différents gouvernements avaient
15 de la difficulté à obtenir de l'information claire des forces
16 policières sur leur plan et avaient peur de dépasser la ligne
17 brouille (sic) [floue] qui nuisait potentiellement à
18 l'indépendance policière.

19 Mais le gouvernement a senti beaucoup de pression
20 de faire quelque chose pour résoudre la situation et d'être vu
21 comme faisant quelque chose.

22 Plutôt que d'établir des lignes de communication
23 claires, des discussions franches et des instructions sur les
24 priorités stratégiques aux policiers par écrit, le gouvernement
25 a donné aux forces policières l'appui le plus public possible.
26 [Il a invoqué] la *Loi sur les mesures d'urgence* et a donné aux
27 policiers du pays des pouvoirs grands et sans précédent et un
28 mandat politique clair de les utiliser.

1 Une des valeurs de l'ACLC est la valeur de la
2 liberté et que la liberté de personne n'est en sécurité si la
3 liberté de tous n'est pas en sécurité.

4 Nous encourageons la Commission de se souvenir de
5 cette valeur en examinant ce que le gouvernement a fait et
6 d'envisager ce que d'autres gouvernements futurs pourraient
7 faire.

8 Merci, Monsieur le Commissaire. Merci aux avocats.
9 Merci à mes collègues.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

11 Centre de justice pour les libertés
12 constitutionnelles et Fonds de démocratie et Citoyens pour la
13 liberté.

14 **--- PLAIDOIRIES PAR Me ALAN HONNER:**

15 **Me ALAN HONNER:** Je suis Allan Honner, avocat du
16 Fonds de démocratie, mais aussi au nom de JCCF et Libertés
17 citoyennes.

18 Merci de nous permettre de participer à ce
19 procès.

20 Au début de l'audience publique, nous avons dit
21 que notre but était d'arriver à la vérité sur pourquoi le
22 gouvernement avait ordonné, invoquer la *Loi sur les mesures*
23 *d'urgence*. Nous voulions entendre si le seuil avait été atteint
24 pour invoquer cette loi.

25 Nous avons entendu des preuves sur plusieurs
26 choses, mais les raisons pour lesquelles la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence* [a été invoquée] est la question principale.

28 Je ne répèterai pas comment nous pouvons ordonner

1 une urgence d'ordre public parce que nous l'avons tous entendu,
2 mais j'aimerais revenir à ce seuil de la menace à la sécurité du
3 Canada.

4 D'une façon, il s'agit d'un seuil très difficile à
5 atteindre parce que les menaces à la sécurité du Canada
6 signifient plus que des menaces habituelles ou des menaces de
7 violence. Il faut des menaces de violence grave pour fins
8 d'atteindre des buts politiques, religieux, ou idéologiques.

9 Dans nos soumissions écrites, nous verrons, entre
10 autres, la définition d'activités terroristes, tel que le
11 prévoit le *Code criminel*, comment ça ressemble à la définition
12 du SCRS.

13 En fait, certains des documents du SCRS divulgués
14 aux parties démontrent que le SCRS se réfère à l'article 2(c)
15 comme le terrorisme et la violence extrême. Et cette référence
16 est indicative du caractère très élevé de ce critère.

17 Alors, nous vous soumettons, et le témoignage du
18 premier ministre n'a laissé aucun doute, que ce seuil très élevé
19 est le même, que cela s'applique dans la *Loi sur les mesures*
20 *d'urgence* ou dans la *Loi sur le SCRS*. Le contexte, les
21 décideurs, et les objectifs sont évidemment différents. Il se
22 peut même qu'il y ait différentes contributions, mais elles
23 visent toutes à répondre à la même question : y a-t-il des
24 menaces d'actes violents pour des fins [politiques,
25 religieuses], idéologiques ou autres, et c'est la seule norme,
26 la seule et unique norme.

27 J'ai fait référence au seuil très élevé, mais
28 d'une façon différente, c'est un seuil très bas parce qu'on n'a

1 pas besoin, par exemple, de preuve au-delà de tout doute
2 raisonnable ni même une preuve selon la balance des
3 probabilités; il suffit que le gouverneur en conseil croie en
4 fait qu'il y a une menace à la sécurité du Canada et il faut que
5 cette croyance soit raisonnable.

6 Respectueusement, nous soumettons, et nous vous
7 l'expliquerons en détail, que le gouvernement n'a même pas
8 atteint ce seuil inférieur.

9 Il peut y avoir des motifs raisonnables de croire
10 que certains gestes de violence se sont produits. Par exemple,
11 on a arraché des masques, on a encerclé des policiers, bon,
12 certaines de ces choses ont pu se produire pendant les
13 manifestations, ce qui a pris des proportions sans précédent. Et
14 je vais être clair, cela n'est pas acceptable. Mais ces gestes
15 n'atteignent pas le niveau de violence exigé par la Loi et de
16 plus cela ne reflète pas les attitudes, les actions et les
17 valeurs de la majorité des manifestants pacifiques.

18 Même les menaces les plus graves dont nous avons
19 entendu parler, c'est-à-dire la présence d'armes à Coutts,
20 n'atteignent pas ce critère, ce seuil. Et même si c'était le
21 cas, cette menace a été neutralisée, et ces gens-là, ces
22 criminels sont maintenant en prison. Ils ont été emprisonnés
23 lorsque la Loi a été invoquée. Mais le seuil nécessite une
24 menace réelle et non pas seulement la crainte de l'inconnu.

25 Les Canadiens et même la communauté internationale
26 continueront d'être divisés concernant cette manifestation du
27 Convoi de la liberté. Les Canadiens seront également divisés
28 lors de manifestations futures. Comme l'un de mes amis l'a

1 observé [judicieusement], la prochaine manifestation pourrait
2 porter sur les enjeux environnementaux ou sur certaines
3 questions politiques.

4 Pour sauver la démocratie, la primauté du droit et
5 le droit de manifester en ce qu'on croit, il faut s'assurer que
6 la *Loi sur les mesures d'urgence* n'est utilisée que comme
7 dernier recours et dans les circonstances les plus graves.

8 Alors, nos détails suivront.

9 Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire, et
10 nous remercions également les parties et les avocats ici
11 présents.

12 **---REMARQUES DE CLÔTURE PAR LE COMMISSAIRE ROULEAU :**

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Merci.

14 Alors, je n'ai oublié personne? Très bien. Il
15 m'est arrivé d'oublier certaines choses, je n'ai pas été parfait
16 et j'ai commis sans doute plus d'erreurs que beaucoup d'autres.

17 Mais j'ai trouvé ces soumissions très utiles et je
18 vous remercie d'avoir pris le temps de réfléchir à la question
19 et de m'avoir donné les enjeux clés. Parce qu'encore une fois,
20 je ne vais pas le répéter constamment, mais je suis maintenant
21 obligé de rédiger un rapport [et c'est utile de savoir ce qui
22 s'en vient, au moins en des termes généraux.]

23 Et si nous recevons vos rapports [assez tôt], ils
24 ne seront pas refusés. Nous avons prolongé les détails à la
25 demande de certains.

26 Et je ne vais vous cacher quoi que ce soit, ce
27 rapport sera très difficile à rédiger parce que mon espoir,
28 c'est qu'une fois qu'il sera rédigé, il y aura suffisamment de

1 choses dans ce rapport que même si vous n'êtes pas d'accord avec
2 moi, les faits seront là, les preuves, les analyses, et les
3 données.

4 Mais il est évident qu'il s'agit là de sujets très
5 difficiles, ils se chevauchent, et certains peuvent avoir des
6 points de vue différents et, nous aussi, nous avons des points
7 de vue différents sur beaucoup de ces choses, mais je peux vous
8 assurer que je ferai de mon mieux.

9 Alors, ceci met fin à cette partie des audiences
10 sur la Commission sur les faits. Croyez-le ou non, il y a
11 43 jours, j'ai convoqué pour la première fois ces audiences.
12 Depuis ce temps, nous avons entendu 75 témoins, déposé
13 différents rapports, des déclarations de témoins, il y a eu des
14 entrevues de témoins, et nous avons présenté plus de 7 000
15 documents en preuve.

16 Vous êtes tout un groupe d'avocats. Je n'ai jamais
17 vu quelque chose en février qui ait atteint ce point après moins
18 de dix mois. C'est véritablement un exploit. Le temps a passé
19 vite et je pense que vous conviendrez que cette période n'a pas
20 été ennuyeuse.

21 Et nous avons réussi, malgré de longues journées
22 et de certaines longues soirées, de respecter l'horaire, et je
23 sais que je l'ai dit souvent, mais nous avons respecté notre
24 calendrier unique et pour ça je vous suis très reconnaissant.

25 Et je suis satisfait que c'est maintenant les
26 témoignages dont j'ai besoin pour tirer mes conclusions et pour
27 répondre aux questions qu'on m'a demandé de poser, c'est-à-
28 dire : pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il déclaré l'état

1 d'urgence, pourquoi... comment a-t-il utilisé ces pouvoirs, et ces
2 mesures étaient-elles appropriées.

3 Ce sont des questions qui, comme je l'ai dit au
4 départ, méritent des réponses pour le public et je suis confiant
5 que maintenant je suis en mesure de fournir ces réponses.

6 Je suis également outillé pour faire rapport sur
7 d'autres enjeux, tel que cela est prévu dans l'ordonnance en
8 conseil : l'évolution des objectifs du mouvement des convois, et
9 leur organisation, les participants; l'impact du financement
10 étranger, y compris les plateformes de sociofinancement;
11 l'impact de la fausse information et de la désinformation, y
12 compris les médias sociaux; les impacts économiques et autres
13 des blocages; et les efforts de la police et des autres
14 répondants avant et après la déclaration, toujours dans la
15 mesure où ces questions seront pertinentes aux circonstances de
16 la déclaration et des mesures prises.

17 Il était important pour moi d'entendre les
18 perspectives de ceux et celles qui ont participé aux événements
19 ou qui ont été touchés par ceux-ci. Je suis ravi d'avoir eu
20 l'occasion de recueillir ces perspectives. C'est avec intérêt
21 que j'attends les observations écrites des parties qui
22 m'aideront sans doute à mener à terme les travaux de la
23 Commission.

24 Je suis impatient de recevoir toutes ces
25 soumissions.

26 Je suis heureux que nous ayons pu mener ces
27 audiences de manière ouverte et transparente, non seulement pour
28 les parties, et les avocats, et les médias, mais aussi pour les

1 nombreux Canadiens qui ont profité de l'occasion pour assister
2 aux audiences, soit en personne, soit par l'intermédiaire de
3 notre diffusion en direct.

4 Je suis particulièrement heureux du fait que ces
5 audiences aient eu lieu sans problème. Les avocats de la
6 Commission et tous les avocats ont fait preuve de souplesse,
7 d'innovation, et de créativité.

8 Et ceci n'est pas arrivé par hasard. J'ai demandé
9 à tout le monde de travailler de façon coopérative pour nous
10 assurer qu'on puisse entendre les faits nécessaires pour que le
11 public comprenne ce qui s'est passé et on a répondu à mes
12 attentes.

13 Les avocats ont tous relevé le défi de façon
14 générale, sans trop protester, et je comprends évidemment qu'il
15 y avait un certain mécontentement lorsque je n'étais pas là.

16 Mais même s'il y a eu des problèmes, nous avons
17 pu, de façon générale, les régler, et encore une fois,
18 évidemment, certains ne sont pas d'accord avec ma façon de
19 trancher parfois, mais ce n'est pas la première fois que cela
20 m'arrive, vous serez heureux de le savoir

21 On a presque toujours observé les limites de
22 temps, sujet à une demande [habituelle] comme celle-ci :
23 « Pourrais-je avoir une question supplémentaire? » Et c'était
24 tout à fait acceptable. Il était approprié qu'on pose les bonnes
25 questions et qu'on y réponde, et c'est pour ça que j'ai été
26 relativement souple avec les limites de temps.

27 Donc, je remercie les avocats et les parties pour
28 leurs contributions au succès de ces audiences, et par succès,

1 je veux dire nous permettre d'avoir un dossier que nous pouvons
2 utiliser.

3 Il n'y a aucune question qui [...] je... évidemment,
4 aucune question n'a présenté de défis (sic) [il est indéniable
5 que les contraintes de temps ont présenté des défis. Il y a eu
6 un volume impressionnant de documents produits par les parties
7 en réponse à la demande de la Commission, ainsi que par le
8 gouvernement fédéral.]

9 Les productions ont été d'une importance
10 essentielle pour le mandat de la Commission et ont donné lieu à
11 un niveau de transparence qui est probablement sans précédent,
12 ou en tout cas virtuellement sans précédent.

13 Mais les besoins pour la Commission d'examiner
14 ces documents et les droits des parties de caviarder certains
15 documents ont créé des contraintes de temps et des défis pour
16 tous les intéressés. Au besoin, la Commission a contesté
17 certains documents expurgés et parfois on a fait supprimer ces
18 extraits qui avaient été expurgés.

19 Nous comprenons que cela a entraîné des défis,
20 mais je pense qu'au bout du compte le dossier est complet pour
21 me permettre de tirer les bonnes conclusions.

22 Par conséquent, la divulgation de documents s'est
23 poursuivie tout au long des audiences. Les avocats de la
24 Commission ont travaillé sans relâche pour assurer ou s'assurer
25 que les documents seraient mis à la disposition des parties le
26 plus rapidement possible.

27 Je reconnais que les parties ont néanmoins dû
28 traiter des documents avec un court préavis. Dans la mesure du

1 possible, j'ai accommodé les parties en leur permettant
2 d'ajouter des documents à leur liste de documents aux fins des
3 examens et en leur accordant du temps supplémentaire pour leur
4 contre-interrogatoire. J'ai pu le faire tout en maintenant
5 l'intégrité de notre emploi du temps.

6 Ce processus m'a aidé à apprécier les faits
7 pertinents et à développer ma compréhension des enjeux
8 pertinents. Les questions posées par les parties m'ont aussi été
9 d'une aide importante.

10 Alors, le processus et les questions [par les]
11 parties m'a beaucoup aidé et je tiens à remercier les avocats
12 pour cela.

13 Et maintenant, si vous le permettez, je souhaite
14 exprimer ma sincère gratitude aux nombreuses personnes qui ont
15 travaillé dans la salle d'audience et dans les coulisses pour
16 que les audiences se concrétisent. Cette Commission a été créée
17 et son processus exécuté par un groupe talentueux de
18 professionnels et de collègues. Ils m'ont grandement facilité la
19 tâche.

20 Je remercie ceux qui m'ont aidé et parfois j'ai
21 l'impression d'être simplement une marionnette, mais il y a
22 beaucoup de marionnettistes derrière moi qui font fonctionner
23 tout le système et je ne mérite aucun crédit pour tout cela
24 parce que j'ai une équipe absolument formidable qui m'a appuyé.

25 Notre directrice exécutive, Hélène Laurendeau,
26 notre gestionnaire de bureau, Véronique Perreault et son
27 personnel. Vous ne les avez probablement pas vues, mais elles
28 ont préparé toute cette opération qui, vous en conviendrez, a

1 été très bien menée en très peu de temps.

2 L'équipe de gestion d'évènements et de
3 conférence, Yvon Lamoureux, et l'équipe technique qui a assuré
4 la diffusion des audiences. L'équipe derrière la technologie a
5 été formidable pour permettre que tout ceci soit possible.

6 Ma collègue avocate [à qui je dois beaucoup],
7 Shantona Chaudhury - elle dit « Chodri (phon.) » et je le dis
8 toujours mal, j'apprendrai, c'est à cause de mon français (mais
9 ce n'est pas vrai) - et Jeff Leon.

10 Mon équipe d'avocats, Erin Dann qui a créé le
11 fondement de ces audiences, qui n'est pas avec nous aujourd'hui,
12 mais qui est à Toronto, Frank Au, Gordon Cameron, Natalia
13 Rodriguez, Dan Sheppard, et Gabriel Poliquin qui va bien, très
14 bien, et il sera avec nous la semaine prochaine.

15 Mes avocats régionaux, Mona Duckett, Sacha Paul,
16 Maia Tsurumi, que vous n'avez pas vus ici, mais qui ont aidé à
17 colliger l'information qui s'est retrouvée dans le dossier pour
18 les blocages dans l'Ouest.

19 Et les deux que vous connaissez le mieux, Eric
20 Brousseau et John Mather. Mon Dieu! Ils ont éteint plus de feux
21 que les pompiers. Ils avaient aussi autre chose à faire, ils
22 faisaient ça à temps partiel, s'occuper de cette enquête. Je
23 leur dois une dette de gratitude.

24 L'équipe d'avocats, certains que vous avez vus.
25 Vous les avez peut-être tous vus. Stephen Armstrong, Misha
26 Boutillier, Sajeda Hedaraly, Alexandra Heins, Nusra Khan,
27 Étienne Lacombe, Allison McMahon, Jean-Simon Schoenholz, Dahlia
28 Shuhaibar, et Guillaume Sirois-Gingras. Et ils en sont au début

1 de leur carrière, mais comme ils sont compétents! Et ils
2 travaillent d'arrache-pied, je dois dire. Je n'aurais pas pu
3 réussir sans eux et je vais me fier à eux dans la prochaine
4 phase aussi. Je suis persuadé qu'ils seront contents d'aider.

5 J'aimerais aussi reconnaître nos conseillers
6 politiques, Mark Freiman, Mark Pritchard et Mark Sandler; nos
7 conseillers en communications Michael Tansey et Marie-Claude
8 Gagné; l'équipe publique, Patrick Pilon; Madame la Registraire,
9 Stacey Huber. Lynne Mahoney et nos documentalistes de Heuristica
10 qui me sidèrent de leurs capacités et les documents apparaissent
11 de nulle part. Vous ne connaissez pas la moitié des problèmes
12 pour avoir tous les documents fédéraux de leur système à notre
13 système [pour]... je n'en parlerai pas.

14 (RIRES)

15 Nos interprètes, les transcripateurs, les
16 traducteurs, ils ont fait du travail fantastique et vous leur
17 rendez la vie très dure. Vous savez qui vous êtes.

18 Nos avocats de recherche qui continuent à
19 planifier pour la semaine prochaine : Geneviève Cartier,
20 présidente, Jamie Cameron, Michelle Gallant, Nomi Claire Lazar,
21 Kent Roach, Clifford Shearing, et Jocelyn Stacey.

22 Et finalement, notre équipe de sécurité, le
23 personnel de Services publics [et Approvisionnement Canada],
24 Bibliothèques et Archives Canada, ils ont tous travaillé très
25 dur pour que ces audiences aillent bien, que nous nous sentions
26 en sécurité, bienvenus, et confortables. Je crois que cette
27 équipe et toutes (sic) ces [trois] équipes sont importantes pour
28 que [tout] aille bien.

1 Avant de clore, je veux parler aux Canadiens et
2 Canadiennes sur deux aspects.

3 J'ai été enchanté que 9 500 Canadiens aient pris
4 le temps de faire une soumission dans notre processus de
5 commentaires publics. Ces soumissions ont été très utiles pour
6 moi et nos avocats pour comprendre vos expériences, vos
7 observations, vos idées. [Vous avez tous] contribué à rendre
8 cette enquête [vraiment] publique.

9 C'était important pour la Commission d'entendre
10 du public et de comprendre la perspective des Canadiens. J'ai
11 maintenant une meilleure compréhension pour fournir l'arrière-
12 plan du mandat de la Commission.

13 Il est juste de dire, si vous avez regardé les
14 documents, qu'il s'agit d'une question qui divise [à l'origine
15 de ce] convoi et ce qui en est ressorti. Ce processus, j'espère,
16 pourra aider les gens à mieux comprendre et aller de l'avant.

17 C'est un honneur (sic) [une leçon d'humilité] de
18 participer à cette commission. C'est renversant de voir
19 l'intérêt, la réponse concertée de gens. Je ne recherchais pas
20 la fortune et la popularité, et je crois que maintenant je serai
21 fameux (sic) [célèbre] dans certains voisinages.

22 Je remercie aussi le peuple canadien de l'intérêt
23 que vous avez porté aux travaux de la Commission et apprécie la
24 confiance qui m'a été accordée pour mener cette importante
25 enquête publique. Ce fut un privilège et un honneur de servir en
26 tant que commissaire.

27 Nous avons encore beaucoup de travail à faire
28 pour préparer et finaliser notre rapport. Je vous assure que

1 nous continuerons à faire tout notre possible pour vous apporter
2 les réponses aux questions soulevées par notre mandat, vous ne
3 méritez rien de moins.

4 J'assure le public que nous ferons tout ce qui
5 est dans notre mesure pour mettre d'avant des réponses aux
6 questions qui ont été soulevées par notre mandat, et comme je
7 l'ai dit au début, elles ne méritent rien d'autre (sic) [de
8 moins].

9 Alors, merci et bonsoir. Et je déclare l'audience
10 sur les faits close.

11 Peut-être que je ne vous reverrai plus beaucoup
12 maintenant qu'on passe à la prochaine phase, étant donné que les
13 soumissions se feront par écrit, mais je crois que j'ai peut-
14 être maintenant des amis, peut-être aussi des ennemis, mais
15 j'ose espérer avoir de nouveaux amis parce que, virtuellement,
16 tous, je ne vous connaissais et ça a été une expérience des plus
17 plaisantes. Merci beaucoup de m'avoir toléré.

18 Et ma tâche difficile m'attend toujours.

19 Merci beaucoup.

20 --- L'audience est suspendue à 18:07

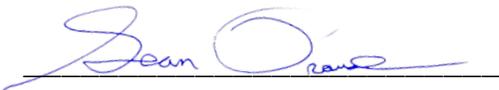
21
22
23
24
25
26
27
28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sean Prouse, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of the French interpretation to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Sean Prouse, un sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Sean Prouse